

**CESER**Conseil économique, social
et environnemental régional

SESSION PLENIERE DU 3 DECEMBRE 2018

AVIS DU CESER

Dossier du CESER	Rapporteurs	Pages
1. L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous	Anne LE MENN et Gilles MATHEL	1-19
Avis du CESER sur les dossiers de l'exécutif régional		
4. Breizh COP, un monde à vivre : les objectifs	Stéphane CREACH, rapporteur général	21-48
10. Schéma directeur immobilier des lycées publics - Bilan du plan d'actions 2017-2018 et présentation du plan d'actions 2019-2020	Jean-Marc CLERY Françoise BOUJARD	49-51
6. Règlement régional des transports scolaires	Jean-Marie BERTHO Brigitte DELAHAIE	53-58
2. Orientations budgétaires pour 2019 Perspectives pluriannuelles et trajectoire financière 2019-2023	Martial WESLY, rapporteur général	59-80
3. Nomenclature stratégique par programme	Martial WESLY, rapporteur général	81-82
5. Pour une compétence régionale affirmée en matière d'information sur les métiers, les emplois, les formations et les compétences, au service de parcours individuels d'orientation et d'évolution professionnelle et du développement économique de la Bretagne	Edwige KERBORIOU Véronique LE FAUCHEUR	83-96
8. Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022	Isabelle CONAN-ROUSSEAU	97-108
12. Evolution de la Carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2019	Norbert HELLUY Emmanuel THAUNIER	109-116
7. Nouvelles orientations pour la politique langues de Bretagne	Jean-Marc CLERY Lydie PORÉE Claudine PERRON	117-123
9. Nouvelle stratégie régionale d'inventaire du patrimoine culturel	Pierre BARBIER Claudine PERRON	125-128
11. Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Bretagne commerce international	Séverine DUDOT Carole LE BECHEC	129-131
14. Soutenir la mobilité européenne et internationale des jeunes bretons : bilan et perspectives	Marie-Françoise LE HENANF Lydie PORÉE	133-137

Rapporteur.e.s : Anne LE MENN et Gilles MATHEL

L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous

Synthèse adoptée par le Bureau du 12 novembre 2018

➤ L'illettrisme, de quoi parle-t-on ?

L'illettrisme qualifie la situation de personnes qui, bien qu'ayant été scolarisées en France, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, personnelle comme professionnelle, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour certaines personnes, ces difficultés avec l'écrit se combinent, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, l'utilisation des nombres, le raisonnement logique, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc. Très concrètement, être en situation d'illettrisme c'est ne pas pouvoir lire une consigne d'hygiène ou de sécurité au travail ou le petit mot de la maîtresse dans le cartable de son enfant, ne pas réussir à faire un calcul simple, ne pas pouvoir remplir un chèque ou retirer seul de l'argent à un distributeur automatique, etc. Et cela, ainsi que le précise l'ancienne présidente de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANCLI), « *alors que pourtant vous avez été scolarisé et que tout le monde pense que vous savez le faire* ».

L'illettrisme ne doit pas être confondu avec l'analphabétisme, qui concerne la situation de personnes qui n'ont jamais été scolarisées, que ce soit en France ou dans un autre pays, ni avec la situation des immigré.e.s ou des migrant.e.s qui ont été scolarisé.e.s, sont parfois fortement diplômé.e.s, et doivent apprendre le français comme une nouvelle langue.

➤ En Bretagne, 200 000 adultes pourraient être concernés et, chaque année, 1 900 nouveaux jeunes de 17 ans sont identifiés

L'illettrisme touche aujourd'hui en France métropolitaine 2 500 000 personnes adultes âgés de 18 à 65 ans, soit 7 % de la population. Le nombre de personnes en situation d'illettrisme ainsi comptabilisé est donc considérable et il n'intègre pas les moins de 18 ans. Il a un peu diminué (de 600 000 personnes) entre 2004 et 2012, mais demeure, en dépit de cette baisse, beaucoup trop important.

Il n'existe pas de données pour la Bretagne, l'enquête nationale n'ayant pas été régionalisée. Selon le GREF Bretagne¹, qui a extrapolé l'enquête nationale de 2004, l'illettrisme y concernerait de 150 000 à 200 000 adultes de 18 à 65 ans. Ces chiffres sont fréquemment cités mais à notre connaissance n'ont jamais été publiés. Pour la Bretagne, les seules données disponibles concernent les jeunes et sont issues des tests réalisés à l'occasion des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) organisées par le ministère de la Défense. Selon ces tests, l'illettrisme concernait, en 2017, près de 1 900 jeunes Breton.nes âgés d'environ 17 ans. Or il s'agit là d'un « stock » qui est renouvelé presque à l'identique chaque année puisque les données issues des

¹ Le GREF Bretagne (GIP Relation Emploi-Formation), est un acteur régional au service de l'État, de la Région et de l'ensemble des professionnels intervenant dans les champs de l'emploi, de l'orientation et la formation professionnelles. Il fait partie du réseau national des Carif-Oref.

JDC ne varient guère d'une année sur l'autre. Le nombre de personnes en situation d'illettrisme est donc « alimenté » par un flux continu d'arrivées de nouveaux jeunes.

Une enquête réalisée par le CESER, entre la mi-janvier 2018 et la fin mars 2018, auprès des centres de formation d'apprentis (CFA) situés en Bretagne montre, par ailleurs, que l'illettrisme pourrait concerner un peu plus de 20 % des jeunes en première année de certificat d'aptitudes professionnelles (CAP). Cette première approche mériterait utilement d'être vérifiée et approfondie de façon plus rigoureuse mais ses résultats sont cohérents avec d'autres chiffres avancés concernant d'autres régions.

➤ Plus de la moitié des adultes en situation d'illettrisme ont un emploi

Depuis la fin des années 1980, la lutte contre l'illettrisme, longtemps conduite par les seules associations caritatives ou militantes, sur un terrain essentiellement social ou culturel, est devenue une préoccupation économique. Celle-ci accompagne les transformations du marché du travail et l'élévation, à l'endroit de la population active, du niveau d'exigence en matière de maîtrise des savoirs de base : savoir lire, écrire, compter.

C'est ce public des personnes en emploi que le CESER a choisi de regarder, considérant notamment que la lutte contre l'illettrisme appliquée à ce public doit permettre de sécuriser l'emploi et les trajectoires professionnelles, de prévenir le chômage, de rendre possible l'accès des personnes aux parcours qualifiants en même temps que de permettre l'élévation des niveaux de compétences et de qualification dans les entreprises bretonnes. Ainsi que le montrent des travaux de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail, éprouver des difficultés à l'écrit accroît, en effet, la probabilité d'être au chômage (en particulier pour les femmes) et notamment au chômage de longue durée, d'être inactif.ve (22 % contre 7 %), d'avoir des expériences professionnelles limitées et de ne pas accéder aux formations, *a fortiori* celles ayant pour but d'améliorer ou d'acquérir des connaissances ou de nouvelles compétences.

Parce qu'ils et elles sont en transition entre le monde de l'école et celui de l'entreprise, le CESER s'est également intéressé aux jeunes en première année de CAP dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Ce public permet d'avoir une vision de la situation d'un certain nombre de jeunes qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, ont pratiquement déjà un pied dans l'emploi.

Volontairement, l'étude ne traite pas de la question de la responsabilité du système scolaire et des politiques éducatives dans la persistance de l'illettrisme ; elle est centrée pour sa part sur les possibilités de remédiation et les moyens d'action à l'échelle régionale ou locale.

➤ Les enjeux multiples de la lutte contre l'illettrisme

Le premier enjeu est celui de l'égalité et de la cohésion sociale. Savoir lire et écrire est la condition qui rend possible pour chacun l'accès aux informations, aux droits, à la connaissance et à la culture ; c'est une condition essentielle de l'autonomie dans la vie quotidienne et de l'émancipation intellectuelle. Il s'agit aussi, en termes collectifs, d'un enjeu de progrès social et de citoyenneté.

La lutte contre l'illettrisme vise aussi le bien-être des personnes, leur santé et la santé au travail. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme le souligne : la santé conditionne le bien-être physique, mental et social des individus ; or les personnes en situation d'illettrisme font face à l'obstacle de la langue pour s'informer et être totalement autonomes en matière de santé. Comment connaître ses droits en termes de sécurité

sociale ou compléter un formulaire de sortie à l'hôpital ? Comment comprendre l'ordonnance d'un médecin ou respecter la posologie d'un médicament ? Comment prendre connaissance des consignes de sécurité et d'hygiène au travail ? Toutes ces démarches sont complexes quand on ne sait ni lire ni écrire.

Il existe aussi des enjeux de nature économique et liés à l'essor du numérique. Les actif.ve.s en situation d'illettrisme sont peu qualifié.e.s. Or ainsi que le souligne le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), les actif.ve.s peu qualifié.e.s sont aujourd'hui particulièrement exposé.e.s dans le contexte des transformations que connaissent les entreprises en lien avec les changements liés au numérique, aux progrès technologiques et à l'émergence d'une économie plus sobre en ressources utilisées. Ces évolutions influencent fortement les organisations de travail, les métiers et les compétences attendues au cours de la vie professionnelle. Le PIC souligne aussi que les emplois les plus soumis au risque d'automatisation des tâches entraînée par la robotisation ou le numérique sont des métiers peu qualifiés : « 40 % des travailleurs dont le niveau d'instruction est inférieur au baccalauréat occupent des emplois ayant un fort risque d'automatisation alors que moins de 5 % des travailleurs diplômés du supérieur sont exposés au même risque. » Il précise que : « L'automatisation va engendrer à la fois de nouveaux besoins de compétences techniques ou intégrant une expertise dans les nouvelles technologies et un besoin spécifique, pour une part significative de la population active, de compétences numériques générales, cognitives, sociales et relationnelles »².

D'ores et déjà on observe que, dans tous les secteurs, presque tous les métiers et quelle que soit la taille de l'entreprise, les consignes orales et directes diminuent au profit d'instructions écrites, sur papier ou sur écran : modes opératoires, consignes de sécurité, bordereaux de commande ou de livraison, notices d'utilisation de machines, messageries électroniques, comptes rendus d'activité, descriptions d'incidents, démarches qualité, relations clients, etc. Certains secteurs parmi les plus touchés par l'illettrisme comme ceux de l'industrie et du bâtiment³, et qui comportent un grand nombre d'ouvriers, sont particulièrement sensibles à ces évolutions du fait que l'oral y était omniprésent⁴.

Un autre objectif important de la lutte contre l'illettrisme est de réduire le risque d'exclusion aggravée qu'engendre la transformation numérique. Ainsi que plusieurs rapports le soulignent, la non-maîtrise de l'écrit est l'une des principales causes des difficultés rencontrées avec l'outil et la culture numériques. Or de 15 à 17 % de la population française rencontrent ces difficultés et sont en situation dite d'« illectronisme ». Dans son rapport annuel 2017 au Premier ministre, le Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative identifie l'illettrisme comme l'un des trois facteurs, avec le vieillissement et l'absence d'apprentissage natif de la langue française, qu'il faut prendre en compte dans la transformation numérique de l'administration. A défaut, on risque d'exclure de l'accès aux services publics une part substantielle des usagers, jusqu'à un.e Français.e sur cinq !

👉 Une question sur laquelle il reste beaucoup à faire

L'illettrisme est donc un sujet grave. On aurait donc pu penser qu'une affaire d'une telle importance mobiliserait l'ensemble des acteurs publics et privés et que des moyens conséquents, y compris financiers, seraient durablement consacrés à la mise en place d'une organisation et de formations de nature à la régler.

² Pactes régionaux d'investissement dans les compétences. Cadre d'élaboration Etat-Région, juin 2018

³ ANLCI, exploitation de l'enquête IVQ réalisée par l'INSEE en 2011-2012. L'enquête montre que l'illettrisme est plus présent dans certains secteurs d'activité : l'agriculture et la pêche, l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, les activités liées à la personne. Une enquête nationale réalisée dans le secteur du travail temporaire par le FAF TT souligne aussi un taux d'illettrisme élevé dans ce secteur.

⁴ DARES analyses n°45, juillet 2013, « La maîtrise insuffisante des savoirs de base : un obstacle pour s'intégrer au marché du travail ? »

Or l'analyse de la situation des personnes en emploi et des jeunes apprenti.e.s conduit à dresser un bilan pour le moins contrasté.

Bien que des moyens lui aient été consacrés depuis plus de 40 ans, et que de nombreuses régions, y compris la Bretagne, se soient dotées de plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme, il reste encore beaucoup à faire, et à faire dans la durée.

👉 Des obstacles à surmonter dans les entreprises

Agir contre l'illettrisme se heurte à de nombreux obstacles. Le premier d'entre eux tient à la difficulté de détecter les situations d'illettrisme ; l'illettrisme est souvent invisible car la honte ressentie par les personnes concernées, ou la peur de perdre leur emploi lorsqu'elles sont salariées, les poussent souvent à cacher leur situation.

Dans les entreprises, d'autres obstacles peuvent se cumuler, comme par exemple du point de vue de l'employeur :

- la difficulté d'aborder la question avec les salarié.e.s concerné.e.s ;
- un manque de prise de conscience du niveau de difficulté des salarié.e.s ;
- le manque de visibilité des chef.fe.s d'entreprises, dans les TPE en particulier, sur les moyens de formation ;
- le manque de visibilité concernant le retour sur investissement des actions de formation, ...

Du point de vue des salarié.e.s :

- des problèmes logistiques ou d'organisation ;
- des traumatismes liés au sentiment de « retour à l'école » que peut procurer le fait d'aller en formation ;
- la peur d'être stigmatisé.e.s, ...

👉 Un intérêt évident des entreprises et des acteurs économiques à agir

De même que les pouvoirs publics (Etat et Régions) à travers le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) vont investir au cours des quatre prochaines années dans le développement, par la formation, des compétences de base des personnes peu ou pas qualifiées, jeunes ou adultes, à la recherche d'un emploi, il convient de développer les formations aux compétences de base pour les personnes peu ou pas qualifiées qui ont un emploi.

Des entreprises sont prêtes à s'investir dans la lutte contre l'illettrisme, que ce soit parce qu'elles rencontrent des difficultés de recrutement ou, par exemple, au titre de leur responsabilité sociale. La lutte contre l'illettrisme est en effet l'un des leviers permettant l'exercice d'un emploi sur le long terme et la sécurisation des parcours professionnels, deux critères de durabilité de l'emploi telle que l'a définie le CESER⁵.

Elles ont un intérêt à agir ainsi que le démontrent des études coûts-performance réalisées par un expert⁶. Ces études mettent en évidence des effets positifs de ces formations sur la performance individuelle des salariés concernés, sur la performance collective, sur la performance économique, sur la performance sociale

⁵ CESER de Bretagne, Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne. Juin 2015

⁶ Pascal Moulette, maître de conférences à l'université de Lyon 2 (IUT Lumière-Coactis) et spécialiste de la gestion de l'illettrisme en entreprise.

et la qualité de vie au travail ainsi que sur la marque employeur. Une étude de mesure des effets d'une action de formation adaptée pour 12 salarié.e.s en difficulté avec l'écrit dans le secteur de la logistique montre, par exemple, que ladite formation a permis une amélioration notable sur plusieurs volets : la gestion du stress, la passation et le respect des consignes, la diffusion des informations, l'appréhension des écrits, la sollicitation de la hiérarchie (moins de demandes d'explications supplémentaires, moins de répétitions des consignes, moins de contrôle de l'activité), l'utilisation des indicateurs de gestion, la définition des rôles, la concertation.

Sur la base de ces constats, le CESER formule des pistes de préconisations. Elles sont adressées notamment au Conseil régional dont le rôle dans la lutte contre l'illettrisme s'est affirmé avec les lois de décentralisation et la compétence générale en matière de formation professionnelle tout au long de la vie confiée aux Régions. Dernièrement, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, a encore renforcé ses compétences en disposant que « *la Région contribue à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional, en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences défini par décret* ».

Mais elles s'adressent aussi à l'ensemble des acteurs régionaux qui ont une responsabilité dans la lutte contre l'illettrisme : l'Etat en région, tous les acteurs de l'apprentissage, les branches professionnelles, les opérateurs de compétences, les chef.fe.s d'entreprises, les partenaires sociaux...

👉 La nécessité d'un renforcement du portage politique et d'un nouveau plan régional de lutte contre l'illettrisme

Considérant que la lutte contre l'illettrisme en Bretagne est un enjeu majeur d'égalité, de cohésion sociale, de progrès social et de développement économique, trop souvent « mis sous la pile » des autres dossiers, le CESER souhaite un portage politique fort de cette question. Cela suppose que des élu.e.s référent.e.s soient clairement identifié.e.s dans toutes les collectivités territoriales, y compris au sein du Conseil régional, et qu'ils/elles soient porteur.se.s d'une action visible, comme est aujourd'hui visible, par exemple, la politique régionale en faveur de l'égalité femmes.hommes.

L'action contre l'illettrisme doit, de plus, faire l'objet d'une communication d'ampleur de la part des acteurs publics et privés.

Du côté des pouvoirs publics, on ne part pas de rien puisqu'il existe en Bretagne, depuis novembre 2015, un Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ce plan, co-signé par le Préfet, le Président du Conseil régional, le recteur d'Académie, la présidente de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et les partenaires sociaux (CFDT, CGT, CGTFO, CFTC, CFE-CGC, MEDEF, UPA, CGPME), arrive à échéance en cette fin d'année 2018. Le CESER appelle par conséquent de ses vœux un nouveau plan régional, appuyé sur une enquête statistique à réaliser à l'échelle de la région pour connaître le nombre et les caractéristiques précises de personnes concernées. Il demande aussi qu'une évaluation de ce nouveau plan soit prévue, à la différence du premier, qu'un budget soit fléché et que des moyens, notamment humains, soient identifiés.

Le CESER espère aussi que les partenaires sociaux, les organisations professionnelles, les futurs opérateurs de compétences (OPCO), les réseaux consulaires, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), le monde associatif et les Conseils départementaux seront associés et se montreront actifs dans la mise en

œuvre de ce nouveau plan. Une meilleure coordination des moyens mis en œuvre par les différents acteurs est à rechercher.

Enfin, il souhaite que le prochain plan fasse l'objet d'une adoption en séance plénière par le Conseil régional, après une communication au CESER afin que notre assemblée puisse en avoir connaissance et s'exprimer à son sujet. Il s'agit ainsi d'affirmer l'importance de cette politique et la nécessité de la faire connaître beaucoup plus largement.

👉 Une mobilisation indispensable des acteurs économiques de proximité : territoires, EPCI

Le Conseil régional de Bretagne intervient dans la lutte contre l'illettrisme au titre de ses compétences en matière de formation professionnelle. La question de l'illettrisme et des savoirs de base fait ainsi l'objet d'un chantier⁷ dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), qu'il a signé avec l'Etat, les autorités académiques et les partenaires sociaux, le 10 juillet 2017. Compte tenu des enjeux de la lutte contre l'illettrisme, le CESER invite le Conseil régional à l'inscrire également dans sa politique économique, et notamment dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui comporte une dimension prescriptive.

Il souhaite à ce titre que le Conseil régional intègre et porte la lutte contre l'illettrisme :

- dans le cadre du dialogue territorial qu'il noue avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) depuis que la loi lui a confié la compétence exclusive en matière d'aides aux entreprises et de définition des orientations en matière de développement économique⁸,
- dans les conventions de partenariat économique avec les EPCI. Les acteurs de proximité (EPCI et opérateurs locaux) doivent être mobilisés car ce sont eux qui ont le contact direct avec le tissu des PME et TPE

et que la question trouve également sa place :

- dans le cadre du service public d'accompagnement des entreprises⁹,
- dans les différentes démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) qui impliquent, pour un territoire, la réalisation d'un diagnostic partagé des besoins en compétences et la mise en œuvre d'une action coordonnée des partenaires publics et privés

La mobilisation des territoires est essentielle. 48,5 % des adultes en situation d'illettrisme vivent dans des territoires ruraux ou faiblement peuplés. Le CESER s'interroge sur les relais de la lutte contre l'illettrisme dans

⁷ Il s'agit du chantier 5 « Garantir l'accès et le maintien des savoirs de base et agir contre le risque de fracture numérique » du CPRDFOP

⁸ Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (« loi NOTRe »)

⁹ En février 2017, la Région Bretagne a adopté une délibération pour la création d'un service public d'accompagnement des entreprises (SPAÉ). La charte du SPAÉ précise ce dont il s'agit : « *La Région et les EPCI de Bretagne partagent une responsabilité de premier plan dans le soutien au développement économique de leur territoire. Conjointement, ils entendent la traduire par la mise en œuvre d'un 'service public de l'accompagnement des entreprises'. Ce service public n'est ni une structure, ni une administration. C'est un objectif : assurer aux entreprises, sur le terrain, une action publique lisible, simple et efficace. C'est une dynamique à engager ou à renforcer pour une organisation de l'action publique pleinement au service de l'entreprise. Le service public de l'accompagnement des entreprises (SPAÉ) est mis en place dans le cadre de la contractualisation entre les EPCI bretons et le Conseil régional de Bretagne.* »

ces territoires où il est beaucoup plus difficile qu'ailleurs de trouver les interlocuteurs et structures susceptibles d'accompagner les personnes et de prendre en charge cette problématique.

Un autre levier de mobilisation des territoires réside dans les contrats de ville qui constituent, pour les 32 quartiers prioritaires en Bretagne, le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Les statistiques nationales montrent que la proportion de personnes en situation d'illettrisme est deux fois plus élevée dans les quartiers prioritaires que dans l'ensemble de la population. Le Conseil régional, signataire des contrats, pourrait également porter ici la préoccupation de la lutte contre l'illettrisme.

Enfin, le CESER invite le Conseil régional à intégrer la nécessité d'agir contre l'illettrisme dans le cadre de sa démarche « Breizh COP » qui vise à construire un projet d'avenir pour la Bretagne à l'horizon 2040. Plusieurs objectifs parmi ceux qui ont été proposés en septembre 2018 pourraient y faire référence¹⁰. Il est primordial, en effet, que ce nouveau projet de territoire prenne en compte de façon explicite les questions d'emploi, de compétences, de formation et d'orientation professionnelles, et la lutte contre l'illettrisme qui est un facteur essentiel de sécurisation des trajectoires personnelles et professionnelles dans un monde en transformation. Ce projet devra traduire par des engagements le fait, ainsi que le mentionne très justement le CPRDFOP, que « *les compétences humaines, les qualifications et, par conséquent, la transmission des savoirs et la formation, constituent une des clés de notre avenir, un investissement à caractère éminemment stratégique* ».

👉 Une action des structures et associations au contact des populations fragiles à soutenir

Le rôle des professionnel.le.s et bénévoles des structures et associations qui sont au contact des populations fragiles est essentiel dans la lutte contre l'illettrisme, y compris pour les personnes en emploi qui peuvent choisir de se tourner vers ces acteurs pour remédier à leur situation plutôt que vers leur employeur. Certain.e.s salarié.e.s, en effet, ne souhaitent pas que leur situation d'illettrisme ou de (très) grande difficulté avec les savoirs de base soit connue de leur employeur et/ou de leurs collègues et s'adressent au réseau associatif pour les aider à y remédier. Ceci souligne combien la lutte contre l'illettrisme nécessite une action coordonnée de tous les acteurs.

Le CESER plaide, par conséquent, pour que les subventions publiques qui permettent aux structures et associations de mener des actions dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, lorsqu'il est question de les réduire, soient maintenues au contraire, et même augmentées si nécessaire.

Par ailleurs, il estime que des actions de formation/sensibilisation sont nécessaires et à mettre en place pour faire en sorte que tous ces professionnel.le.s et bénévoles soient sensibilisé.e.s à la problématique de l'illettrisme et soient en capacité :

- d'identifier les situations d'illettrisme ;
- de connaître l'offre régionale et locale de formations et les possibilités d'accompagnement des personnes dans leur formation ;

¹⁰ Région Bretagne, *Les objectifs de la Breizh COP. 38 propositions mises en débat*. Septembre 2018. Dans l'objectif 6 « *Prioriser le développement des compétences Bretonnes sur les domaines des transitions* », il est question de développer « *la gestion prévisionnelle des compétences en lien avec les territoires pour anticiper les besoins de formations initiales et continues liées aux transitions (environnementales et numériques)* » et « *des parcours de formation vers les nouveaux emplois des transitions numériques et écologiques* ». Dans l'objectif 12 « *Gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises* », il est question de « *dynamiser la création d'emplois locaux et la réponse aux besoins des habitants en soutenant l'émergence de projets d'innovation sociale ayant un modèle économique* ». L'objectif 14 s'intitule « *Bretagne, région pionnière de l'innovation sociale* »

- de distinguer les ressources disponibles dans la région qu'il s'agisse notamment d'outils ou d'expériences acquises par d'autres ;
- de mieux coopérer entre eux grâce à des possibilités d'échanges sur leurs actions respectives.

A cet effet, le CESER propose d'ouvrir à ces publics les sessions de sensibilisation/formation à l'illettrisme qui sont organisées par le GREF Bretagne, depuis 2017, au titre du plan de professionnalisation des professionnels du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP). Cette préconisation concerne aussi, et notamment, les professionnels et bénévoles qui devront mettre en œuvre le nouveau « Visa Internet » destiné à sensibiliser à l'Internet les publics qui en sont éloignés.

Trop souvent, les acteurs et les politiques relevant de l'action sociale d'une part et de la formation d'autre part s'ignorent où se méconnaissent ; une question comme la lutte contre l'illettrisme ne peut se régler sans une meilleure coopération de ces acteurs entre eux. Cette dernière est essentielle si l'on se place du point de vue des personnes en situation d'illettrisme qui devront, dans leur parcours, faire appel à de multiples organismes ou dispositifs.

Le CESER invite donc l'Etat et la Région à jouer un rôle d'animation et de coordination des actions à l'échelle de la Bretagne.

👉 Des modules de formation aux savoirs de base à intégrer dans toutes les formations et un besoin de fluidité des parcours

Le CESER propose d'introduire dans toutes les formations de niveau V (niveau CAP) proposées par la Région Bretagne une possibilité d'accès à des actions de remédiation sur les savoirs de base, c'est-à-dire en lecture, écriture, calcul et numérique.

Il ne s'agit pas de créer des « sas » de remise à niveau avant l'entrée en formation qualifiante car l'expérience montre que ceux-ci sont souvent insuffisants car trop courts. L'objectif est plutôt de créer des modules permettant aux personnes qui en ont besoin de bénéficier d'une remise à niveau tout au long de l'action de formation.

Ceci suppose, d'une part, que les centres de formation puissent travailler davantage ensemble et en complémentarité et, d'autre part, que tous les cahiers des charges des appels d'offre de la Région prennent en compte l'objectif de la lutte contre l'illettrisme.

Mais cela nécessite aussi une mobilisation des professionnel.le.s du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelles (SPRO-EP) dont l'une des missions consiste à aider les actif.ve.s qui en expriment le besoin à élaborer et concrétiser leur projet personnel d'évolution professionnelle et, le cas échéant, des projets de formation associés visant à accroître leurs aptitudes, compétences et qualifications professionnelles. Il y a, en effet, dans cette proposition du CESER, un enjeu de coordination des parcours et d'articulation des dispositifs.

Par ailleurs, le CESER estime que les personnes en situation d'illettrisme, et en particulier les salarié.e.s (cela comprend notamment ceux des structures d'insertion par l'activité économique) qui bénéficient du dispositif « Compétences clés » mis en œuvre par la Région devraient être beaucoup plus nombreuses. A cet effet, il suggère d'assurer une plus grande publicité à ce dispositif ; de le rendre plus lisible pour le public, les prescripteurs et le monde associatif ; d'envisager la possibilité d'y associer une aide financière alors

qu'actuellement, il ne lui est attaché aucune forme de rémunération (contrairement aux autres formations de la Région).

👉 La nécessité de former aussi les salariés de plus de 45 ans, davantage touchés par l'érosion des compétences à l'écrit

Selon les statistiques de 2012, 53 % des personnes en situation d'illettrisme ont plus de 45 ans et la proportion semble augmenter avec l'âge. Or les salarié.e.s de plus de 45 ans sont aussi ceux qui partent le moins en formation (un.e salarié.e sur trois entre 55 et 64 ans contre un.e salarié.e sur deux entre 25 et 54 ans) et qui sont le plus souvent victimes du chômage et de licenciements. Le CESER appelle, par conséquent, à trouver des solutions pour permettre aux salarié.e.s seniors d'accéder davantage à la formation, sans se limiter aux formations réglementaires obligatoires (habilitations professionnelles, hygiène et sécurité, etc.), et à développer l'offre régionale de formation en direction de ce public. Il s'agit de rendre effectif un droit à la formation tout au long de la vie.

👉 Des formations aux compétences numériques générales devant tenir compte des situations d'illettrisme

Pour les personnes en situation d'illettrisme ou de (très) grande difficulté avec l'écrit (lecture, écriture), les formations aux compétences numériques ne peuvent se faire qu'en mode présentiel. Le CESER alerte par conséquent sur le risque qu'il y aurait à ne développer que des formations à distance pour ces publics, considérant qu'il ne peut s'agir pour eux d'une solution. Il souhaiterait qu'une réflexion approfondie soit engagée avec les acteurs de la formation continue, sous l'impulsion de la Région, sur la mise en place des formations à distance en tenant compte de la différenciation des publics.

👉 Un appel à développer l'innovation pédagogique et des formations sur mesure pour les personnes en situation d'illettrisme

Au terme de ce travail, il semble que la remédiation sur les savoirs de base pour les salariés en situation d'illettrisme devrait s'appuyer sur ce qu'ils savent faire dans leur poste et dans leur entreprise et le valoriser afin de leur permettre de reprendre confiance ; cette reprise de confiance est un préalable nécessaire pour pouvoir se projeter dans une formation. La porte d'entrée dans la formation ne peut donc pas être l'illettrisme ; on ne doit pas non plus parler de « repérage » et de « remise à niveau » ; il faut éviter les formations « en salle » et leur préférer les situations de travail comme situations d'apprentissage. Certains acteurs observent, par ailleurs, que les formations au numérique sont de bons prétextes pour travailler la remédiation sur les savoirs de base. La préparation d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) a été mentionnée à plusieurs reprises comme offrant également cette opportunité.

Le CESER invite le Conseil régional à soutenir l'innovation pédagogique des organismes de formation, et à conduire une réflexion sur les modalités les plus à même de faciliter l'engagement et l'appétence pour la formation de ces personnes, sachant qu'elles gardent souvent des traumatismes liés à leur scolarité et que les formations qui sont comme un « retour à l'école » sont la plupart du temps inenvisageables.

Il invite, de plus, à creuser la piste des regroupements inter-entreprises pour les formations aux savoirs de base (lire, écrire, compter), dans les territoires à faible densité. En effet, l'intervention des centres de formation devrait se faire de manière essaimée dans les entreprises afin de privilégier les formations en

situation de travail, mais il peut être nécessaire, dans un second temps, de constituer des groupes d'apprenant.e.s. Les regroupements inter-entreprises doivent être envisagés compte tenu du fait que le nombre de personnes concernées dans chaque entreprise est généralement très faible, ce qui est susceptible de retarder, voire même de compromettre, la mise en place de formations organisées en « groupes classe ».

👉 Une sensibilisation nécessaire des entreprises aux enjeux de la lutte contre l'illettrisme

Dans les entreprises, l'entretien professionnel, consacré aux perspectives d'évolution professionnelle du/de la salarié.e, lorsqu'il est correctement mené, est un bon moyen d'identifier les situations d'illettrisme et surtout d'évoquer la question avec les salarié.e.s concerné.e.s, s'ils en sont d'accord, pour construire avec eux un parcours de montée en compétences de base. Malheureusement, toutes les entreprises, et notamment les petites et très petites entreprises – le CESER rappelle que les entreprises de moins de 50 salariés emploient la moitié des salariés de la région¹¹ –, ne se sont pas appropriées ce type d'entretiens qui réclame un certain savoir-faire¹².

Le CESER propose, par conséquent, que soient mises en place des actions visant à sensibiliser à la question de l'illettrisme et à l'importance de ces entretiens professionnels, les chef.fe.s d'entreprises qui ne le sont pas déjà, et également dans les moyennes et grandes entreprises, les autres acteurs que sont notamment les équipes de direction, les managers de proximité, les services des ressources humaines, les représentant.e.s du personnel. Ces actions pourraient être réalisées, avec l'appui de la Région, par les organismes consulaires, les organisations professionnelles, les opérateurs de compétences (OPCO) en mobilisant le service public d'accompagnement des entreprises.

Le CESER suggère, par ailleurs, qu'un.e « référent.e formation » soit identifié.e dans chaque entreprise et que cette personne, lorsqu'elle n'est pas le chef d'entreprise lui-même, soit, de même que lui, sensibilisée à la question de l'illettrisme et aux enjeux de la maîtrise des savoirs de base.

👉 Des ressources mutualisées à mettre en place à l'échelle de la région : un centre de ressources illettrisme ?

En Bretagne, à la différence d'autres régions, il n'existe pas de « centre de ressources illettrisme » suivant le canevas proposé par l'ANLCI. Sans aller jusqu'à dire qu'il faut suivre ce canevas, le CESER invite l'Etat et la Région à considérer, en lien avec le GREF Bretagne, la question d'un centre de ressources pour répondre aux besoins de tous les acteurs du territoire, y compris notamment les centres de formation d'apprentis (CFA). Ces besoins vont de l'information généraliste sur l'illettrisme, aux actions de sensibilisation et de formation, voire de mise en relation des acteurs, en passant par la constitution d'une banque d'outils (guides de repérage, guides d'accompagnement à la mise en place d'une démarche de lutte contre l'illettrisme, etc.)¹³.

¹¹ Les TPE (moins de 10 salariés) et les entreprises de 11 à 49 salariés emploient chacune 25 % des salariés. Les TPE représentent neuf entreprises sur dix. Source : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

¹² Selon un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'entretien professionnel doit encore être approprié par les TPE et les PME, souvent assez réfractaires au caractère formalisé d'une telle démarche. S. Forcade, E. Robert et V. Wallon, *Bilan d'étape du déploiement du compte personnel de formation (CPF)*, juillet 2017

¹³ Il existe ainsi notamment une mallette « Compétences de base des apprentis – apprendre autrement par le travail » élaborée par l'ANLCI

Le Conseil régional qui a la compétence en matière d'orientation et de formation professionnelles, pourrait aussi, dans le même esprit, réaliser et mettre à disposition du public une cartographie régionale des différentes structures (associations, organismes de formation, points Région, professionnels du service public régional de l'orientation...) susceptibles d'accueillir et/ou d'accompagner les personnes en situation d'illettrisme en leur dispensant un premier niveau de conseil et en les guidant vers les formations adéquates.

👉 Des dispositifs comme « Karta Bretagne », ou d'autres à imaginer, pour les publics jeunes

Les statistiques sur l'illettrisme et leur analyse montrent une érosion des compétences à partir de 45 ans, mais aussi une baisse des compétences en écriture et lecture pour les générations les plus jeunes, à âge et niveau de diplômes fixés. Elles montrent également que le lien entre un niveau de compétences faible et un milieu social défavorisé est plus fort pour les générations 1981-1987 que pour les générations précédentes, ce qui tend à indiquer un accroissement des inégalités sociales concernant les compétences à l'écrit.

Ces constats nous interpellent et donnent une obligation d'agir aux pouvoirs publics.

La Région, qui a compétence pour soutenir les politiques d'éducation¹⁴, pourrait utiliser les leviers dont elle dispose. Son dispositif « Karta Bretagne » consiste à accompagner, dans tous les lycées des projets, initiés par les équipes éducatives sur certaines thématiques qu'elle a fléchées. C'est un des leviers qui pourrait être adapté en conséquence. Mais il est possible aussi d'imaginer d'autres dispositifs dans les lycées, et particulièrement les lycées professionnels, pour agir contre l'illettrisme.

👉 Mieux appréhender la situation dans les centres de formation d'apprentis

En Bretagne, les tests de positionnement sont utilisés à l'entrée en centres de formation d'apprentis (CFA). Les tests varient beaucoup en fonction des CFA ; ils sont destinés en principe à permettre des aménagements de parcours en fonction des situations individuelles. Le CESER estime qu'ils devraient avoir aussi comme objet de repérer les situations d'illettrisme, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, du moins formellement.

Il souhaite également que des statistiques régionales soient produites au niveau des CFA pour outiller le pilotage de la politique de lutte contre l'illettrisme en Bretagne. Son étude montre en première approche que les jeunes en situation d'illettrisme peuvent représenter jusqu'à plus de 20 % des jeunes en première année de CAP dans les CFA bretons.

👉 Coordonner l'action contre l'illettrisme en apprentissage

Le CESER appelle de ses vœux une coordination de l'action de lutte contre l'illettrisme en apprentissage dans le nouveau contexte créé par la réforme issue de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018. Il exprime cette demande alors que son étude montre en première approche que la question de l'illettrisme et des difficultés avec les savoirs de base ne mobilise pas collectivement les CFA bretons et qu'elle ne suscite pas davantage une action coordonnée de la part des acteurs de l'apprentissage : CFA mais aussi branches professionnelles, organismes gestionnaires, entreprises, centres de formation, associations, Région, Rectorat. Demain, les CFA dépendront fortement de leurs branches professionnelles respectives, via les

¹⁴ Article L4221-1 du code général de collectivités territoriales

opérateurs de compétences (OPCO), et les démarches inter-CFA ne se feront peut-être pas sans une impulsion de l'échelon politique régional.

A partir du 1^{er} janvier 2020, sinon dès 2019, le Conseil régional ne sera plus en première ligne sur la question de l'apprentissage mais il restera compétent pour la formation globale de la population sur le territoire. Il existe un enjeu de développement de l'apprentissage à l'échelle de la Bretagne qui nécessite un minimum de coordination régionale. Le CESER incite par conséquent le Conseil régional à mettre en œuvre une action d'impulsion de la lutte contre l'illettrisme dans les CFA du territoire. Son rôle pourrait consister, par exemple, à réunir autour de la table les acteurs qui sont désormais en première ligne (les branches professionnelles, les opérateurs de compétences). Il pourrait favoriser une mutualisation et une coordination plus poussée entre tous les acteurs, sans oublier les entreprises d'accueil.

Les besoins d'outils et de références que certains CFA ont mentionnés dans le cadre de l'enquête du CESER tend à montrer que la question des fonctionnalités d'un centre régional de ressources sur l'illettrisme se pose aussi pour eux. La réflexion sur la mise en place d'un tel centre devra donc tenir compte aussi des actions en direction des apprenti.e.s, et du besoin qu'ont les CFA de mutualiser des outils. Faire connaître l'existence de moyens tels que, par exemple, le logiciel de lecture « Tacit » dont le développement a été financé par des fonds publics, pourrait constituer l'une des missions d'un tel centre.

👉 Une mobilisation indispensable des acteurs de l'apprentissage et particulièrement des branches professionnelles

Le CESER invite les CFA, leurs gestionnaires, les opérateurs de compétences et les branches professionnelles, en lien avec les autorités académiques qui sont en charge du contrôle pédagogique, à prendre en compte la question de l'illettrisme en y consacrant les moyens nécessaires. Cette prise en compte implique notamment d'individualiser davantage les parcours de formation des apprenti.e.s en CAP, par exemple par un allongement de la durée de la formation, ainsi que l'étude le montre.

Il souligne l'importance particulière que revêt à cet égard la responsabilisation et l'engagement des branches professionnelles (et des partenaires sociaux), compte tenu des nouvelles compétences que leur confère la réforme de l'apprentissage (les branches fixeront le coût des contrats d'apprentissage).

Il souligne aussi que la remédiation sur les savoirs de base des apprenti.e.s nécessite une mobilisation, non seulement de ces acteurs, mais aussi des maîtres d'apprentissage et (lorsqu'elles existent) des équipes de travail qui accueillent l'apprenti.e dans l'entreprise. Les CFA ayant répondu à l'enquête du CESER déplorent généralement un manque de moyens humains, financiers mais aussi pédagogiques pour prendre à bras le corps le problème de l'illettrisme ; de ce point de vue, l'accompagnement des jeunes par des maîtres d'apprentissage et des enseignants-formateurs, tous dûment formés à la problématique de l'illettrisme, est essentiel.

En conséquence, le CESER appelle de ses vœux une sensibilisation des employeur.se.s, des maîtres d'apprentissage et des formateurs, en même temps qu'un renforcement des liens entre l'entreprise et les CFA.

👉 Accompagner aussi les familles

Un certain nombre de témoignages soulignent l'importance qui doit être accordée à l'accompagnement des familles des jeunes apprenti.e.s. L'importance du rôle joué par la famille dans la remise à niveau concernant

les savoirs de base des jeunes est maintes fois soulignée par les acteurs associatifs notamment (ATD Quart monde, centres sociaux, etc.).

👉 **Outiller les centres de formation d'apprentis et les lycées professionnels**

Enfin, il existe un enjeu fort de développement de la formation professionnelle initiale régionale qui nécessite également une coordination entre les établissements de formation en alternance, c'est-à-dire les CFA et les lycées professionnels, et cela d'autant plus que le ministère de l'Education nationale prévoit d'implanter des sections d'apprentissage dans tous les lycées professionnels. Le CESER préconise au sujet de l'ensemble de ces établissements, des formations de formateurs, un développement et des aides aux recherches-actions dans les établissements, la création d'une banque d'outils mutualisés, une aide à la recherche et à l'innovation pédagogique, des liens avec l'enseignement supérieur et la recherche.

Au terme de ce travail, le CESER forme le vœu que les réflexions et pistes d'actions proposées contribuent à la mise en œuvre d'une nouvelle politique prioritaire, déterminée et pérenne, de lutte contre l'illettrisme en Bretagne.

Vote sur la synthèse de l'étude du CESER de Bretagne L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous

Nombre de votants : 98

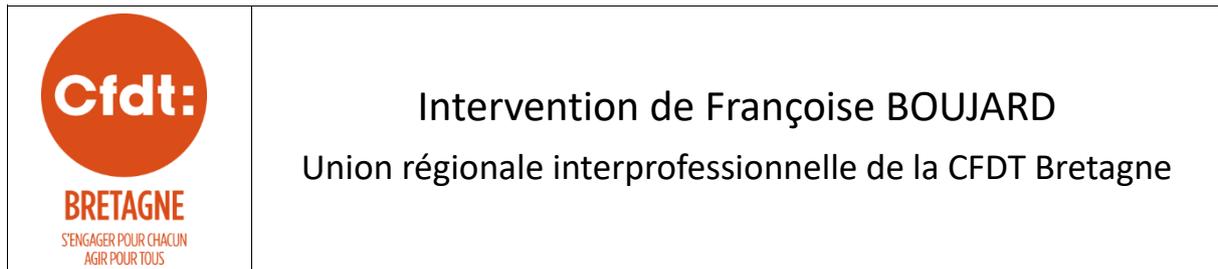
Ont voté pour l'avis du CESER : 98

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adoptée à l'unanimité



La CFDT remercie les rapporteurs de cette étude, Anne Le Menn et Gilles Mathel ainsi que la cheffe de pôle Virginie Gicquel et les services du CESER pour leur forte implication dans ce travail. La CFDT tient à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu apporter leur contribution, notamment les directeurs de CFA.

La CFDT note avec intérêt le choix du sujet de cette étude. L'illettrisme, amplifié aujourd'hui par le développement du numérique est un facteur majeur d'exclusion et de souffrance pour les personnes concernées. Il rend très difficile leur vie professionnelle et l'adaptation aux mutations en cours.

La CFDT est en parfait accord avec les préconisations de cette étude qui doivent permettre de répondre aux besoins d'inclusion sociale et professionnelle des personnes salariées en situation d'illettrisme sur leur poste de travail ou sans maîtrise des compétences de base.

Mais pour atteindre les objectifs mentionnés dans ces préconisations, il faudra la mobilisation de toutes et de tous et, comme indiqué dans l'étude, particulièrement des entreprises y compris dans leur dimension paritaire. La CFDT prendra toute sa part dans cette mobilisation, car la cause est importante et juste, en se mobilisant partout pour faire connaître cette étude, informer et participer à la détection et l'accompagnement des personnes concernées, en en faisant aussi un sujet prioritaire de négociation dans les instances représentatives du personnel quelque soit le secteur.

La CFDT est engagée dans les différents lieux paritaires et quadripartites ainsi que dans les entreprises ou établissements pour développer une logique de parcours personnalisé qualifiant tout au long de la vie. En ce sens la question des savoirs de base est fondamentale comme l'une des briques permettant de sécuriser le parcours vers la qualification et l'évolution professionnelle. Elle soutient donc fortement la préconisation visant à intégrer dans les formations professionnelles des modules de développement des savoirs de base, gradués en fonction des personnes concernées. C'est d'ailleurs dans cette optique également que la CFDT a porté nationalement la création du parcours cléA contextualisé aux différents secteurs professionnels ainsi que du cléA numérique. Il s'agit bien de permettre aux salariés qu'ils soient dans ou hors emploi, d'être armés pour évoluer ou rebondir.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Une fois n'est pas coutume, je m'exprimerai pour mon organisation mais aussi en mon nom propre, tout d'abord pour féliciter ma commission et plus particulièrement ses rapporteur.es pour la passion et le dynamisme qu'ils ont su communiquer à cette étude. Il faut également remercier Virginie notre cheffe de pôle pour son attention constante et sa patience, et enfin, Norbert, notre Président, dont la conviction a pesé pour beaucoup dans le choix de ce sujet.

Au-delà des préconisations, je retiendrai pour ma part la lumière portée sur les attentes et les besoins très concrets des personnes. Mais je retiendrai surtout que s'il est nécessaire de bien identifier les situations et de former-informer les acteurs, l'enjeu central est de mobiliser à tous les niveaux pour tisser autour des personnes un réseau solide sur lequel celles-ci pourront prendre appui.

A ce propos - et un peu à la différence de certain.es de mes camarades de la commission - je ne pense pas que l'objectif des dispositifs d'aide soit tant que cela d'amener les personnes à « l'autonomie ». Parce que nous sommes des êtres sociaux par essence et non des particules élémentaires, je ne pense pas qu'il y ait une action ou une décision humaine, un mérite ou un talent, qui soient purement individuels. En tous cas pour ce qui est de la difficulté sociale, comme l'a montré le sociologue Robert Castel, la souffrance vient d'abord de la désaffiliation, c'est-à-dire de la perte des liens des soutiens et des protections que devrait nous procurer normalement la sphère sociale.

Au risque du hors sujet, je voudrais maintenant faire deux remarques qui me ramèneront sur le terrain de l'École. L'axe préventif du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme adopté en novembre 2015 comporte plusieurs objectifs concernant l'Éducation Nationale s'agissant de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, des réseaux d'aide et de l'éducation prioritaire, ou encore de la prévention du décrochage.

Après des années de réduction drastique des moyens, la scolarisation des moins de 3 ans dans le public connaît une remontée en Bretagne ; elle est aujourd'hui autour de 30% et avoisine 50% en zone d'éducation prioritaire. Mais avant 2008 ce taux était à plus de 65% pour l'ensemble des écoles maternelles publiques.

S'agissant des réseaux d'aide à la difficulté scolaire, le nombre de postes dans les RASED en Bretagne a été globalement divisé par deux en 10 ans et aujourd'hui plus aucun réseau n'a une équipe complète avec psychologue, maître spécialisé et spécialiste en rééducation.

La réorganisation de l'éducation prioritaire qui a substitué les réseaux REP et REP+ aux ZEP n'a pas favorisé les écoles rurales, en faisant disparaître les RRS Réseaux de Réussite Scolaire, les effectifs par classe sont devenus plus chargés. Aujourd'hui, ce sont les « maîtres plus » qui sont sacrifiés alors qu'ils étaient un maillon essentiel de l'aide au sein des écoles : c'est le résultat des « CP à 12 » instaurés par JM Blanquer, une initiative certes positive mais qui est financée par le redéploiement des postes existants.

La deuxième remarque concerne la connaissance des données socio-spatiales de la grande difficulté scolaire. Sur le sujet, le CEREQ a produit des études très intéressantes et notamment une cartographie des « risques sociaux d'échec scolaire » avec pour point de focale le décrochage scolaire.

A ma connaissance l'usage que le rectorat fait de ces données reste assez modeste, c'est dommage. La Région a une entrée naturellement plus territorialisée dans ses analyses. On pourrait espérer, pourquoi pas, que celle-ci prenne appui sur de telles données pour travailler avec les autorités académiques à de nouveaux objectifs dans le cadre du prochain Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme.



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

La CGT souligne la qualité du travail effectué par la commission formation et éducation dont on mesure bien que le deuxième énoncé de l'appellation de la commission prend encore plus son sens.

Avec cette étude « l'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous », le CESER propose des pistes d'action et souhaite que ces actions contribuent à la mise en œuvre, je cite : « *d'une nouvelle politique, déterminée et pérenne.* »

C'est un beau triptyque et les mots ont bien leur sens !

En effet, dans ce domaine, comme dans d'autres, les actes comptent et un changement de cap est nécessaire pour remettre l'humain au centre des préoccupations. Cela appelle donc un changement fondamental de modèle, c'est certainement le fil rouge de cette dernière session ordinaire de notre assemblée pour cette année.

La CGT affirme que pour pouvoir travailler sereinement, il faut en maîtriser tous les aspects et la compréhension de l'écriture en fait partie. C'est parce que cette question du travail est trop sérieuse que ce dernier, comme la route, a besoin d'un code. Il doit être dès lors le même pour toutes et tous et protecteur en droits ou à promouvoir « les sorties de route. »

Comprendre ce que l'on signe ou que l'on devrait signer doit faire partie des fondamentaux pour tout le monde et pour le salarié aussi. Lors de la réunion du bureau de notre assemblée pour l'adoption de la synthèse de l'étude, la CGT signalait qu'un membre du conseil d'administration de l'Organisation Internationale du Travail, ancien secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, faisait remarquer dans son livre « *la troisième guerre mondiale est sociale* », livre sorti en 2016, que 40% des travailleurs dans le monde n'ont pas de contrat de travail.

La France est dans le monde, la Bretagne dans la France. Il va sans dire que le chiffre évoqué n'est certainement pas le même mais cela vaut le coup de se pencher sur ce premier acte de mise en condition d'emploi dans l'entreprise puisque c'est bien le sujet de l'illettrisme en entreprise qui nous préoccupe.

Dans son ouvrage « *osons vaincre l'illettrisme* » sorti le 12 avril dernier, Thierry Le Paon, délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale et président de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, lui-même aussi ancien secrétaire Général de la CGT et qui a sollicité notre assemblée pour ce travail, comme cela est expliqué en avant-propos de notre étude dit ceci, je cite :

« *Nous entretenons avec notre langue une relation particulière. Comme le drapeau ou la monnaie, notre langue nous rassemble comme elle peut nous diviser.* »

Au fil de mes rencontres et de mes réflexions, j'ai acquis la conviction que notre société et notre démocratie sont menacées si chacune et chacun ne maîtrise pas les savoirs qui font la société. Dans ma nouvelle vie professionnelle je reste un militant dans l'âme, un militant particulièrement attentif à ce

problème. J'essaie de changer notre regard sur ces situations qui concernent le syndicalisme, le travail, la démocratie et la République.

Il n'y a pas des « illettrés », il n'y a que des personnes en situation d'illettrisme. La différence est essentielle : l'illettrisme n'est pas une condition, un état, une fatalité. C'est une situation qui devrait être temporaire, anormale, réversible, ce qui est tout autre chose.

Je mesure encore les difficultés d'apprentissage pour ces hommes et femmes venus d'autres continents, fuyant la guerre et la misère, mais aussi les difficultés de ceux et celles nés en France ayant désappris au point de ne plus savoir lire ni écrire ».

Fin de citation.

Vous comprendrez qu'il n'est pas utile que je prolonge très longuement mon propos après une telle mise en perspective sauf pour réaffirmer une évidence : pour changer de cap, la solution est simple mais demande du courage.

Celui-là même qu'il est demandé en politique pour qu'aux crises des inhumanités ne succèdent pas des crises dans l'humanité qui n'arrive pas à faire humanité.

« Le désappris » est à combattre au même titre que la dévalorisation du travail lui-même et sa sous rémunération.

C'est donc bien par le soutien de la conduite à la connaissance que nous ferons société humaine au travail comme dans la cité.

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale : Stéphane CRÉACH

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Breizh COP, un monde à vivre : les objectifs »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le document proposé par le Président du Conseil régional fait suite au document d'orientation adopté en avril 2018 et à la concertation sur les objectifs qui a suivi. Il s'organise autour de plusieurs points :

- Un point d'étape sur la démarche comprenant :
 - Un rappel des étapes antérieures et des grands messages du document d'orientation (une urgence climatique, des tendances lourdes à des déséquilibres territoriaux, une action collective et une action publique confrontées à un procès en inefficacité)
 - Un retour sur la concertation citoyenne
 - Une analyse des résultats de la concertation institutionnelle (les COP territoriales) ;
- Une description des 38 objectifs proposés, présentée à partir des grandes orientations validées en avril 2018 (une région créatrice, performante et rayonnante dans le monde ; une région source de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures ; une région mobilisée, participative et démocratique) ;
- Une ouverture vers les suites de la démarche ;
- Une annexe proposant les principaux enseignements de la concertation citoyenne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER est aujourd'hui saisi pour avis sur les 38 objectifs de la démarche Breizh COP. Cet avis s'inscrit dans la suite de celui rendu le 9 avril 2018 sur le document d'orientation proposé par le Conseil régional. Il est structuré en 4 parties :

- un retour sur la démarche et l'implication du CESER ;
- un regard sur les principes et la méthode proposés par le Conseil régional
- une analyse des 38 objectifs proposés ;
- une ouverture vers les suites de la démarche.

- **La démarche**

Ce point d'étape présente les objectifs retenus dans le cadre de la Breizh COP suite à la concertation. Le CESER a participé aux cinq réunions de concertation territoriales de septembre et octobre 2018. Appelées « COP territoriales », ces réunions visaient à mettre en débat une première version des 38 objectifs. Par ailleurs, plusieurs des organisations représentées au CESER se sont fait le relais des outils de concertation proposés par le Conseil régional (plateforme Atelier breton, jeu de plateau Stratégiezh, jeu en ligne Opération Breizh COP).

Le CESER tient à souligner la qualité de ces outils de concertation et la richesse des débats qui se sont tenus dans les COP. Il apprécie également que l'analyse de cette concertation par le réseau des agences d'urbanisme ait été rendue publique. Il est néanmoins interpellé par la retranscription de cette analyse dans le document soumis pour avis. Le CESER avait appelé de ses vœux la mise en évidence des tensions ou des forces contraires qui peuvent se faire jour dans ce vaste mouvement de transitions, en rappelant notamment que ces contradictions posent la question de la capacité à proposer des alternatives et à faire des choix. La liste des 16 objectifs ayant soulevé des débats importants est, à ce titre, particulièrement intéressante puisqu'elle met en évidence les tensions à dépasser pour mettre en œuvre le projet Breizh COP. Néanmoins, le CESER s'interroge quant au statut de ces objectifs. Vont-ils faire l'objet d'un traitement particulier lors de la seconde phase visant à définir les outils de mise en œuvre ? Si

ces objectifs font dissensus, comment peuvent-ils servir de base à la réflexion à venir sur les trajectoires opérationnelles ?

Par ailleurs, le document propose une analyse de la concertation citoyenne, ses modalités, les résultats et les réflexions formulées. Ceci répond un souhait exprimé par le CESER dans son précédent avis. L'annexe 1 en particulier présente les résultats de la concertation selon deux axes d'analyse, le premier quantitatif, visant à apprécier le nombre de personnes ayant participé au débat, et le second qualitatif, visant à analyser les propositions recueillies. Sans surprise, le premier révèle les difficultés à intéresser les citoyens aux enjeux régionaux. Cette difficulté est reconnue explicitement et doit nous interpeller collectivement sur les évolutions à apporter à la construction des politiques publiques. Le CESER salue tous les efforts et les moyens mis en œuvre pour accompagner cette concertation. Concernant l'analyse qualitative, le CESER regrette la complexité des « stratégies citoyennes pour le climat et l'égalité » présentées. En quoi et comment ces stratégies ont-elles été prises en compte dans les objectifs finaux ? Comment ont-elles été construites (méthodologiquement) ? En quoi nous interpellent-elles ?

Enfin, le CESER regrette que l'avis du Conseil scientifique soit mentionné dans le document sans résumé des enseignements essentiels (comme c'est le cas pour toutes les autres démarches de concertation). Ce document n'a pas fait l'objet d'une communication particulière et le CESER a découvert, de façon fortuite sur le site internet dédié à la Breizh COP, cet avis en date du 26 juin dernier au sujet des grandes orientations. Ce conseil va-t-il être à nouveau mobilisé concernant les objectifs ? Son avis sera-t-il à nouveau mis en ligne ? Pourquoi cet avis intervient-il après l'adoption des bordereaux auxquels il se réfère ?

- **Les principes et la méthode**

Le CESER s'est déjà exprimé dans son avis précédent sur les grands principes de la démarche. Néanmoins, il s'interroge toujours sur leur ordre de présentation. Il propose notamment que le principe de solidarité, auquel on adjoindrait la notion d'efficacité (c'est-à-dire les actions et les moyens associés), soit le principe premier d'un futur SRADDET. Il rappelle également la nécessité de rechercher la complémentarité des actions menées aux différentes échelles et l'importance de la coopération entre les territoires. A ce sujet, il note avec satisfaction la réapparition du terme « péréquation » dans les objectifs. Il avait, en effet, demandé à ce qu'il soit un principe structurant de la démarche. Ce principe trouve tout son sens dans un contexte de transitions et de métropolisation, dans lequel l'enjeu est de dépasser la compétition entre les territoires pour entrer dans une dynamique de réciprocité et d'entraînement à l'échelle régionale.

Concernant la méthode générale de « rupture négociée », si le CESER en comprend bien l'esprit, il reste néanmoins interrogatif sur sa mise en œuvre. En effet, qui seront les acteurs de la négociation ? Quels seront les moyens de chacun pour y participer ? Quel sera son périmètre ? Pour le CESER, les termes de la négociation devraient être les conditions d'acceptabilité pour chacun des acteurs de la ou des ruptures dont il est question, l'enjeu étant d'envisager les possibilités de nouer des échanges entre eux, voire, pour aller plus loin, de parvenir à accords ou des partenariats entre eux, y compris alors qu'ils peuvent être en situation de concurrence sur certains volets.

Enfin, la négociation portera-t-elle uniquement sur les 16 objectifs précédemment ciblés ou des outils de mise en œuvre des objectifs ? N'y a-t-il pas un risque de ramener le périmètre de la négociation aux compétences des collectivités territoriales avec lesquelles le Conseil régional a déjà des habitudes de dialogue et de contractualisation ?

Le CESER ne désapprouve pas cette notion de négociation mais il rappelle, comme il l'a affirmé dans son étude de 2015 « *Climat-énergie-société à l'horizon 2050 : Une Bretagne en transition* », que la négociation prend du temps et ne permet pas nécessairement d'atteindre les objectifs, notamment lorsqu'il s'agit des objectifs climatiques, dans les délais impartis. La négociation suppose par ailleurs d'être en capacité de mobiliser l'ensemble des acteurs à un même niveau de connaissance et d'implication.

Enfin, au mot « rupture », le CESER a préféré celui de « transitions » dont il a analysé la définition et les modalités dans son rapport de 2017 « *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne. Trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions.* » En effet, plus qu'une rupture, la démarche Breizh COP doit permettre de dessiner et d'accompagner des transitions choisies et de qualité sur le territoire.

- **Analyse des 38 objectifs**

Le CESER exprime sa satisfaction concernant le niveau d'ambition politique portée par cette Breizh COP. En effet, il avait indiqué dans son rapport de 2017 qu'il était nécessaire que soit affirmée une ambition politique forte de la Région dans son rôle de stratège et de fédérateur. Cette ambition s'affirme au fil de la démarche et se dessine beaucoup plus nettement à travers les 38 objectifs soumis à validation. C'est d'ailleurs dans les sous-objectifs que les ambitions et les changements sont souvent les plus forts.

Le CESER se réjouit également des évolutions apportées aux documents successifs et de la prise en compte des débats des COP territoriales. En témoigne par exemple la transformation des objectifs concernant la réinvention de l'action publique. Il rappelle à ce sujet que, comme il l'a indiqué dans sa contribution à l'élaboration d'une convention régionale pour l'action publique en Bretagne (juin 2018), cet objectif est d'autant plus nécessaire compte tenu des évolutions de l'action publique tant nationale que régionale. Il rappelle que cette réinvention devra se faire avec « la garantie d'un égal accès aux droits pour tous sur l'ensemble du territoire national ».

Le CESER regrette que les objectifs soient insuffisamment mis en perspective au regard du contexte européen et national. Il rappelle que, parmi les moteurs des transitions qu'il a identifiés, les tensions géopolitiques internationales, notamment l'avenir de l'Europe et le Brexit, dépassent largement l'échelle de la région mais n'en restent pas moins très structurants pour son développement. Les annonces récentes concernant la place des ports de Bretagne dans les réseaux de transport entre l'Irlande et l'Union européenne l'ont particulièrement mis en lumière.

Par ailleurs, la création d'un objectif 38 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes apparaît cohérent avec les ambitions du Conseil régional en la matière et l'importance de cet enjeu de société. Le CESER s'interroge néanmoins sur la prise en compte des questions « *sous-estimées dans les travaux engagés* » listées en page 5 du document. Comment vont-elles être réintégrées dans les objectifs ? La plupart de ces enjeux avaient été pointés par le CESER dès ses premières contributions.

Le CESER se félicite également de retrouver certaines de ses préconisations dans les objectifs fixés. La notion de priorisation des aides aux entreprises se fixant des objectifs en lien avec la Breizh COP se rapproche de l'éco-socio-conditionnalité des aides que le CESER a suggérée dans ses travaux. On peut également citer l'application, autour des ports de commerce bretons, du concept de Zones économiques maritimes d'intérêt régional (ZEMIR) proposé par le CESER dans son rapport « *Produire ET résider sur le littoral en Bretagne* » (2017) : la généralisation et la force juridique donnée à ces ZEMIR au sein du SRADDET seront l'un des leviers pour faire des ports de véritables pivots de l'économie maritime, en permettant de garantir et d'anticiper la place des activités productives maritimes sur le littoral.

Avec ces objectifs, le Conseil régional confirme également l'importance qu'il donne aux solidarités territoriales et au confortement de l'armature urbaine bretonne. Dans son rapport « *Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne, réinventons les centralités !* » le CESER avait ainsi pointé l'importance, pour le bien-vivre ensemble, de mettre l'enjeu des centralités au cœur du projet de territoire régional.

D'après le CESER et compte tenu des risques pointés par les débats, la question de l'accompagnement des personnes et de la sécurisation des parcours et des trajectoires de vie est essentielle. En effet, les transitions induisent inévitablement des tensions mais aussi le risque qu'il y ait des « perdants », qui devront être particulièrement accompagnés par les acteurs publics. Ainsi, le CESER souligne l'importance des objectifs 5, 16, 17, 19, 32, 33, 37, qui

s'inscrivent notamment dans le sens des préconisations de son rapport « *Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne* » (janvier 2013). Pour prévenir et lutter contre le mal-logement ou « la relégation sociale et territoriale en matière de logement », il faut en effet raisonner au-delà des murs du logement, en prenant en compte le coût global pour habiter incluant les mobilités, l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements et à l'énergie. En ce sens, le CESER soulignait la nécessité de parvenir à une meilleure cohérence régionale et territoriale des politiques de l'habitat pour mieux vivre ensemble en Bretagne à toutes les étapes des parcours de vie. Le CESER sera donc particulièrement attentif aux outils mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La transition numérique fait également l'objet d'attentes fortes, en termes d'attractivité, de développement économique ou encore de réduction des déplacements (objectifs 5, 12 notamment). Mais elle peut aussi être source de tensions et d'accroissement des inégalités, pour les entreprises comme pour les personnes et les territoires. Le CESER entend bien continuer à enrichir les connaissances, pour éclairer la complexité de cette question à travers la réalisation d'une étude « *Habitants et territoires en mouvement. Déplacements physiques et mobilités virtuelles : quelles pratiques de développement ? Quels effets sur les territoires en Bretagne ?* » dont la publication est prévue en octobre 2019.

Soulignant encore ces points de satisfaction, le CESER invite néanmoins le Conseil régional à poursuivre sa réflexion sur les points suivants.

Si la qualité de vie avait, dans les orientations, été affirmée comme un enjeu essentiel, cette dimension semble plus effacée dans les objectifs proposés. Par exemple, parmi les objectifs et les propositions de la Breizh COP, l'enjeu de l'amélioration du bien-être et de la santé de la population apparaît plusieurs fois : santé environnement, santé et qualité de vie au travail, accès à l'offre de soins, enjeux économiques de la santé... Le CESER, s'il se félicite de l'attention portée à ces champs de la santé, aurait souhaité que, d'une manière générale, les enjeux de qualité de vie, de bien-être et de santé publique, incluant celui de la prévention et de la promotion de la santé pour tous et à tous les âges de la vie, soient intégrés de manière plus transversale dans l'ensemble des objectifs retenus pour la Breizh COP.

De même, parmi les questions insuffisamment prises en compte à ses yeux, le CESER souhaiterait ajouter la question de l'illettrisme. Il renvoie à ce sujet aux préconisations formulées en ce sens dans son rapport « *L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous* », dont la synthèse est présentée à cette même session. Il est primordial, en effet, que ce nouveau projet de territoire prenne en compte de façon explicite les questions d'emploi, de compétences, de formation et d'orientation professionnelles, et la lutte contre l'illettrisme qui est un facteur essentiel de sécurisation des trajectoires personnelles et professionnelles dans un monde en transformation. Ce projet devra traduire par des engagements le fait, ainsi que le mentionne très justement le Contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles (CPRDFOP), que « *les compétences humaines, les qualifications et, par conséquent, la transmission des savoirs et la formation, constituent une des clés de notre avenir, un investissement à caractère éminemment stratégique* ».

Enfin, si le CESER se félicite de voir la mer inscrite comme un levier de développement durable pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale, cet objectif n°8 lui semble plus réducteur, en termes de champs couverts, que la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral qui, à l'issue d'un long travail de concertation, a réussi à aborder ces enjeux de manière transversale : au-delà des secteurs cités dans le bordereau (filiales halieutiques, énergies marines et biotechnologies marines), quelle place pour les autres activités maritimes dans ce grand projet régional (tourisme, nautisme, éducation à la mer, etc.) ? Quelle intégration à la Breizh COP des riches débats ayant lieu dans le cadre de l'élaboration de la stratégie maritime ? Quelle place pour la Conférence régionale pour la mer et le littoral ?

De manière générale, la mise en capacité d'agir de tous semble insuffisamment prise en compte. En effet, celle-ci doit avant tout permettre à chacun d'accéder aux savoirs, à la connaissance, aux savoir-faire en assurant la formation pour tous, tout au long de la vie. Dans ce document, la formation semble uniquement orientée vers les

transitions, notamment numérique et écologique. Le CESER ne peut que souligner ce rôle de la formation, en cohérence avec son étude « *Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique* » (2016). Mais il rappelle aussi que la formation couvre un champ plus large et qu'elle constitue une condition essentielle à la réussite de la démarche. A titre d'exemple, des objectifs en matière d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux grands enjeux auraient trouvé légitimement leur place dans les différentes orientations.

Le CESER apprécie la sincérité et l'exhaustivité du document mais en souligne également la complexité et la difficile appropriation. Il regrette par exemple que les objectifs n'aient pas été représentés sous le même format que celui de la concertation permettant notamment une meilleure comparaison des évolutions. En effet, ce format resserré permettait une lecture plus aisée rattachant les différents objectifs à l'ambition poursuivie. De même, le CESER aurait souhaité disposer d'un tableau mettant en lumière l'évolution des objectifs suite à la concertation et les raisons qui ont conduit à ces évolutions. De plus, le contenu des objectifs est de nature très différente et inégal : certains rappellent des ambitions existantes, d'autres semblent en-deçà des ambitions proposées dans d'autres schémas. Ainsi, dans l'objectif 5 « Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne », le CESER s'étonne que les lycées qui sont fléchés comme des sites prioritaires dans le projet Bretagne très haut débit (BTHD) ne soient pas mentionnés. Par ailleurs, certains objectifs sont chiffrés d'autres non... Le cas échéant, comment ces objectifs chiffrés ont-ils été définis, selon quelles méthodologies ? Par exemple, concernant l'objectif 8 « Faire de la mer un levier du développement durable pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale », l'objectif arrêté de 200 000 emplois maritimes prend-il appui sur le dispositif régional d'observation de l'économie maritime, dont la première publication est récemment parue ? Le CESER s'interroge également sur les indicateurs de suivis adossés à cet objectif.

De même, les objectifs ne mentionnent pas toujours les acteurs prioritairement concernés. La réussite de la Breizh COP passe par une action coordonnée de l'ensemble des acteurs publics et privés. Les EPCI, et dans une moindre mesure les SCoT, sont mentionnés, à juste titre, comme des acteurs essentiels de la mise en œuvre des objectifs. Mais comment seront-ils mobilisés ? Comment le Conseil régional entend-il (tout en respectant le principe de libre administration des collectivités) s'assurer que leurs actions s'inscrivent effectivement dans les objectifs annoncés ? Qu'en est-il de l'action des Conseils départementaux, en particulier sur les enjeux d'inclusion et de développement social local ? Qu'en est-il de l'action de l'Etat en région et du rôle du tissu d'entreprises et micro entreprises en Bretagne ? La mobilisation de l'ensemble de ces acteurs sera indispensable à la réussite de la démarche.

Certains objectifs semblent également trop restrictifs compte tenu des enjeux posés. Par exemple, concernant l'objectif 14, le Conseil régional propose de soutenir « l'émergence de projets d'innovation sociale ayant un modèle économique ». Dans son rapport « *Les défis de la vie associative en Bretagne* » (décembre 2017), le CESER invitait à utiliser avec une certaine prudence la notion de « modèle économique », issue du secteur à but lucratif, lui préférant l'expression de « modèle socio-économique ». En effet, pour favoriser l'innovation sociale au sens large, il est de la responsabilité des collectivités publiques de soutenir des formes d'innovation sociale à but non lucratif et qui répondent aux besoins des habitants, même si elles n'ont pas de « modèle économique ». L'innovation sociale peut en effet précéder le modèle économique.

De manière générale, le CESER rappelle que l'allocation de moyens suffisants sera indispensable à la réussite du projet de territoire. Ainsi, l'analyse des besoins de financement et la mobilisation des moyens nécessaires à l'accompagnement des transitions aurait pu constituer un objectif à part entière. En effet, il s'agit d'être en capacité d'évaluer les besoins financiers requis par les transitions en Bretagne (d'importants investissements seront notamment nécessaires en termes d'aménagement et de politique foncière) mais aussi de répartir leur charge entre les acteurs et de mobiliser ces financements, le cas échéant en réorientant les investissements existants vers des projets en faveur des objectifs fixés (efficacité énergétique, etc.).

Enfin, le CESER réitère ses interrogations concernant la priorisation et le cadencement des différents objectifs fixés. En effet, compte-tenu de la dimension prospective du sujet, un échelonnement dans le temps des objectifs aurait pu être plus proposé et offrir ainsi la possibilité de débattre sur les objectifs prioritaires. Il espère que la seconde

phase de travail portant sur les outils de mise en œuvre s'accompagnera d'une réflexion sur la planification des actions jusqu'en 2040.

- **Les suites de la démarche**

Le CESER note avec un grand intérêt les suites proposées à la fin de ce bordereau. En effet, dans un contexte de défiance croissante, une mise en perspective est indispensable pour donner du sens à la démarche et inviter chacun à s'interroger sur son rôle. Le CESER regrette néanmoins l'absence de calendrier annoncé pour les étapes à venir.

La phase à suivre de définition des règles générales, des engagements et l'ouverture des réflexions sur le cadre contractuel est particulièrement attendue par l'ensemble des acteurs. C'est bien cette nouvelle étape qui permettra de mesurer véritablement la portée de la Breizh COP. Elle n'est cependant qu'effleurée ici, les perspectives traitant davantage des acteurs partenaires et des modalités de dialogue que des outils opérationnels.

Le Conseil régional souhaite s'adresser de manière différenciée à chacun des acteurs. Cette approche semble pertinente pour être en capacité de mobiliser chacun. Néanmoins, le CESER rappelle que la démarche de négociation nécessite que l'ensemble des parties prenantes soit, à un moment ou à un autre, collectivement et simultanément, autour de la table. Un temps d'échange aussi large est-il prévu et à quelle échéance ? De la même manière, il n'est plus fait mention du grand évènement citoyen dont l'organisation était prévue au printemps 2019. Qu'en est-il ? Le CESER rappelle son attachement aux enjeux de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes et particulièrement des élus et des citoyens. L'organisation d'un évènement partenarial abordant simultanément les enjeux sociaux, environnementaux et économiques aurait à ce titre été utile. Il aurait été l'occasion de vulgariser la démarche, enjeu particulièrement fort compte tenu du grand nombre d'objectifs, pour encourager la mobilisation de chacun.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur l'emploi des termes « communauté » et « famille » pour désigner les différentes catégories d'acteurs. Qu'apporte-t-il à la démarche ? Quel sens faut-il lui donner ? Ne risque-t-il pas d'être compris dans un sens qui exclut plutôt que rassemble ? Par exemple, où se situe l'économie sociale et solidaire (ESS), dans la « communauté » des acteurs économiques ou dans la « famille » des associations ?

Les modalités de mobilisation des différents acteurs ne sont pas toutes précisées de la même manière. Concernant la « communauté des territoires », l'enjeu de l'échelle de négociation est flou : les EPCI, les SCOT, comme les bassins de vie sont mentionnés, alors même que ces différents échelons ne se recoupent pourtant pas. Quelle sera l'échelle d'application des objectifs ? Comment articuler et mettre en cohérence les actions des uns et des autres ? Dans cette perspective, le CESER rappelle son attachement à la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et souhaite qu'elle continue à être mobilisée dans le cadre de l'élaboration des règles et engagements à venir. Il souhaiterait par ailleurs avoir des précisions quant au rôle respectif de la CTAP et de la Conférence des territoires de Bretagne.

Concernant la « communauté des acteurs économiques », le CESER réitère son souhait de mobilisation de la conférence sociale sur cette thématique. Elle semble être l'instance pertinente pour poser les termes de la négociation et être force de proposition sur les outils de mise en œuvre des objectifs.

Concernant la mobilisation de la « famille des acteurs associatifs », le CESER rappelle, comme il l'a montré dans son rapport « *Les défis de la vie associative en Bretagne* » (2017), la fragilité et l'extrême diversité de cette catégorie d'acteur. Il sera donc attentif à ce que cette diversité soit prise en compte dans les modalités de sollicitation proposées.

Concernant la quatrième « famille », le CESER se félicite de la mobilisation de jeunes dans la démarche. En effet, dans son rapport « *Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne* » (2011), il préconisait de mieux reconnaître les jeunes comme acteurs et citoyens en s'ouvrant à la pluralité de leurs engagements dans l'espace

public. Tout en soulignant le grand intérêt du Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne et de ses travaux, le CESER incite également à associer, dans le cadre de la démarche Breizh COP, l'ensemble des autres jeunes, dans un souci d'inclusion sociale et démocratique : jeunes en emploi, jeunes au chômage, jeunes en situation de pauvreté et de précarité... Concernant ce public spécifique, le CESER invite le Conseil régional à identifier les modalités d'association les plus pertinentes à utiliser pour faire que les jeunes se sentent concernés par ce projet. La sensibilisation par les pairs, la pédagogie et la transformation des objectifs en objets concrets du quotidien sont probablement des pistes à creuser.

De même, il souhaite rappeler également que ce projet doit s'adresser à chacun à tous les âges de la vie. Ainsi la prise en charge du vieillissement, qui constitue pourtant un véritable enjeu en Bretagne, aujourd'hui et encore plus demain, semble absente des objectifs. Le CESER renvoie à son rapport « *Agir pour la qualité de vie des personnes âgées en reconfiguration d'autonomie* » (2011) dans lequel il préconisait notamment de mieux reconnaître les désirs et les capacités culturels des personnes, leur capacité à s'ouvrir au monde. Les enjeux du vieillissement confirment ici encore la nécessité de relier plus étroitement la démarche Breizh COP avec l'action sociale des Départements ainsi qu'avec la politique de santé pilotée par l'Etat en région (Projet régional de santé).

- **Conclusion**

Le Président indique enfin que le Conseil régional aura « à revisiter, redéployer, voire à remettre à plat certaines de ses politiques publiques ». Le CESER appelle de ses vœux ce travail d'analyse depuis de nombreux mois et il se félicite donc de ces annonces. En conclusion de son avis d'avril 2018, le CESER souhaitait vivement « que la prochaine étape de travail engagée par le Conseil régional soit une revue des politiques et dispositifs mis en œuvre concourant déjà aux orientations de la Breizh COP ». Une partie des réponses à cette demande se trouve dans la description des objectifs mais celle-ci demeure insuffisante et peu appropriable en l'état. Il espère que cette revue des politiques régionales fera l'objet d'un bordereau à part entière au cours des prochains mois.

Concernant la mise en conformité annoncée « des modes de gestion et de fonctionnement avec les objectifs de la Breizh COP », le CESER appelle le Conseil régional à remobiliser les outils déjà existants en matière d'analyse de ses pratiques. A travers des instruments comme PADUS ou l'Agenda 21 qui comprenait deux volets (« *Région responsable* » et « *Région partenaire* »), le Conseil régional avait déjà entamé une démarche d'engagement en interne, dans son rôle d'acheteur public, de maître d'ouvrage et d'employeur. Cet outil peut-il être réactualisé et complété ?

Le CESER rappelle également que, dans le cadre de sa nouvelle mission de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales, il pourra apporter sa contribution à l'élaboration de la démarche évaluative de ce projet, et s'interroge à ce sujet sur les instances et modalités prévues ou à mettre en place à cet effet, ainsi que sur le phasage dans le temps de cette évaluation. Il lui semble notamment que la construction des plans d'action devra déjà intégrer cette dimension évaluative.

Enfin, le CESER apprécie de voir que la Breizh COP apparaît comme le fil rouge traversant les 6 ambitions présentées dans les orientations budgétaires 2019 sur lesquelles il rend un avis à cette même session. Il sera attentif aux efforts permettant de rendre comptables les objectifs de la Breizh COP et leur déclinaison dans le Budget primitif 2019. Il a conscience que ce processus nécessitera du temps mais souhaite que les premiers éléments fléchant les moyens vers les objectifs de la Breizh COP puissent être visibles dès la construction de ce budget 2019.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Breizh COP, un monde à vivre : les objectifs

Nombre de votants : 95

Ont voté pour l'avis du CESER : 95

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

	<p style="text-align: center;">Intervention de Isabelle AMAUGER Union régionale des sociétés coopératives et participatives de l'Ouest- région Bretagne (URSCOP)</p>
---	---

Chacun se félicite de l'ambition de la Breizh Cop.

Chacun se réjouit de sa cohérence et de sa transversalité.

Mais viendra le temps où les intérêts individuels, corporatistes se manifesteront contre l'intérêt collectif. Au détriment de nous, habitants de Bretagne, d'aujourd'hui et demain. Ce n'est pas la planète qu'il faut sauver, elle nous survivra sans doute, ce sont les hommes qui doivent l'être. Et nous ne sommes plus dans le temps long pour prendre les mesures qui doivent l'être.

Les 38 objectifs couvrent les priorités qui doivent nous mobiliser. Cependant nous regrettons que ne soient pas plus pris en compte les enjeux d'innovation sociale – qui parfois croisent l'innovation technologique - : autour du travail, de l'habitat, des mobilités, ... des transitions sont en cours voire des ruptures en termes d'aspirations des salariés, d'attentes des habitants.

Les entreprises coopératives de salariés mettent en œuvre chaque jour des alternatives pour que les choix stratégiques et opérationnels soient partagés par l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Le fait que les salariés soient aussi sociétaires amène à un dialogue permanent entre intérêt individuel – en tant que salarié j'ai certaines attentes – et intérêt collectif – en tant qu'associé je suis attentif à d'autres enjeux -. C'est le cadre de la coopération, bien plus exigeant que la collaboration, tel que défini par Godin au 19^{ème} siècle et plus jamais d'actualité :

« La coopération, ainsi nommée, c'est l'entente entre un certain nombre de personnes pour produire, acheter, vendre ou consommer, enfin pour entreprendre toute chose pour un but d'utilité commune, par l'union des intelligences, le concert des volontés, des forces et des intérêts ».

Pour mener à bien la Breizh Cop et même aller au-delà des ambitions, en particulier en ce qui concerne l'innovation sociale – objectif 14-, les SCOP sont prêtes à faire leur part en apportant leurs habitudes de travail coopératif, leur attachement à leur territoire, leur volonté de créer de l'emploi durable, et des richesses réinvesties dans l'entreprise et partagés avec les salariés.

Il n'est plus temps d'attendre que la collectivité publique apporte seule les solutions ; chacun doit pouvoir contribuer à son niveau, en progressant à son tour et en questionnant ses pratiques pour construire une région durable et solidaire. Cela nous oblige à des ruptures à l'échelle de chacune de nos entreprises. Elles peuvent être difficiles, coûteuse à court terme, contraignantes. Si elles sont préparées, expliquées, les salariés associés pourront y adhérer. Ce travail pédagogique est conduit dans nos SCOP au quotidien et porte ses fruits ; les salariés participent à la construction des décisions et apprennent à agir pour l'intérêt de leur entreprise.

Il faudra que chacun fasse sa part pour que les transitions en cours soient acceptées, et que les exceptions, dérogations soient marginales.

L'ensemble des secteurs d'activité, des territoires, des acteurs doivent avancer de « concert ». Ainsi les salariés prendront la mesure de l'importance des enjeux et s'associeront à ce qui peut être vécu comme des efforts mais qui deviendront des forces demain.



Intervention de Henri DAUCE Confédération paysanne de l'Ouest

La confédération paysanne approuve l'avis du CESER sur le bordereau Breizh COP et partage pleinement beaucoup d'éléments de cet avis.

En préalable il apparaît important de souligner que plus du tiers des 38 objectifs assignés à la Breizh Cop par la région concernent directement le secteur agricole, dont il est souligné qu'en Bretagne, il participe à hauteur de 48 % à l'émission des GES, mais aussi qu'il peut faire partie des contributeurs majeurs aux solutions. Parmi ces objectifs, plusieurs et non des moindres (agroécologie, climat, eau, sobriété foncière) sont au nombre de ceux qui font débat. C'est dire si la notion de rupture négociée avancée par le conseil régional, et celle de transition, d'efficacité et d'acceptabilité mises en avant fort justement par le CESER suscitent dans le monde agricole, aujourd'hui en plein doute, une résonance particulière. La longue histoire de la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne, loin d'être achevée, donne la mesure de la temporalité nécessaire ; mais elle est là aussi pour nous rappeler les maladroites, les incohérences et les réticences qui peuvent potentiellement rendre conflictuelles des mutations inéluctables et retarder leur mise en œuvre.

Il semble pertinent d'appliquer à l'agriculture l'analyse globale que fait le CESER du bordereau régional, à savoir une satisfaction concernant le niveau d'ambition politique portée par cette Breizh COP d'une part, et l'insuffisante contextualisation des objectifs d'autre part. La partie agricole de la Breizh COP va s'insérer dans un contexte international où les accords bilatéraux type CETA ou TAFTA font passer le commerce avant le climat et l'environnement. La future réforme de la PAC, avec les menaces concernant son budget et ses ambitions, laisse également perplexe quant à la volonté commune de faire de l'agriculture un moteur majeur de la nécessaire transition écologique. Alors que le Conseil régional sollicite l'implication d'un secteur important de l'économie bretonne, il nous semble fondamental qu'il mette, dans un souci de cohérence, tout son poids politique pour que la hiérarchie des enjeux nationaux et européens soit modifiée au profit d'une transition écologique juste afin que des importations à bas prix, sans exigences sur la façon de produire, ne viennent pas prendre à revers les efforts demandés aux producteurs locaux. C'est une des conditions de l'acceptabilité.

Mais cela ne nous exonère pas nous-même d'une interrogation sur l'acceptabilité à moyen terme des modes d'élevage industriels basés sur l'importation massive de soja brésilien ou argentin dont on connaît les conditions de production destructrices d'environnement. La relocalisation des productions et les perspectives d'un renforcement du lien au sol de l'économie agricole régionale ne pourront pas être éludées, en intégrant bien sûr les enjeux liés à l'emploi et la nécessité de faire correspondre à chaque exigence qualitative en matière de production et de transformation une rémunération décente du producteur et du salarié.

L'engagement collectif des acteurs de l'économie agricole régionale sur un socle commun de bonnes pratiques est aussi une condition nécessaire à l'efficacité de la démarche. Le risque est grand sinon d'une inaction dont l'alibi serait la crainte de distorsions de concurrence entre des acteurs censés pourtant travailler dans la même direction. Nous souscrivons dans ce sens à l'éco-socio-conditionnalité des aides régionales évoquée par le CESER. Il s'agit bien en l'occurrence d'inciter les acteurs de l'économie agricole bretonne à développer au-delà de leur stratégie d'entreprise une vision régionale partagée porteuse de valeur ajoutée collective.

Pour en revenir à la PAC, qui cofinance notamment les mesures agroenvironnementales destinées à accompagner l'évolution des systèmes de production agricoles, l'incertitude la concernant ne fait qu'accentuer les interrogations sur un autre élément de contexte qui déterminera la crédibilité de la démarche Breizh COP : quel budget, quels

moyens financiers seront-ils mis au service des transitions en agriculture et à l'accompagnement des ruptures dans un contexte de raréfaction des fonds publics ?

Le consommateur, par ses choix peut participer bien sûr à accélérer les évolutions, mais son consentement à payer n'est pas infini, et l'accès pour tous à une alimentation de qualité est un élément de justice sociale, à nos yeux, fondamental.

Les paiements pour services environnementaux sont évoqués par le bordereau régional: ils reposent sur des constructions contractuelles qui peuvent impliquer des acteurs privés (propriétaires fonciers, entreprises, associations...) et des acteurs publics (État, collectivités territoriales...). Si l'idée n'est pas à écarter d'emblée, l'encadrement juridique reste à définir, afin que ce ne soient pas les contributeurs privés qui décident majoritairement de ce qui est bon pour l'environnement et que la cohérence globale de la démarche régionale soit préservée.

Alors pour conclure, bien sûr on peut se dire que, de même que l'agriculture bretonne ne nourrira pas le monde à elle seule, elle ne résoudra pas non plus à elle seule des problèmes climatiques d'ordre planétaire. Et pourtant elle doit faire sa juste part. Pour cela il nous faut regarder en face les freins voire les contraintes structurelles liées au poids de l'élevage hors sol notamment, qui empêchent une évolution plus nette vers l'agroécologie.

Il nous faut aussi aborder de front la problématique foncière à la fois dans sa dimension économique et dans sa dimension sociétale : nécessaire sobriété pour les usages non agricoles d'une part et réflexion sur les usages les plus pertinents dans une optique de participation à la résolution des enjeux climatiques et de relocalisation au moins partielle d'autre part.

Quels arbitrages ? Faut-il favoriser par exemple sur tout le territoire, certains modes de production dont la performance d'un point de vue écologique est avérée ? faut-il demander lors des transferts fonciers, le maintien d'éléments de biodiversité essentiels, bocage, prairies humides, zones d'intérêt écologique, considérés alors comme des biens communs ?

Si oui, quels outils pour arbitrer et pour accompagner les projets territoriaux ? Quel rôle par exemple pour l'EPFR, quelle articulation avec la SBAFER, avec les collectivités locales, sachant qu'il faut garder à l'esprit les carences de la réglementation foncière nationale en matière de contrôle des montages sociétaires par exemple et œuvrer pour amener la loi à les corriger dans un souci d'équité.

Le CESER note à juste titre à propos du bordereau régional : « Les perspectives traitent davantage des acteurs partenaires et des modalités de dialogue que des outils opérationnels ». La réflexion sur les outils va être une étape déterminante dans l'élaboration de la Breizh COP ; et la mise en œuvre de ceux-ci, la mesure de sa crédibilité.

Je vous remercie.



Intervention de Nicolas COSSON Comité régional CGT de Bretagne

La CGT constate depuis de nombreuses années que sur le sujet du développement durable les initiatives politiques se succèdent mais se traduisent dans les faits par des mesures que l'on pourrait qualifier, sans mauvais esprit, de cosmétiques.

Les quelques actions engagées ces dernières années visant à limiter les conséquences sur l'environnement de l'activité économique ont largement été anéanties sous la pression des lobbys divers et variés devant lesquels cèdent sans rechigner les gouvernements successifs.

La Bretagne n'est à ce titre pas épargnée, l'épisode de l'écotaxe l'ayant illustré il y a quelques années. Force est de reconnaître qu'en dépit du volontarisme politique affiché pour rompre avec un modèle de développement qui ne profite qu'à une infime minorité, le monde économique en refuse toute remise en cause car jusqu'à présent, il faut le reconnaître, il lui est largement profitable...

D'année en année, les budgets d'austérité pour les uns et d'exonérations fiscales pour les autres se suivent et se ressemblent et se confirme la persistance de l'assistantat aux entreprises auxquelles la somme des aides versées est vertigineuse.

La CGT appelle à un réel bilan de toutes ces subventions puisque c'est bien de cela qu'il est question. Celles-ci pourraient, sans démagogie, largement participer au financement d'une transition socio-économique et environnementale à la hauteur des enjeux qui nous sont collectivement posés et dont le premier est de contenir le réchauffement climatique mais aussi garantir le maintien d'une véritable coopération entre les territoires qui passe notamment par le renforcement des services publics dans les bassins de vie.

La recommandation du CESER sur l'éco-socio conditionnalité des aides aux entreprises semble faire son chemin, puisque comme le dit l'avis, le bordereau aborde cette thématique par une proposition autour des transitions.

Le Conseil Régional, au travers de la Breizh Cop, propose de faire évoluer significativement de manière soutenable le modèle de croissance actuel dont il n'est plus utile de démontrer les effets dévastateurs pour l'humanité ! Nous avons bien lu le document de la Breizh COP sur les objectifs qui met en avant le concept « d'une rupture négociée » que le CESER réinterroge dans son avis en y apportant sa vision sur la notion d'acceptabilité.

Le Conseil Régional appelle au changement de modèle, alors il va falloir s'y atteler et les codes devront changer.

Que la COP 24 qui s'ouvre actuellement en Pologne le fasse elle-même pour une COP sociale, c'est bien un pied de nez aux exilés fiscaux et aux orthodoxes de la rente.

Pour la CGT, la démarche de Conseil Régional est unique, elle est à saluer mais elle ne se suffira pas à elle-même, sauf à le signifier au gouvernement de façon claire et nette mais aussi aux acteurs économiques bretons au travers la Conférence Sociale par exemple, comme le préconise le CESER !

Mais, surtout, et la CGT met en garde, pour que l'actualité ne serve pas de prétexte pour assouvir des poussées régionalistes mais pour préciser, d'une voie forte, que le rythme actuel de destruction de l'environnement tout comme celui de l'accentuation des inégalités pourrait compromettre toute mise en œuvre de cette Breizh COP ce qui serait intolérable car les solutions pour envisager un monde où chacun puisse vivre dignement sont connues

depuis bien longtemps. Dans son champ d'action, la Bretagne peut donner un exemple puisque suivre l'avis du CESER c'est mettre la solidarité au-dessus de tout.

La solidarité évoque la justice sociale et l'avis du CESER pointe une autre répartition des richesses. C'est bien de cela qu'il s'agit.

C'est d'ailleurs tout le sens de la colère qu'exprime dans la période les salariés actifs et retraités, des citoyens pour avoir les moyens de vivre dignement, pour plus de justice sociale. La CGT le réaffirme : il ne saurait y avoir de liberté sans égalité de traitement de tous les citoyens !

Nous savons quelles sont les politiques publiques à mener tant d'un point de vue énergétique qu'en matière de transports qui demeurent les principaux responsables de la dégradation du bilan carbone français. Comme tout choix, elles feront des gagnants, ceux qui jouent le jeu de la transition, et des perdants, qui doivent être accompagnés en proposant des alternatives crédibles en lieu et place de taxes dont la finalité environnementale est systématiquement détournée... La CGT ne craint pas les évolutions dès lors qu'elles sont supportées solidairement par tous : contribuer en fonction de ses moyens et recevoir en fonction de ses besoins !

Pour la CGT, le paradoxe n'est pas des moindres car dans le pays qui a vu naître l'accord de Paris sur le climat, l'empreinte écologique se dégrade depuis 2015, en raison notamment du régime exonératoire dont bénéficie les activités les plus polluantes, ce qui a d'ailleurs dopé la consommation des énergies d'origine fossile.

Pour la CGT, cette nouvelle étape de la Breizh Cop est l'occasion de passer du dire au faire pour enfin sortir d'un modèle qui ne fera que des perdants, hormis les plus riches mais que pour un temps, et qui compromet irréversiblement l'avenir de l'humanité. En ce sens, la CGT porte de nombreuses propositions à tous les niveaux et notamment sur les questions salariales avec l'augmentation du SMIC et de niveau de pension.

L'avis du CESER qui nous est soumis recèle de multiples facettes et des ambitions courageuses. Il ouvre des pistes sérieuses pour marquer de son empreinte cette fin d'année 2018 pour que dans ce projet politique de grande ampleur soit intégré en 2019 « le schéma des schémas », le SRADDET.

Cet avis apporte des éclairages, tente des réponses mais pose aussi des questions notamment sur les 16 objectifs qui ont nourri les débats les plus importants. Le CESER s'interroge sur le traitement qui en suivra, il sera utile de lui répondre.

La Bretagne se choisit un chemin particulier, c'est tout à son honneur. Ce chemin de la solidarité conduit à des choix de société dans les façons de se déplacer, de produire, de consommer, de se loger, d'agir en démocratie, ...

Ces choix doivent se définir dans le cadre républicain d'un Etat garant des solidarités et de la libre administration des collectivités mais en ayant en perspective le rejet de la compétition entre territoires, entre ville et campagne.

L'avis du CESER sera très certainement utile pour la réflexion des élus.es régionaux, du moins ce serait bien qu'il en soit ainsi.

La séance du Conseil Régional de cette fin d'année sera certainement sur ce sujet de la Breizh COP à examiner avec une attention toute particulière et la CGT prend date, comme le CESER le fait par ailleurs à sa façon dans l'avis significatif qu'il rend ce jour.

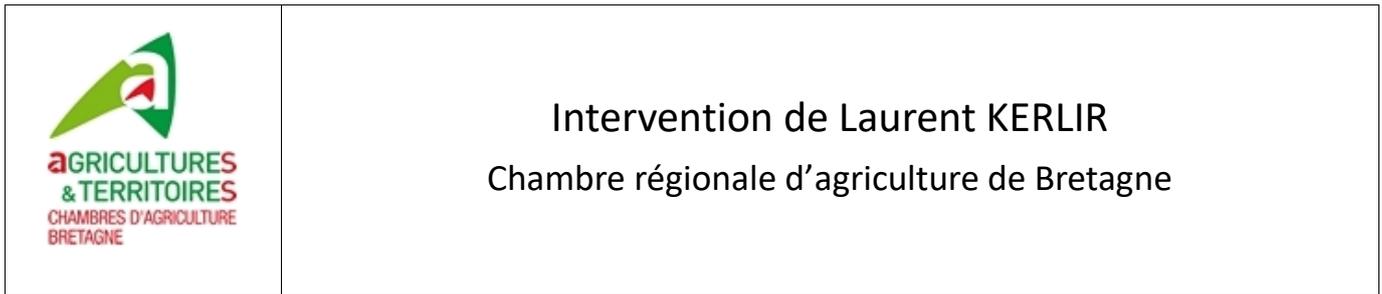
Bâtir une Bretagne inclusive, dynamique et ambitieuse, s'appuyant sur une gouvernance renouvelée incarnant une solidarité affirmée et prenant comme modèle démocratique le développement durable, cela se construit dès maintenant, pour cette génération et celles qui vont suivre.

Pour réaliser cela nous avons besoin de la jeunesse.

C'est dans l'exigence de réalisations concrètes, tel que le propose et le bordereau et l'avis du CESER, pour construire en obtenant, d'abord, des solidarités de fait que nos territoires et celles et ceux qui y vivent seront des protecteurs naturels de l'environnement.

Le défi de la cohérence sera celui du monde à vivre de cette Breizh COP.

Le syndicalisme de transformation sociale qu'incarne la CGT est et sera au rendez-vous puisque c'est une société du contrat social qu'il faut conforter pour une nature à défendre.



Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Nous nous étions exprimés en octobre 2017 sur l'esprit et la méthode de travail, et avons salué la qualité du document qui nous était soumis.

Nous avons eu à cœur depuis cette étape de participer aux différents de participer aux COP territoriales et d'y apporter notre contribution, à partir de réflexions en amont dans nos organisations professionnelles, au plus près des réalités territoriales.

Je serais tenté de dire « il n'y a rien à jeter dans ce document » ; non pas que nous soyons en accord avec la totalité de ce qui est proposé dans les 38 objectifs découlant de la concertation, nous aurons l'occasion de développer plus loin, en particulier sur la quinzaine d'objectifs qui ont trait à l'activité agricole et agroalimentaire. Mais nous saluons à nouveau la densité des réflexions proposées et leur articulation entre elles. La construction du document traduit la reconnaissance de la complexité des sujets traités et de leur interdépendance. En somme, il propose de concilier humilité et détermination, cap à atteindre et temps pour l'atteindre.

Finalement, en ces temps de verticalité et de disruptions anxieuses, le SDRADDET pourrait constituer un antidote rassurant pour les Bretons dans leur diversité de territoires, de métiers, de générations, de sensibilités.

Raymond Aaron revendiquait la radicalité de la nuance. Il aurait eu 100 ans cette année, il avait traversé les turbulences de l'histoire et savait combien il faut se méfier de trop grandes certitudes, ce qui n'interdit pas d'avoir des convictions.

Pour notre secteur d'activité agricole et agroalimentaire, nous en avons quelques-unes.

Oui, les agriculteurs bretons sont capables de faire de la Bretagne le leader du bien manger en Europe. Mais c'est une capacité conditionnée.

Ces conditions et ces éléments de vigilance, nous les avons exprimés dans les différents carrefours.

La montée en gamme et l'éthique sur l'étiquette, nous sommes pour. Et dans tout ce qui contribuera durablement à retisser du lien entre producteurs et consommateurs, nous y mettrons nos compétences et notre énergie. Les plans de filières issus des EGA, la démarche Breizh Alim sont complémentaires. Mais nous sommes encore loin du « juste prix » payé au maillon production dans de nombreuses filières.

n ne réussit pas une transition, soit-elle alimentaire ou énergétique, si on fait trop de perdants. Nous avons regretté à l'occasion des COP territoriales que le monde agricole soit un peu trop seul sur ces questions. Comme nous regrettons que la question du pouvoir d'achat de nos concitoyens ait souvent été minimisée quand nous expliquions que la montée en gamme et la montée en prix n'est pas si simple. Un ménage moyen dépense 360 euros par mois pour son alimentation domestique, 70 % d'entre eux s'approvisionnent au supermarché, et achètent d'abord en fonction du prix. Faut-il chercher ailleurs l'occupation des ronds-points ?

La question énergétique ne s'aborde pas de façon différente. Le monde agricole s'est clairement approprié l'enjeu de l'urgence climatique et nous l'abordons clairement comme un défi majeur à relever, et où l'agriculture peut être source de solutions.

De même, l'atténuation du changement climatique fait partie de nos préoccupations, et nous mobilisons des moyens de recherche et de développement dans cette direction. Nous y accordons d'autant plus de moyens que la stratégie nationale bas carbone appliquée brutalement aurait des conséquences socio-économiques majeures pour notre région d'élevage.

Trois autres points importants attirent aussi une attention particulière de notre part.

D'une part, la préservation du potentiel foncier agricole. Facteur de production indispensable pour l'agriculture, nous insistons sur la nécessité d'avoir comme préoccupation permanente de tendre vers une consommation du foncier économe et responsable.

Nous avons aussi insisté dans notre avis précédent sur l'enjeu de l'eau. Oui, nous devons intégrer dans toutes nos réflexions de développement économique, la préservation des ressources naturelles. Mais chacun mesure ces jours-ci que la suprématie de l'écologique sur le social a ses écueils, il faut faire confiance à la responsabilité des acteurs économiques.

Enfin, nous partageons l'idée que le développement des compétences, la formation tout au long de la vie, quel que soit le territoire où l'on se trouve, sont un des investissements les plus importants sur lequel l'assemblée territoriale doit afficher une ambition forte.

Pour conclure, l'idée de rupture négociée et de temps long nous semble un état d'esprit à privilégier.

Partant de ces éléments de vigilance et de ces précisions sur les conditions de réussite, nous formulons un avis favorable à ce document d'orientation.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Bernard LAURANS

ENEDIS

Par accord entre les représentations régionales de la SNCF, de SNCF Réseau, d'EDF, du RTE, d'ENGIE et de la Poste

Je m'exprime au nom des entreprises de mission de service public du domaine de l'énergie, de la FEE (France Energie Eolienne), du SER (Syndicat des Energies Renouvelables) et plus globalement de l'ensemble du collège 1. Mon intervention traite des objectifs de la Breizh COP liés à la transition énergétique tels que proposés par le Conseil Régional.

Il y a 10 ans, la Bretagne avait identifié le risque de difficultés en matière d'approvisionnement électrique, notamment le risque de black-out en période de grand froid, synonyme de besoin de puissance important et de forte tension sur les réseaux.

Pour couvrir ce risque, le pacte électrique breton a été construit en 2011 et il reposait sur les trois leviers suivants du « triskell » :

- Renforcer la maîtrise de l'énergie par des actions de sensibilisation vers l'ensemble des acteurs ;
- Développer l'appel aux énergies renouvelables, notamment énergie éolienne terrestre et énergie photovoltaïque ;
- Améliorer la sécurisation de l'alimentation électrique, principalement par la réalisation d'un nouveau réseau de transport Sud-Nord (Lorient – St Brieuc) et la construction d'une unité de production dans le Nord de la Bretagne (CCG de Landivisiau).

Les trois leviers ont été mis en œuvre et la situation de la Bretagne est moins critique qu'au début des années 2010. Parmi les principales réalisations :

- Le raccordement au réseau de distribution d'électricité de 21 658 installations représentant 1667 MW (chiffres au 30 septembre 2018), se répartissant de la manière suivante :
 - 1 014 MW éolien terrestre / 168 parcs éoliens ;
 - 213 MW photovoltaïque / 21 256 installations ;
 - 7 MW hydraulique / 39 aménagements (hors barrage de La Rance qui représente 240 MW) ;
 - 66 MW bioénergies / 73 installations ;
 - 279 MW cogénération / 104 équipements ;
 - 88 MW autres.

Ce qui a permis de doubler en 10 ans (de 7 à 15%) la couverture de la consommation d'électricité.

- Des campagnes de maîtrise de l'énergie qui ont sensibilisé les bretons à la sécurisation de l'alimentation électrique, et tout particulièrement en période de pointe (par exemple, le dispositif Eco Watt) ; des actions des fournisseurs d'énergie auprès des clients tertiaires et industriels, les actions de rénovation de l'habitat qui ont l'intérêt de conjuguer diminution de consommation énergétique et lutte contre la précarité énergétique, tout en contribuant aux emplois de proximité, le remplacement du chauffage fuel par des solutions bas carbone.
- La construction et la mise en service de 80 Km de réseau de transport entre le nord et le sud de la Bretagne.

Par ailleurs des nombreux projets ont été menés ou sont en cours sur les territoires afin d'accompagner la transition énergétique ; citons : SOLENN sur Lorient Agglomération, Rennes Grid, SMILE, EMR, opération d'autoconsommation

collective à Pénestin et opérations ciblées de MDE dans les îles, ... l'ensemble de ces projets contribue aux objectifs globaux de la Région tels que définis dans le SRCAE.

Face à l'urgence climatique la Breizh COP fixe de nouveaux objectifs à l'horizon 2040, et plus précisément l'objectif 27, à travers 2 sous-objectifs :

- Multiplier par 5 à 6 en 2040 par rapport à 2012 la production d'énergie renouvelable ;
- Réduire les consommations d'énergie entre 28% à 32% en 2040 par rapport à 2012.

Nous saluons le choix de cette trajectoire qui permet à la Bretagne de s'inscrire dans la stratégie nationale bas carbone et pour atteindre ces objectifs, des priorités d'actions sont identifiées ; les entreprises que nous représentons soutiennent ces actions et sont engagées dans leur mise en œuvre.

Nous souhaitons mettre en exergue les projets qui permettront de sécuriser l'approvisionnement électrique de la Bretagne et ainsi contribuer à cette ambitieuse trajectoire :

- Le développement de l'éolien terrestre, énergie propre et mature, largement acceptée par les citoyens (82% des riverains de parcs ont une bonne image – sondage L Harris, octobre 2018) ;
- La construction du parc éolien en baie de Saint-Brieuc et son raccordement au réseau de transport ;
- Le développement des EMR (éolien flottant, éolien en mer posé, hydrolien, ...) avec un potentiel industriel déterminant pour l'économie bretonne ;
- Le développement des EnR issues de la biomasse, et notamment méthanisation avec injection de bio méthane dans les réseaux de distribution et de transport de gaz, et à moyen terme, la méthanation ;
- La mise en service de la centrale à gaz (CCG) de Landivisiau.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler que transition énergétique et révolution numérique sont intimement liés et permettent de répondre à certains objectifs de la Breizh COP, à titre d'exemple :

- La mobilité durable : solutions électriques (bus et véhicules légers) et la capacité de recharger les batteries sans appel à investissements massifs sur les réseaux ou gazières (GNV et bio GNV) en s'appuyant sur le schéma directeur breton de stations poids lourds ;
- La MDE par la mise à disposition de compteurs communicants (Gazpar et Linky) qui donnent aux citoyens une meilleure connaissance de leur consommation et les moyens d'agir pour une meilleure maîtrise, soit à titre individuel, soit collectif ;
- L'adaptation des réseaux d'électricité et de gaz, pour devenir plus intelligents et mieux accueillir les usages de demain (insertion en masse des ENR, mobilité électrique, autoconsommation...), composante développée dans le programme SMILE et que nous aurions souhaité plus développé dans les objectifs de la Breizh COP.

De nouvelles technologies doivent encore progresser en maturité industrielle, nous pensons tout particulièrement au stockage et à l'hydrogène qui feront partie demain du mix énergétique. La Région Bretagne peut aussi renforcer sa capacité d'expérimentation dans le domaine de l'énergie sur l'intégration des EnR, l'autoconsommation ou encore par des signaux tarifaires spécifiques.

Enfin, pour réussir, il sera nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs et notamment les acteurs territoriaux pour accompagner les citoyens, à la fois dans les nécessaires évolutions des comportements et également pour créer les conditions d'acceptabilité de nouvelles technologies qui répondent à l'intérêt général.

Les entreprises publiques, FEE et le SER sont parties prenantes de nombreux projets en cours ou à l'étude et continueront à apporter à la Région Bretagne toute leur capacité d'action et leur soutien dans l'accompagnement et l'atteinte de ses objectifs.

Je vous remercie de votre attention.



J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne vivante, Cohérence.

Nous tenons tout d'abord à affirmer notre accord avec l'avis du CESER et à féliciter le travail ambitieux du Conseil régional ; celui-ci pose les bases d'un riche débat politique qui devra mobiliser l'ensemble de la société bretonne.

Le texte du Conseil régional, très fort dans ses constats et ses principes, engage à « *la nécessité d'une forme de rupture tant dans les méthodes d'intervention que parfois dans des modèles de développement ancrés dans l'histoire et dans nos habitudes* ». En passant ainsi du concept de transition, qui nécessite un temps long d'adaptation, à celui de rupture, nous comprenons que le Conseil régional ressent maintenant l'urgence d'agir. En effet, il y a urgence :

- Urgence à comprendre et partager ce qui a changé et qui nous menace, la perte de biodiversité, l'accessibilité à la ressource en eau, l'artificialisation des sols, la précarité énergétique, etc.
- Urgence à mobiliser les acteurs politiques, économiques, associatifs, et bien sûr les citoyens, pour un changement des systèmes de production, plus innovants et solidaires, et surtout plus respectueux des humains et de la nature.
- Urgence à accompagner socialement : l'écologie et le social sont deux domaines qui ne s'opposent pas, au contraire, ils se renforcent et s'alimentent mutuellement. Il est impératif de lier positivement les enjeux environnementaux et l'exigence de solidarité que réclame la société.
- Urgence à former aux nouveaux métiers que ce changement de paradigme nécessite.

Mais comme le dit le bordereau du Conseil régional, « *Dire qu'on veut changer de paradigme ne suffit pas à transformer les choses, si on ne dit pas comment on doit s'y prendre pour y parvenir* ».

Pour nous associations, il s'agit que TOUTES les politiques sectorielles aillent dans le sens de cette rupture de trajectoire et qu'elles ne se contredisent pas : elles doivent être « BreizhCOP compatibles ».

Il s'agit de comprendre le lien vital à la biodiversité pour toutes nos activités et de davantage coopérer pour durer et s'adapter. La fierté sera de pouvoir transmettre un patrimoine naturel régional plus divers donc plus riche, garant de plus de résilience aux dérèglements climatiques et de plus de solidarité.

Pour convaincre nos concitoyens, ils doivent sentir la justesse et l'équité des politiques publiques, dans une nécessaire transparence qui limitera les inévitables tensions que génèreront ces changements de trajectoire.

Pour l'emporter, les citoyens doivent se sentir intégrés, notamment dans les territoires, par la possibilité d'apporter leur participation très en amont dans la construction même des projets.

Ceci étant, nous souhaitons vous faire part de **quelques interrogations et observations** sur ce projet de BreizhCOP que nous soutenons :

- Le Conseil régional souhaite mettre en place une « **concertation prolongée** ». Cette expression nous alerte car le dernier rapport du GIEC nous demande d'engager les transitions au plus vite : nous pouvons encore agir pendant 2 ans et demi pour espérer que les courbes d'émissions de gaz à effet de serre s'inversent.
- **Peu d'objectifs sont chiffrés.** Certains, concernant des points cruciaux, auraient pu l'être : surfaces souhaitées en agro-écologie, en bio, perspectives d'emplois générés, etc.
- Nous ne voyons pas de volonté explicite de **reterritorialisation économique**. Ceci est pourtant au cœur des transitions. La place de la Bretagne dans la mondialisation est toujours voulue comme conquérante, sans

s'interroger sur les externalités. Une Bretagne hyper connectée au monde qui ne reconnecte pas, en même temps, sa production agricole à son propre sol et à ses propres ressources terrestres (eau, air, biodiversité) n'est pas cohérente au regard des enjeux climatiques, sociaux et environnementaux. Les élevages par exemple doivent pouvoir produire avec les moyens du sol pour éviter l'importation de soja transgénique.

L'enjeu climatique c'est, concrètement, arrêter de faire venir sur des milliers de km de ce que nous pouvons produire ici et arrêter de vouloir à tout prix produire en masse pour exporter très loin. C'est aussi faire en sorte que les productions agricoles gardent pour finalité l'alimentation humaine et ne dérivent pas vers des productions énergétiques coûteuses au plan environnemental (production de biocarburants, méthanisation...).

Car c'est la reconquête du marché alimentaire intérieur qui, pour nous, doit être la priorité. C'est ce qu'attendent les citoyens : une agriculture de qualité et de proximité, mieux valorisée, moins dépensière en énergie, moins productrice de gaz à effet de serre. De nombreux agriculteurs sont prêts, nous semble-t-il, à s'engager dans cette voie favorable à leur bien-être et à leur budget, et par ailleurs la seule garante du maintien de la qualité de vie, de paysages attractifs, d'une biodiversité en bonne santé, et de la qualité de l'eau et des sols. Nous espérons que le secteur de l'industrie agro-alimentaire, pour répondre à ces attentes, est prêt à rompre (il s'agit bien ici d'une rupture) avec un modèle économique basé sur le court-terme, jusque-là particulièrement agressif vis-à-vis des hommes et de la nature.

- Concernant la **filière halieutique**, d'emblée nous alertons sur le fait de ne pas s'engager sur le même modèle intensif que l'agriculture avec ses externalités négatives. Nous insistons sur l'importance d'un modèle marin soutenable à construire ensemble, qui allie économie et écologie.
- Dans le changement de paradigme souhaité, il faudrait reconsidérer la notion de « **performance** » très présente dans le document du Conseil régional. Il faut une performance globale, intégrant la notion de performance environnementale.

En conclusion, nous dirons ceci :

Parce que le **changement climatique et la perte de biodiversité** impactent et menacent nos vies quotidiennes comme nos activités économiques, nos modes actuels de production et de consommation ne sont pas pérennes. Ils mènent la Bretagne et la planète dans le mur. C'est pourquoi nous soutenons la Breizh COP.

Nos associations, avec des citoyens engagés, ont lancé un **collectif** pour peser dans les choix et promouvoir un profond changement culturel et démocratique vers un lien plus étroit avec la nature et de larges coopérations avec et entre les citoyens. Ce collectif propose à tous les habitants, associations, entreprises, collectivités d'adhérer à cette démarche. Il a produit un manifeste (<https://www.change.org/p/citoyens-bretons-mobilisons-nous-pour-une-bretagne-écologique-solidaire-et-dynamique>) avec les **10 grands objectifs** suivants :

- réduire les émissions de GES énergétiques en divisant par 2,5 la consommation d'énergie à l'horizon 2040,
- reconquérir notre biodiversité et nos paysages,
- atteindre 100% des masses d'eau bretonnes et du littoral en bon état écologique en 2027,
- arriver au ZÉRO déchet et économiser nos ressources,
- dynamiser la demande des consommateurs en produits locaux et de qualité,
- réduire l'artificialisation des sols pour atteindre le zéro « artificialisation nette »,
- viser 50% des déplacements en mode doux/actif ou collectif,
- renforcer la solidarité entre les métropoles et les territoires ruraux,
- conditionner les soutiens et aides publiques à l'existence de projets de territoires co-construits avec les citoyens et intégrant en priorité les enjeux environnementaux et sociaux locaux,
- éduquer et former à la transition écologique et solidaire.

Nous ferons ensemble la promotion de ces objectifs et nous soutiendrons toutes les actions qui seront menées dans ce sens.



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

L'examen de ce document proposé par le Conseil régional permet de faire un point d'étape sur la démarche engagée par le Conseil régional pour définir son SRADDET.

Ce document place en première priorité : l'urgence climatique. Nous y souscrivons alors que la terre se réchauffe sous l'effet de l'accumulation des gaz à effet de serre. La lutte contre le réchauffement doit en effet constituer notre priorité en matière environnementale.

Le document présente aussi deux autres urgences : les déséquilibres territoriaux et le procès en inefficacité fait à l'action publique, et ce malgré une dépense publique record égale à 56 % de notre PIB.

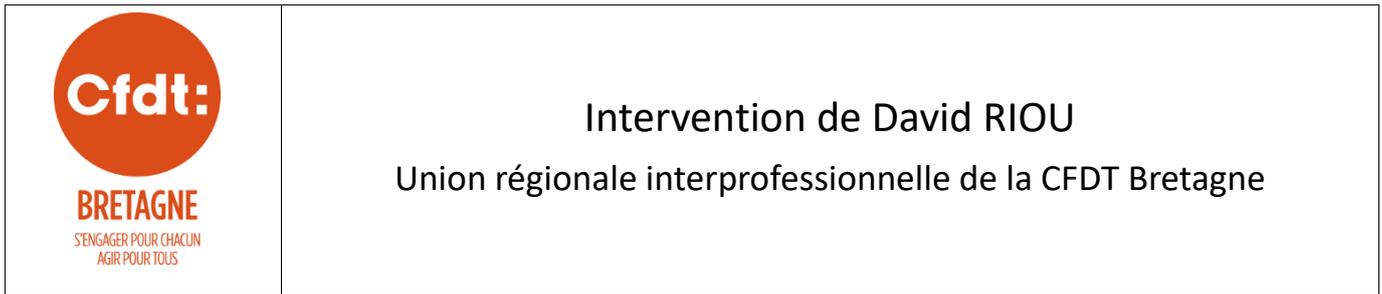
Il nous semble, compte tenu de l'état de la société, de la désespérance de nombre de nos concitoyens, comme en atteste le mouvement de contestation actuel, que la Région aurait pu inscrire, sans nier l'urgence climatique, une priorité supplémentaire : l'urgence économique et sociale.

En effet, nous pensons que **le grand défi de ces prochaines années consiste à lutter contre le réchauffement climatique tout en créant les conditions d'une croissance économique plus forte et socialement plus inclusive.** Pour ce faire, il ne faut pas opposer lutte contre le réchauffement et développement économique. Ce qui est malheureusement le cas lorsque l'on augmente pour des raisons budgétaires, des taxes présentées comme environnementales, qui ont en fait pour conséquence de réduire le pouvoir d'achat des ménages et de détourner une partie de ceux-ci des préoccupations environnementales.

Les pouvoirs publics ont une mission fondamentale : anticiper, préparer, accompagner la transition énergétique. Or il se trouve que notre endettement public, fruit des déficits publics accumulés depuis 40 ans, rend extrêmement difficile l'accompagnement de ces transitions par la puissance publique. Ainsi, tous ceux qui n'ont pas voulu entendre que la dette publique gonflait dangereusement et qu'il fallait réduire la dépense publique pour stopper l'explosion de la dette publique, portent aujourd'hui une vraie responsabilité alors que l'Etat est incapable, du fait de cette situation, d'engager les moyens d'accompagnement nécessaires à cette transition.

De même, nous souhaitons que le Conseil régional fasse preuve de lucidité en ne stigmatisant pas certaines activités, certains secteurs, au motif que ceux-ci ne participent pas aux transitions. Il nous semble que les secteurs qui participent au développement économique et social de notre région ont vocation à continuer à être accompagnés. Aussi, à l'interrogation du conseil régional sur ce point, nous répondons que la conditionnalité des aides, concept qui appelle chez nous une très grande réticence, ne nous semble pas une bonne orientation. Cela consisterait à stigmatiser, à rejeter, des activités qui au demeurant apportent une contribution importante au développement économique, social et territorial de la Bretagne. Cela consisterait à développer des frustrations contre productives, des oppositions stériles.

Je vous remercie de votre attention.



La CFDT tient à faire remarquer la qualité du rapport présenté au débat aujourd'hui. Ce document reflète bien la tenue des débats dans les différents canaux de concertation déployés par le conseil Régional et met bien en avant les éléments qui ont fait débat.

La CFDT se félicite de la méthode employée, afin que cette Breizh Cop ne soit pas seulement le projet du conseil Régional mais bien celui de l'ensemble des citoyens. Cette méthode participative, associant la population et les corps intermédiaires à l'élaboration d'un projet, devrait être regardée et mise en œuvre à bien d'autres niveaux : national et local.

Les objectifs de la Breizh Cop sont globalement partagés par la CFDT. Sans rentrer dans chaque objectif, certains secteurs comme l'agroalimentaire ou la mer auraient toutefois mérité d'être intégrés dans le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur sur les enjeux de la transition. D'autres comme celui intitulé « gagner en performance par la performance sociale et environnementale des entreprises », ne pourront se faire sans l'implication des partenaires sociaux et de leurs instances représentatives du personnel dans les entreprises.

Par ailleurs, cette démarche ambitieuse, pour la Bretagne doit prendre en compte les évolutions de l'environnement international et notamment européen, avec la mise en place de la nouvelle politique de cohésion et l'entrée en vigueur du Brexit qui auront des répercussions sur les territoires.

Ce document se veut être une rupture dite « négociée » avec l'existant. Pour la CFDT, la transition écologique est un impératif qui nécessite de nombreux changements, mais ne pourra se faire sans la participation des corps intermédiaires, tant au niveau des territoires que des entreprises. Pour la CFDT, cette transition doit non seulement être négociée mais elle doit aussi être « juste ». Le terme de transition « juste » a été inscrit à la demande des partenaires sociaux dans le préambule de l'accord de la COP 21.

Tous les territoires ne sont pas égaux, il faudra tenir compte de leurs aspirations, il en est de même pour la population et les salariés. Pour la CFDT il ne peut y avoir de « transition juste » sans un « pacte social et économique de la conversion écologique » comme elle l'a demandé récemment au niveau national.

La CFDT aurait souhaité que ce projet de Breizh Cop soit également présenté et discuté au sein de la conférence sociale comme ce fut le cas dans les autres conférences Régionales.

Pour la CFDT, la transition écologique est un impératif qui nécessite des changements dans nos modes de consommation, de déplacement et de production. Des changements qui doivent être accompagnés et se faire avec les citoyens pour que cette transition soit juste. C'est pourquoi, pour la CFDT cette démarche doit être engagée dans les territoires, au plus près des réalités du quotidien des travailleurs et des citoyens. Il y va de l'acceptabilité et de la légitimité des objectifs proposés.

Le SRADDET qui sera élaboré à la suite de cette démarche Breizh Cop, doit être pour la CFDT un document d'urbanisme et d'aménagement, qui repose sur un projet de territoire partagé.



Intervention de Philippe LE ROUX Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

Il n'est pas si fréquent, même dans une Assemblée comme la nôtre, d'avoir l'occasion de travailler sur des démarches prospectives. Nous nous en réjouissons. La complexité de notre monde suffirait à en justifier la nécessité. La réalité de notre quotidien en attesterait le besoin. Les difficultés de beaucoup de nos concitoyens en soulignent l'urgence.

Le document soumis à notre examen est de qualité. A nos yeux il constitue une base fondamentale pour le devenir de notre Région. En effet, l'immobilisme est révolu car profondément destructeur.

Ce document d'orientation identifie 3 constats : l'urgence climatique, les déséquilibres nationaux, le déficit de l'action publique. Cependant, et l'actualité nous le rappelle, nous devrions y rajouter un 4^{ème} point : l'urgence sociale.

En premier lieu, il faut le souligner, nous sommes tous volontaires pour mettre ou pour remettre notre Région en ordre de marche. En effet la Bretagne doit relever de nombreux défis.

Cependant nos interrogations porteront aujourd'hui davantage sur la mise en œuvre que sur les objectifs de la Breizh-Cop.

A nos yeux 2 questions demeurent posées :

- comment associer le plus grand nombre à cette ambition bretonne ?
- comment intégrer des facteurs exogènes à notre démarche régionale ?

En premier lieu, l'acceptation de tous est requise pour prétendre s'engager avec succès dans cette voie. Toutefois, pour nos concitoyens, les priorités sont des notions très relatives selon les situations : précarité, isolement, emplois. La réussite d'une telle démarche impose de grandes attentions afin de ne pas faire naître de ces changements trop d'anxiété.

En second lieu, vous le savez, l'environnement politique national, européen, mondial s'immisce en permanence dans nos politiques. Et nous en subissons ou les bienfaits ou les contraintes. Ces interférences sont souvent source d'incompréhension, voire de refus, pour nos concitoyens.

C'est la raison qui nous conduit à insister sur 2 attitudes dangereuses :

- Une attitude de rejet, évoquant parfois des relents de poujadisme
- Une attitude d'indifférence, génératrice d'exclusion et ou d'isolement

Ces 2 cas de figures peuvent générer des expressions extrêmement « bruyantes » qu'il vaudrait mieux anticiper. Il ne s'agit pas d'une opinion, il s'agit d'une règle de l'histoire.

En conclusion, dans une actualité chargée dont nous devons décrypter les origines, les malaises et les comportements, la démarche BZH – COP confirme son utilité. Elle pourrait même apparaître comme un modèle. Pour nos métiers de proximité, artisans commerçants et professions libérales, qui prétendons être plus que d'autres au contact et à l'écoute de nos concitoyens, le remembrement territorial, social et culturel qui nous est imposé, se doit être reconsidéré si nous voulons vraiment agir pour le bien-être et le bien-vivre en Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Evelyne LUCAS

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional a lancé un ambitieux projet de territoire sur le long terme, destiné à dessiner par et pour les Bretons un horizon économique, social, écologique et citoyen. Cette démarche s'appuie sur l'obligation d'élaborer, pour 2020, un schéma régional d'aménagement, développement durable et égalité des territoires (SRADDET) et sur la nécessité d'accentuer les transitions énergétiques, écologiques et numériques qui conditionneront le développement de la région et le bien-vivre de ses habitants.

L'élaboration de ce projet s'appuie une vaste concertation avec l'ensemble des acteurs, auprès de la population et dans les territoires. Au-delà des aspects prescriptifs du futur SRADDET, la réussite de cette ambition passe par la mobilisation de tous les acteurs : institutionnels, associatifs, sociaux, économiques, etc. Le Conseil régional propose que celle-ci se manifeste par des contractualisations et des engagements volontaires.

Au stade actuel, le Conseil régional propose l'adoption de 38 objectifs, regroupés en cinq thématiques.

L'ambition de ce projet résulte de la variété des dimensions qu'il intègre : économie, aménagement du territoire, rayonnement, énergie, numérique, mobilité, culture, habitat, écologie, citoyenneté, et dans l'approche transversale, l'interdépendance de chacun des objectifs. Mais cette désectorisation nous paraît porteuse d'opportunités nouvelles et de modes de faire féconds. Ainsi, par exemple, la transition énergétique conduit à créer de nouvelles sources de production d'énergie et de développer de nouveaux marchés. Nous souscrivons donc à cette ambition, en ce qu'elle donne aux entreprises une visibilité sur les orientations des politiques publiques et sur les soutiens potentiels, sur les investissements de long terme qu'elles sont susceptibles de réaliser, et en ce qu'elle engage la mobilisation de tous les acteurs.

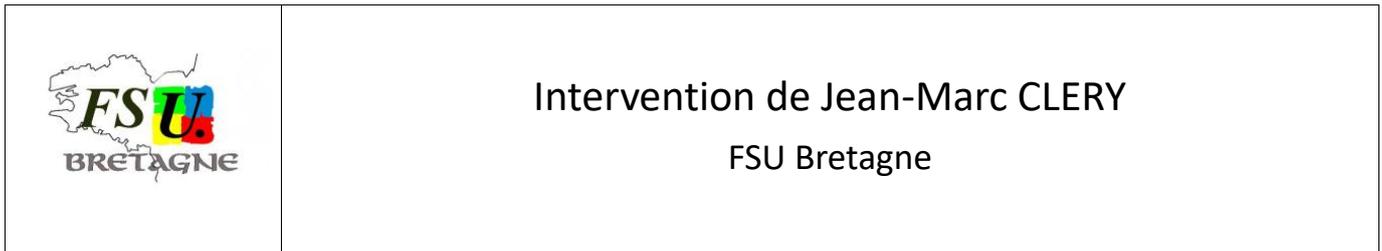
Nous adhérons également à la démarche proposée, dès lors qu'elle s'appuie sur le dialogue et la construction commune. Les entreprises feront part de leurs attentes et de leurs propositions pour déterminer leurs engagements dans la mise en œuvre de la Breizh COP. Plusieurs perspectives s'adressent à différents types d'acteurs. Il appartiendra à chacun d'eux, dans le respect mutuel et dans la recherche de la réalisation des objectifs partagés, de débattre et de s'accorder sur les projets.

Quelques points de vigilance s'imposent à nos yeux, dans un esprit constructif, pour l'élaboration de la Breizh COP : sur les ressources en premier lieu, en particulier pour l'eau et le foncier ; nous avons déjà eu l'occasion de travailler sur les différents usages de l'eau pour l'industrie, le tourisme, l'agriculture, l'habitat, dans une logique de préservation à terme de la ressource. De même, le foncier est indispensable à l'activité agricole mais aussi au développement économique. Il nous appartiendra d'établir collectivement, avec l'ensemble des acteurs concernés, la bonne mesure de ses affectations.

En second lieu, les objectifs de la Breizh COP devraient s'ouvrir plus sur l'évolution du contexte international, très incertain aujourd'hui : le commerce mondial tend à se contracter, sa gouvernance doit être révisée, les traités bilatéraux s'imposent de plus en plus, les relations politiques internationales se crispent, les phénomènes migratoires pourraient perdurer. De même, à l'image du Brexit, l'Union Européenne n'apparaît plus comme un socle ni comme un espace invariant. Ces risques, aux conséquences potentiellement brutales, devraient être identifiés dans la démarche.

Enfin, une conditionnalité des aides de la Région aux seules activités économiques liées aux transitions renforcerait les difficultés de certains secteurs et menacerait leurs emplois, parfois peu qualifié. La Breizh COP ne peut se substituer au SRDEII, document adopté il y a deux ans et que la Breizh COP a plutôt vocation à intégrer.

Je vous remercie de votre attention.



Il faut saluer tout d'abord la qualité de l'avis proposé qui permet d'avoir d'une manière aussi synthétique que possible une analyse de la démarche *Breizh COP* et du point auquel celle-ci est parvenue. L'avis permet également de saisir en creux les manques voire les insuffisances de la démarche en cours.

La FSU se bornera ici simplement à deux courtes observations. Premièrement, le CESER a bien raison de demander qu'on n'estompe pas trop vite les points de tension et les contradictions qui ont émergé dans les débats sur les objectifs. La FSU était déjà intervenue l'année dernière sur ce point pour souligner qu'en dehors des mouvements contradictoires propres aux processus de transitions eux-mêmes, il y a aussi la réalité des acteurs porteurs d'intérêts différents et parfois tout à fait opposés. Pour la FSU il s'agit moins de « tensions à dépasser » que d'options différentes qui ont à s'exprimer politiquement et entre lesquelles il y a à choisir.

La seconde réflexion concerne la difficulté à intéresser les citoyen.nes, spécialement la jeunesse, aux enjeux régionaux.

On peut entendre le désappointement de la Région face à une participation jugée trop modeste au regard des moyens qu'elle a mobilisés. Mais pourquoi en conclure que « *quels que soient les outils mis en œuvre* », les personnes dans leur majorité ne s'en emparent pas ?

Au risque d'être un peu brutal, on fera observer que lorsque les gens ne s'emparent pas de quelque chose, qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service, d'un dispositif ou encore d'une organisation, c'est le plus souvent que ce qui leur est proposé ne leur convient pas. Constat qui s'avère d'autant plus vrai (et certes d'autant plus cruel) lorsqu'on constate que les mêmes investissent autre chose, autrement, et à côté.

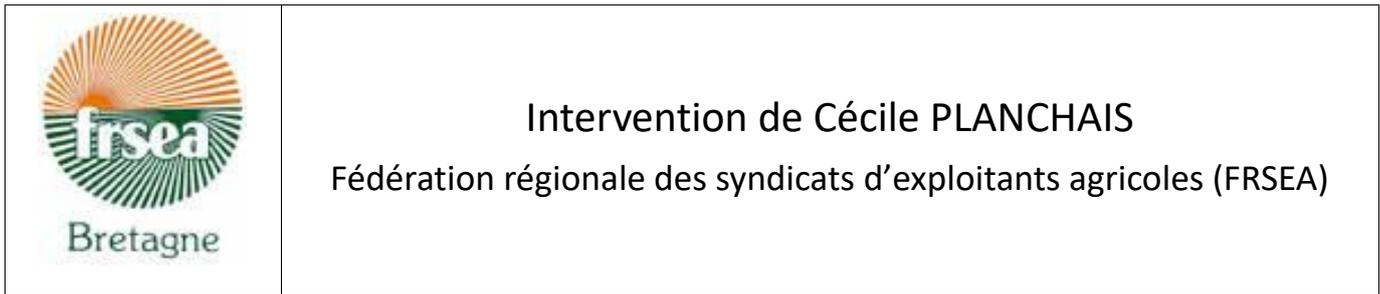
Cette observation renvoie aux constats que la FSU a fait lors du colloque qu'elle a organisé en octobre dernier sur le thème de la jeunesse avec différents chercheur.euses et des mouvements de jeunesse.

Si les jeunes se détournent des dispositifs ou des espaces d'expression qu'on leur dédie c'est souvent que ces derniers n'ont pas été faits *pour eux et par eux*. Sur ce point - là encore en toute modestie et sans esprit de polémique - la FSU demande s'il n'aurait pas été possible de faire davantage de place aux organisations de jeunesse en amont de la phase d'élaboration de la démarche.

Peut-être qu'alors parmi les 38 grands objectifs on en aurait aujourd'hui quelques-uns, ou disons au moins un, s'adressant plus spécifiquement à la jeunesse ?

On peut entendre qu'il ne serait pas pertinent de segmenter la démarche par « publics » ; cela n'empêche pas de faire émerger des priorités spécifiques : il y a bien un objectif n°38 pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, et il y a bien eu en 2011 une *Charte régionale de la Jeunesse* déclinant les différentes politiques régionales engagées.

Quoi qu'il en soit, à ce stade de la démarche, on ne peut que souscrire à la recommandation du CESER de s'adresser le plus largement possible à la jeunesse dans sa diversité (lycéen.nes, apprenti.es, jeunes travailleurs, jeunes au chômage, etc.) pour participer aux discussions sur la traduction concrète de ces grands objectifs.



Je m'exprime au nom de la majorité des acteurs économiques du collège 1.

Nous tenons tout d'abord à noter la réelle prise en compte par le Conseil régional dans les objectifs de la Breizh COP de l'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne. C'est un choix fort de soutien à ce secteur d'activité, qui génère une grande partie de l'économie et de l'emploi en région. La volonté de concilier les évolutions, notamment en matière d'environnement, avec l'économie agricole est essentielle et nous souhaitons qu'elle reste l'un des piliers de la Breizh COP.

Pour aller dans ce sens et conformément à nos réponses à la consultation publique et aux échanges avec le Conseil régional, Breizh COP doit chercher à atteindre plusieurs objectifs.

Tout d'abord, il faut simplifier le cadre réglementaire et le stabiliser, en ne conservant que les mesures dont l'efficacité environnementale est prouvée, sans nuire à l'économie. Le développement de la contractualisation volontaire pour rémunérer les agriculteurs des services rendus pour l'environnement, via des contrats de prestation de service environnemental, est une piste à privilégier. Sa prise en compte dans l'objectif 11 doit être maintenant traduite dans les faits. Nous souhaitons également que soient orientées la recherche et l'innovation sur les interactions entre agriculture et biodiversité, afin de hiérarchiser les pressions sur la biodiversité et identifier les meilleures solutions pour y répondre. Enfin, le développement de la filière de valorisation des déchets agricoles est nécessaire afin d'améliorer les taux de collectes. Pour ce faire, il faut adapter au mieux l'organisation sur le terrain et assurer le relais d'information vers les agriculteurs.

L'engagement des acteurs agricoles, appelé par le Conseil régional, ne pourra se concrétiser que sous deux conditions indispensables :

- le retour de valeur aux agriculteurs, tel que prévu dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation, sans lequel la poursuite des efforts en faveur d'une production encore plus saine et plus environnementale est impossible ;
- la reconnaissance et la défense collective par tous les acteurs régionaux de la qualité de l'agriculture bretonne et le rejet clair et affirmé des dénonciations calomnieuses subies par les agriculteurs.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le réchauffement climatique, si le monde ne réagit pas, conduira à des déséquilibres majeurs, rédhitoires, et menacera de toute évidence nos sociétés et nos modes de vie.

Un exemple parmi d'autres : le réchauffement climatique qui affecte déjà les populations africaines conduira très prochainement à une pression migratoire très forte sur l'Europe.

La question de fond est celle de la réduction, à l'échelle de la planète, des émissions de gaz à effet de serre.

Si la France représente 3 % du PIB mondial, elle ne représente que 1 % des émissions de CO₂. De même, pour une unité de PIB, elle produit 154 tonnes de CO₂ quand la moyenne mondiale est de 368 et quand la Chine est à 602.

En d'autres termes, l'économie française est l'une des plus décarbonées du monde. Nous ne disons pas cela pour exonérer la Bretagne de tout effort mais nous le disons pour bien mettre en perspective les impacts respectifs des différentes populations, compte tenu de leur démographie et de leurs modes de consommation et de production d'énergie.

Les spécialistes le disent : l'avenir du réchauffement climatique se jouera en Asie, où 44 % du CO₂ est émis. La Chine produit, à elle-seule, 27 % du CO₂ émis sur la planète. L'ensemble Asie – Amérique du Nord produit 65 % des émissions de CO₂ quand la France en produit 1 %.

Il nous semble que tous ces éléments doivent nous amener à relativiser l'impact de la Bretagne et de la Breizh COP sur l'avenir de la planète et que, s'il convient absolument d'agir, y compris à notre échelle régionale, il convient aussi de ne pas s'aventurer à engager des ruptures qui seraient préjudiciables à nos performances économiques et, par voie de conséquences, à notre équilibre territorial, déjà bien fragile, pour ne dire déjà bien fragilisé.

Cette réalité ne doit pas nous exonérer de tout effort, son mérite étant avant tout d'être un exemple pour d'autres.

Je vous remercie de votre attention.

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Françoise BOUJARD et Jean-Marc CLERY

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Schéma directeur immobilier des lycées publics :
Bilan du plan d'actions 2017-2018 et présentation
du plan d'actions 2019-2020 »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Schéma directeur immobilier des lycées publics bretons (SDI), approuvé en décembre 2016, a fixé une nouvelle approche de l'intervention sur le bâti des lycées selon 8 axes prioritaires, sur la base d'une analyse multicritère permettant de qualifier l'état et l'évolution du patrimoine immobilier au regard d'un certain nombre d'objectifs.

Le premier Plan d'action (PA) marquant le début de la mise en œuvre de ce schéma a été présenté à la session de février 2017 et un premier point d'étape à la session de juin 2018. Ce présent rapport effectue un bilan du Plan d'action 2017-2018 et présente le nouveau Plan d'action 2019-2020. Pour le Plan d'action 2017-2018 l'ensemble des crédits prévus ont été utilisés. Le nombre d'actions réalisées est supérieur de 24% à celui prévu en février 2017 et concerne 105 sites.

Sur les 20 établissements identifiés comme relevant de l'axe 1, c'est-à-dire nécessitant une intervention d'ampleur :

- en 2017-2018 : 9 sont en phase d'étude, 2 en phase de travaux, 1 est en phase de travaux avant la phase d'étude. 6 comités de pilotage ont été réunis ;
- en 2019-2020 : phase de travaux pour 13 établissements (dont 9 établissements en phase d'étude au Plan d'action 2017-2018) ; 7 autres établissements entreront en phase d'étude ;
- en 2021-2022 : achèvement prévu des travaux pour 2 établissements. Passage à la phase travaux pour les 7 établissements en phase d'étude au Plan d'Action 2017-18.

Le Plan d'action pour 2019-2020 prévoit de couvrir l'ensemble des sites rattachés aux 8 axes du SDI ainsi que les 3 établissements neufs en cours.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie d'avoir des points d'étape réguliers, un bilan du Plan d'action 2017-2018 ainsi que les prévisions pour les deux prochaines années de la mise en œuvre du Schéma directeur immobilier des lycées publics. Il apprécie également d'avoir à la fois une présentation claire et synthétique et la vision détaillée des travaux effectués dans les fiches par établissement.

Le CESER constate que les opérations engagées dépassent les prévisions pour l'année 2017-2018 puisque le nombre d'actions engagées ou réalisées est supérieur de 24 %. Le CESER, qui s'inquiète depuis de nombreuses années du patrimoine bâti vieillissant des lycées, approuve pleinement ce Plan d'action. Pour autant, si 15 % des lycées publics de Bretagne seront engagés dans des travaux d'importance en 2021, seuls quelques établissements pourront être considérés comme effectivement rénovés à cette date.

De nombreux travaux portent sur les toitures et les ouvertures des lycées et devraient permettre à terme des économies de fonctionnement. Le CESER souhaite être tenu informé de la mise en œuvre du « Plan énergie » de la Région et de l'audit énergétique qu'elle prévoit de réaliser dans les lycées ainsi que de ses résultats.

Le CESER note que l'adaptation aux évolutions démographiques (Axe 6) n'affiche pas la même progression dans le Plan d'action 2017-2018. Il exprime à nouveau son inquiétude sur les difficultés croissantes des lycées publics à faire face à la progression des effectifs lycéens, en particulier dans le bassin rennais alors que le Lycée Simone Weil de Liffré n'ouvrira qu'à la rentrée 2020.

Un total de 198 millions d'euros, incluant les 40 millions d'euros pour la construction du lycée de Liffré ont été affectés sur le Plan d'action 2017-18. Le CESER s'inquiète cependant des possibilités de poursuivre à ce rythme et selon les prévisions pour les trois années à venir si les crédits de paiement prévus pour la période 2016 à 2021 (578 millions d'euros) ne sont pas réévalués. En effet, la construction à venir de deux nouveaux lycées et les travaux importants prévus en 2019 et 2020 pour les lycées relevant de l'axe 1 (*restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur*) ainsi que le Plan énergie en construction vont nécessiter un effort budgétaire important.

Sur la gouvernance, le CESER note que, pour les lycées relevant de l'axe 1, six comités de pilotage se sont réunis associant, autour de la Vice-Présidente en charge des lycées, les élu.es de la Région siégeant au conseil d'administration, des représentants du Rectorat, des enseignant.es, des élèves, des personnels de la Région ainsi que le chef d'établissement. Il se demande cependant pourquoi ces comités ne comptent pas de représentant.es des parents d'élèves.

Le CESER souhaiterait également avoir plus d'informations sur la réflexion qui s'engage avec le Rectorat sur le « lycée de demain » et il aimerait connaître les partenaires et la gouvernance associés à cette réflexion. Il exprime son regret que la commission qui devait réfléchir au lycée du futur ne se soit jamais réunie.

Sur deux dossiers, le CESER aimerait en outre avoir davantage de précisions.

Le premier dossier concerne l'état des réseaux informatiques des lycées et les travaux prévus pour permettre aux lycées de bénéficier d'un informatique de qualité. Il souhaiterait avoir une information concernant le transfert en cours des réseaux des établissements vers le centre de données centralisées (« data center ») de TDF situé à Cesson. Il rappelle par ailleurs son souhait de la mise en place d'un Schéma directeur du numérique dans les lycées qui ferait le point sur la situation des lycées et les travaux réalisés (accès au haut débit, data center, maintenance, adaptation des réseaux internes...) par les différents services du Conseil régional.

Le deuxième dossier concerne l'état d'avancement de l'Agenda d'accessibilité des établissements (ADAP) adopté par le Conseil régional en octobre 2015. Le Plan d'action 2019-2020 correspondra au début de la deuxième tranche de 3 ans de cet agenda. Il prévoit un nombre d'actions important mais seulement une dizaine de livraisons. Dans son avis de juin 2018, le CESER avait rappelé son souhait d'un état des lieux actualisé du nombre d'établissements accessibles à 85 % et plus, ainsi que du nombre d'élèves scolarisé.es dans un établissement mis en conformité.

Enfin, le CESER aimerait également avoir communication des éléments présentés par la Région au Conseil académique de l'Education nationale de novembre 2018 concernant les travaux de dépistage-radon menés dans deux départements (Finistère et Côtes d'Armor), le nombre d'établissements connaissant des seuils supérieurs à la législation et les actions du « plan radon » mises en œuvre par la Région. Un « diagnostic amiante » avait également été annoncé en juin 2018 pour la fin 2018 : qu'en est-il ? Le CESER en suivra avec intérêt les conclusions.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Schéma directeur immobilier des lycées publics - Bilan du plan d'actions 2017-2018 et présentation du plan d'actions 2019-2020

Nombre de votants : 92

Ont voté pour l'avis du CESER : 92

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Daniëlle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Nicolas COSSON (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPAI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteurs : Jean-Marie BERTHO et Brigitte DELAHAIE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Le règlement régional des transports scolaires »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le Conseil régional est responsable des transports scolaires et interurbains, qui étaient auparavant organisés par les Conseils départementaux. L'enjeu est donc d'harmoniser les pratiques et les règles de l'organisation du transport scolaire à l'échelle régionale. 112 000 élèves sont concernés par ce réseau. A noter que le service de transport scolaire est géré soit par le Conseil régional, soit, par délégation, par les Autorités organisatrices de mobilités qui souhaitent l'organiser sur leur territoire. Ainsi, 14 agglomérations et métropoles et 2 communes organisent directement, sur leur territoire, le transport scolaire et ne sont pas concernées par le présent règlement.

Ce règlement régional constitue une 1^{ère} version pour harmoniser les pratiques et rendre transparentes les règles qui s'appliquent. Le Président indique qu'il vise à sauvegarder l'intérêt général, devant la somme ou la juxtaposition des intérêts particuliers. Il précise que toutes les questions ne sont pas encore réglées ; il en est ainsi de la grille tarifaire. Le règlement propose toutefois de mettre en place un barème tarifaire lié aux ressources des familles.

Le règlement présenté comprend 19 articles et traite des principaux points suivants : les bénéficiaires du service public, l'obtention du titre de transport scolaire, les moyens mis à disposition des usagers.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER rappelle en préalable son attachement à la cohérence du réseau régional de transport BreizhGo ; le règlement proposé ici en constitue une étape. Le CESER souligne également que l'organisation du transport scolaire amène désormais le Conseil régional à intervenir à un niveau territorial très fin et à travailler en partenariat très étroit avec les communes, notamment pour assurer la sécurité des élèves. Il s'interroge sur les modalités d'association des communes, des familles, du Conseil régional des jeunes et des établissements scolaires pour l'élaboration du présent règlement et souligne l'importance des processus de concertation de type comité de ligne pour aborder ces questions.

Dans son avis sur le rapport aux délégataires de service public, le CESER avait souligné que les conditions dégressives applicables aux franchises dans le réseau BreizhGo des Côtes d'Armor pourraient inspirer les réflexions sur l'uniformisation régionale des tarifs. Le CESER se réjouit donc de la mise en place d'une tarification progressive, qui tiendra compte des ressources et de la composition des familles.

Par ailleurs, si le règlement définit les règles de création/modification de points d'arrêt, il ne définit pas les modalités de suppression des points d'arrêts. Dès lors, quelles sont-elles ? Quelles sont les autorités compétentes pour ce faire ? Ces décisions, souvent conduites pour des motivations économiques, sont susceptibles de générer des tensions qu'un point de règlement pourrait clarifier, afin de les éviter.

Il est délégué aux chauffeurs l'autorité de discipline dans leur véhicule. Ce point délicat mériterait des précisions sur la délégation qui leur est conférée, pour leur protection comme pour celle des élèves.

Enfin, si le présent règlement n'a pour objet que de définir les règles d'organisation de l'offre existante, le CESER souhaiterait une ouverture plus grande de celle-ci aux élèves à mobilité réduite.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Règlement régional des transports scolaires

Nombre de votants : 95

Ont voté pour l'avis du CESER : 95

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPÉI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Brigitte LE CLECH

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La loi NOTRe a transféré la compétence « transports scolaires » des départements vers les régions depuis 2017. Parallèlement, de nombreuses intercommunalités ont choisi de prendre la compétence transports. La loi complexifie donc la gestion des transports scolaires.

La CFDT prend note du règlement proposé par la Région qui vise à harmoniser les pratiques et souhaite attirer l'attention sur quelques points.

Tout d'abord, la distance entre le domicile et l'établissement scolaire ne doit pas être facteur d'inégalité entre les enfants. Certains d'entre eux doivent se lever très tôt pour prendre le car. La CFDT pense qu'il est nécessaire de poser en principe l'objectif de limitation du temps de trajet qu'il faudrait limiter au maximum et ainsi tenir compte du rythme des enfants.

A propos des horaires des cars scolaires, la CFDT demande qu'ils soient bien respectueux des emplois du temps des enfants, qu'ils leur permettent notamment de bénéficier des aides aux devoirs et autres activités périscolaires. Une concertation en amont avec les établissements est donc indispensable.

Ensuite, en accord avec l'avis du CESER, la CFDT souhaite qu'il soit tenu compte des bonnes pratiques tarifaires actuelles sur certains secteurs, dans le cadre des réflexions sur l'harmonisation des nouveaux tarifs.

Il conviendra également d'assurer la coordination entre les différents circuits de transports afin de faciliter les mobilités et de s'assurer que les points d'arrêt sont bien sécurisés.

Enfin, à l'instar de ce qui se fait pour les lignes TER (comités de ligne), la CFDT suggère la mise en place de Comités de concertation dans lesquels les usagers concernés, en particulier les parents d'élèves, pourraient exprimer leurs attentes et prendre part aux réflexions avec les Autorités Organisatrices de Transports (AOT) mais également les représentants de l'Education Nationale sur les circuits de ramassages scolaires, les points d'arrêt (créations, modifications, suppressions, horaires).



Intervention de Nicolas COSSON Comité régional CGT de Bretagne

La loi NOTRe a bouleversé sensiblement les compétences régionales en matière de transports. Pour la CGT, si certaines situations de mise en concurrence entre modes routiers et ferroviaires justifiaient une évolution prenant en compte l'intérêt des usagers, la cohérence de cette démarche paraît plus difficile à cerner concernant le transport scolaire si ce n'est peut-être à homogénéiser l'offre de transport.

La CGT n'y est pas opposée mais, par expérience, nous savons que cela consiste souvent en une rationalisation de l'offre avec in fine des conséquences tant pour les usagers que les salariés concernés.

La CGT rappelle la situation d'extrême précarité qui sévit dans cette activité et s'est exprimée à diverses reprises au sein de notre assemblée sur la question de l'organisation des transports publics routiers de voyageurs en pointant très distinctement la question de la situation sociale dans cette branche. Le transport routier de voyageurs en est la démonstration avec un pouvoir d'achat du salaire moyen mensuel par salariés qui baisse chaque année depuis 2010.

Pour rappel, un contrat « période scolaire » plafonne à ce jour à environ 600 € avec des contraintes horaires très importantes subies par celles et ceux qui ont recours à ce type d'emplois pour compléter des revenus insuffisants que ces salariés soient actifs ou retraités.

Ce n'est donc pas une fatalité si les opérateurs peinent à recruter sur ces professions !

L'exercice au quotidien du métier de conducteur, avec bien évidemment les risques inhérents au mode routier, les enfants à surveiller, les horaires et la réglementation à respecter sont de plus en plus difficiles à assumer. Trop souvent les donneurs d'ordre, que sont les pouvoirs publics, ne prennent pas suffisamment en compte les pressions qui pèsent sur les conducteurs avec des appels d'offres qui n'intègrent pas ces difficultés. La culture du moins-disant assis sur la concurrence entre les opérateurs entraîne inéluctablement un nivellement vers le bas des conditions de travail des conducteurs, avec un risque pour la sécurité des passagers.

Enfin, la CGT souhaite attirer l'attention sur la question des incidences de l'évolution de l'offre de transport ferroviaire pour les enfants scolarisés. En effet, sur de nombreuses lignes ou portions de lignes, les cars de substitution mis en place pour pallier la détérioration de l'offre ferroviaire, compte tenu de l'état des infrastructures, inquiètent fortement notamment eu égard aux enjeux de sécurité mais aussi environnementaux.

Le dramatique accident de Millas survenu en 2017 mettant en cause notamment la responsabilité de la conductrice de car doit être analysé à l'aune des contraintes qui sont imposées à ces professionnels mais aussi en tenant compte de l'alternative que constitue l'offre ferroviaire plus sûre et pas plus coûteuse si l'on prend en compte les externalités liées à l'usage de la route !

La CGT réaffirme que la présence des enfants scolarisés à bord des trains ne saurait souffrir de la déshumanisation des trains dits du quotidien et que leur accès au train est à traiter avec la même bienveillance que tout autre usager. Pour la CGT cela doit faire l'objet d'une attention particulière de l'ensemble des acteurs concernés !



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU souhaite faire trois observations qu'elle n'a pas trouvées dans l'avis du CESER. La première est en lien avec la politique régionale de soutien au breton : lorsqu'un collège ou lycée public de secteur ne dispense pas d'enseignement bilingue, la poursuite de scolarité se fait dans un établissement dit « *de pôle* » défini par le rectorat. Pour le transport scolaire, jusqu'ici les élèves concernés ont été considérés comme faisant l'objet d'une dérogation - ce qui n'est pourtant pas le cas - et cela impose à leurs familles des démarches supplémentaires.

Or comme toutes les études l'ont démontré, les abandons en cours de parcours scolaire bilingue sont souvent provoqués par tout un ensemble de « *petits freins* ». Depuis des années la FSU a fait part de cette difficulté particulière aux autorités organisatrices des transports. La Région dispose aujourd'hui des moyens d'y remédier. S'agissant des enfants scolarisés dans une école bilingue hors de la commune de résidence, il faudrait là aussi que le règlement tienne compte des changements introduits dans l'article L212-8 du code de l'éducation.

Le deuxième point est une simple question : pourquoi la *distance minimale domicile / établissement* est-elle fixée à 3 km ? S'agit-il d'un seuil repris aux règlements existants ? Pour des enfants scolarisés dans le premier degré, ce seuil paraît élevé.

Le troisième point porte sur la tarification. La FSU regrette que le débat entre *tarification* (y compris « *sociale* ») et *gratuité* soit expédié en à peine trois lignes. D'autant que les « arguments » sont, eux aussi, un peu courts. « *Rien n'est jamais gratuit* » est-il dit. Certes. Si l'on veut dire par là que tout a un coût, on en tombera d'accord. Mais cela ne signifie pas pour autant que tout doit avoir un prix : l'école a un coût, elle est pourtant gratuite, la Nation en a décidé ainsi.

Veut-on d'autres exemples, peut-être plus triviaux ? L'éclairage public dans les rues est gratuit, la circulation sur les routes, les pistes cyclables, les trottoirs aussi. Les services gratuits ont bien sûr un coût pour la collectivité que financent les impôts. « *La gratuité n'est pas le produit débarrassé du coût mais du prix* », dit Paul Ariès.

Dans tous les cas, il y a lieu, naturellement, de faire des choix ; c'est là l'objet du débat sur les politiques à mener. Lorsque la Région affirme qu'il n'y a pas lieu d'en discuter, cela nous paraît donc très discutable.

Il conviendrait aussi de discuter l'idée d'une « *tarification plus juste, basée sur les ressources des familles* ». Car à multiplier les champs d'application des tarifications sociales (transports, cantines, garderies, médiathèques, ...) toujours sur les mêmes critères, on en arrive à créer des injustices entre ceux qui en bénéficient et ceux ayant des ressources initiales juste un peu plus élevées et qui n'en bénéficieront pas. La tarification sociale divise et à force elle peut opposer ; la gratuité produit de l'égalité.

On aurait pu au moins nous épargner le principe rebattu selon lequel « *payer responsabilise celui qui paie* » : tous les exemples de gratuité démontrent le contraire. Et à supposer que ce soit vrai, il y a tant d'irresponsables fortunés de par le monde qu'il faudrait peut-être alors commencer par eux ? Bien que la morale bourgeoise du 19^{ème} siècle ait pris du plomb dans l'aile, curieusement, c'est toujours sur les plus modestes qu'on s'acharne pour leur inculquer la responsabilité morale.

Évacuons donc l'absurdité de la leçon de morale. Reste la question du coût pour la collectivité. Dans le cadre de l'action en faveur de la gratuité, l'ANATEP, l'*Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public* et la FCPE mènent campagne pour que les collectivités organisatrices des transports puissent récupérer en totalité la TVA, ce qui n'est semble-t-il le cas actuellement que si la part payée par les usagers, les parents d'élèves, est supérieure à 10% du coût réel du service. La FSU souscrit à cette initiative.

En tous les cas, s'agissant de transport scolaire, il n'est pas acceptable de faire payer aux familles le fait qu'elles n'habitent pas à proximité de l'établissement scolaire de leurs enfants ; dans l'immense majorité des cas elles n'ont évidemment pas eu le choix.

Éloignement par rapport aux services publics, aménagement du territoire, politiques de la ville, mais aussi rôle de l'impôt : au prisme de cette question en apparence modeste du transport scolaire, chacun mesurera qu'on touche ici à des questions aussi centrales que brûlantes actuellement pour nos concitoyens.

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations budgétaires pour 2019 Perspectives pluriannuelles et trajectoire financière 2019-2023 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les orientations budgétaires reposent sur une analyse du contexte économique et des perspectives d'évolution des ressources de l'institution, au regard des principaux enjeux que porte son projet de mandat. Elles s'inscrivent naturellement dans une perspective pluriannuelle qui est celle du mandat et du programme prévisionnel des investissements de la collectivité.

1.1. Toujours s'adapter à un contexte en évolution

Dans sa préparation le budget 2019 est présenté comme s'appuyant sur la constance et la persévérance dans l'action, dans un contexte qui n'est toujours pas stabilisé. Quatre grandes caractéristiques se dégagent :

- une deuxième année marquée par l'amélioration de la conjoncture économique ;
- un périmètre de compétences qui continue à évoluer ;
- une relation avec l'Etat qui demande à être clarifiée ;
- une Région qui s'engage dans la Breizh COP et affirme sa capacité d'investissement.

1.2. Maintenir le cap des six ambitions du projet régional

Le projet politique du Conseil régional se décline au travers des six ambitions pour la Bretagne définies en 2015, et adaptées pour prendre en compte les dispositions découlant de la loi NOTRe.

1.3. Maîtriser la trajectoire financière

Dans le cadre de la contribution demandée à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise de la dépense publique, la Région a signé le 27 juin 2018 un contrat financier avec l'Etat, au travers duquel elle s'engage à limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an sur la période 2018-2020, sur la base de 2017.

Cette contrainte ne remet pas en cause la trajectoire pluriannuelle que la Région s'est fixée de longue date, autour de deux axes :

- mobiliser un plan pluriannuel de 2,9 Md€ ;
- conserver un autofinancement structurel pouvant répondre à ces ambitions, en assurant une maîtrise des dépenses de fonctionnement à - 0,75 % par an sur le périmètre historique.

Le Conseil régional souligne toutefois rester dans l'attente d'une proposition de méthode basée sur une réelle confiance de l'Etat envers les territoires, qui rende possible des modes d'action différenciés.

Par ailleurs, l'intervention de la Région en matière de formation professionnelle et d'apprentissage connaît une importante évolution, avec :

- une nouvelle répartition des compétences Etat-Région en matière d'orientation ;
- le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), à négocier avec l'Etat ;

- la réforme du financement de l'apprentissage, qui connaît un changement de cap radical en retirant aux Régions la quasi-totalité de leurs compétences en la matière, ainsi que les financements correspondants.

Depuis 2015, la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement était fixée à $-0,75\%$ par an à périmètre constant et hors intérêts de la dette. Du fait des nouvelles compétences transférées par la loi NOTRe, cette norme est révisée à hauteur de $-0,3\%$ en tendance, à périmètre et niveau de ressources constants (soit $+0,3\%$ par an en réintégrant les intérêts de la dette).

La Région réaffirme par ailleurs la priorité donnée à l'investissement, au travers de son plan pluriannuel d'investissement (PPI) porté à 2,9 Md€, en particulier sous l'effet des transferts de compétences (PPI initié à 2,6 Md€ en 2016, puis relevé à 2,7 Md€ en 2017).

La stratégie financière se veut compatible avec les mesures d'encadrement des finances locales, d'une part en maintenant l'évolution des dépenses de fonctionnement sous la limite imposée de $1,2\%$; d'autre part en prévoyant un accroissement significatif du besoin de financement en réponse au PPI, l'encours de la dette pouvant atteindre 1,6 Md€ en fin de mandat.

Pour ce faire, la Région fait le choix de diversifier ses sources de financement. Dans l'ensemble, cette diversification vise à obtenir un taux d'intérêt moyen le plus bas possible, dans le cadre d'une répartition équilibrée du risque de taux et de contreparties. Ainsi, eu égard aux conditions actuelles du marché, sur la période 2019-2023, la Région vise à maintenir un coût moyen de la dette inférieur à 2% .

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient en premier lieu à souligner la qualité de ce document d'orientations budgétaires, qui offre une vision complète et synthétique de la stratégie budgétaire et financière du Conseil régional pour la période 2019-2023.

Comme il est indiqué, ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte renouvelé et encore porteur d'incertitudes. Elles sont soumises à de nouvelles contraintes, dont celles exprimées dans le contrat financier signé avec l'Etat en juin 2018. Dans ce contexte, le CESER souligne la réactivité et la capacité d'adaptation dont fait preuve la Région, a fortiori alors qu'elle doit déjà s'employer à reprendre les nouvelles compétences dévolues par la loi NOTRe.

2.1. Des ambitions reconduites et adaptées à l'évolution des compétences et contraintes

Compte tenu des inquiétudes exprimées un an plus tôt, le CESER constate que le Conseil régional semble maintenir l'ensemble de ses orientations stratégiques, lesquelles se voient même renforcées par le relèvement du plan pluriannuel d'investissement porté à 2,9 Md€, sans indication explicite d'arbitrage par rapport à la situation antérieure. Il s'interroge par conséquent sur l'adéquation entre le maintien de ces orientations et le contexte contraint et soulève l'enjeu d'éventuelles priorisations à faire.

Au titre du contrat financier, des points d'étape avec le Préfet doivent avoir lieu, dont le CESER appréciera avoir régulièrement connaissance. Une première réunion de suivi était ainsi prévue le 9 novembre 2018, alors que le bilan de la première année du contrat est programmé en mars-avril 2019.

S'agissant du soutien au développement économique, le CESER approuve la vigilance qu'entend avoir le Conseil régional à l'égard de l'amélioration constatée de la conjoncture économique et son souhait de « rendre justes les transitions », ceci en s'adaptant aux attentes des concitoyens et en confortant l'impératif de solidarité au quotidien. Dans ses avis et contributions au projet Breizh COP, le CESER a toujours insisté sur la nécessaire sécurisation des transitions.

Dans ce cadre, le CESER prend acte des liens établis par le Conseil régional entre les défis posés par l'évolution de cette conjoncture et le défi des compétences d'aujourd'hui et de demain, auquel devront répondre le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Concernant le PRIC, le CESER partage l'interrogation du Conseil régional, lorsque ce dernier soulève l'ambivalence d'un plan qui peut être considéré comme une opportunité, mais qui, dans le contexte actuel, contribuera à une augmentation des dépenses de fonctionnement susceptible de générer certaines tensions. Le CESER rappelle à cet égard que la distinction entre fonctionnement et investissement dans la dépense publique est plus complexe qu'il n'y paraît et que certaines dépenses de fonctionnement sont des leviers majeurs de développement pour les territoires, y compris sur le long terme.

L'analyse du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) met en évidence que le premier facteur d'augmentation des dépenses revient au champ du développement économique, ce que le CESER relève avec intérêt. Il apparaît en effet que dans ce domaine les interventions du Conseil régional resteront fortes, notamment en faveur du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, avec des objectifs d'envergure mis en avant : qu'il s'agisse d'accompagner l'usine agroalimentaire du futur ou de devenir le leader européen du « bien manger », en réussissant pour cela la « transition alimentaire » du système breton. Le Conseil régional affirme poursuivre ces objectifs en totale cohérence avec les orientations du projet Breizh COP. Le CESER sera attentif à cet enjeu, qui suppose que soient précisées les conditions de l'intervention régionale, les objectifs d'évolution de la filière, ainsi que les effets de ces mesures sur le niveau et la qualité de l'emploi dans ce secteur d'activité.

Par ailleurs, le CESER souligne que le domaine du développement économique illustre bien le besoin de clarification des rôles entre Etat et Région, particulièrement prégnant aujourd'hui dans ce domaine, dans lequel le Conseil régional relève à juste titre les difficultés de répartition des rôles et des compétences.

Le Conseil régional entend également poursuivre son action en faveur de la diffusion de l'innovation dans les entreprises, en indiquant qu'elle se fera en lien avec le projet Breizh COP, dont les orientations et les objectifs irrigueront l'évaluation de la S3 et l'élaboration de la future stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3 2021-2027). Le CESER approuve l'articulation ici proposée, et se tient disponible pour apporter une contribution aux réflexions à venir, sur la base de son étude « *Recherche(s) et innovation en Bretagne* » (octobre 2018). Cette étude souligne en particulier la nécessité d'apporter un soutien aux différentes formes de recherche : recherche fondamentale, recherche appliquée, recherche collaborative, sciences participatives, etc.

Le document d'orientations budgétaire souligne aussi l'enjeu majeur de la création et de la transmission d'entreprise, auquel le Conseil régional répond au travers d'outils diversifiés. Le CESER approuve le recours à ces dispositifs, qui doivent contribuer à soutenir un emploi durable.

Le CESER apprécie par ailleurs que le Conseil régional réaffirme avec force son engagement dans la démarche Breizh COP. Il note que 2019 est annoncée comme l'année de l'engagement, et relève le besoin identifié de « rupture » avec les méthodes d'intervention et les modèles de développement existant à ce jour, notamment au sujet de la transition écologique et énergétique, définie comme une dimension à aborder de façon totalement renouvelée, dans sa transversalité. Le CESER partage la volonté régionale exprimée de placer les questions d'enjeu climatique et de biodiversité au centre des préoccupations, pour qu'elles puissent innover l'ensemble des actions publiques et collectives.

Le Conseil régional affirme la nécessité de « faire ensemble », ceci en se donnant les moyens de l'action, et avec l'obligation de donner l'exemple. Il évoque à ce titre la nécessité de réinterroger l'ensemble de ses politiques au regard des priorités affirmées dans le projet Breizh COP, pour procéder aux priorisations, redéploiements, ou encore aux mutualisations et synergies nécessaires. La Breizh COP apparaît ainsi comme le fil rouge reliant chacune des six ambitions régionales, ce que salue le CESER, tout en s'interrogeant sur la possibilité de rendre compatibles ces objectifs en les poursuivant à la même hauteur. Il suivra avec attention la mise en œuvre de cette ambition dans les

politiques régionales, notamment par l'application effective de critères d'éco-socio-conditionnalité des aides. Le CESER espère ainsi que la déclinaison opérationnelle des ambitions de la Breizh COP sera perceptible dès le budget primitif 2019, et qu'elle prendra l'ampleur significative attendue, au fil des prochaines décisions budgétaires.

Les prochains mois seront déterminants en termes de coordination et de renforcement des partenariats, et le CESER invite les collectivités à s'investir dans les débats et concertations à venir, considérant qu'il n'y aura pas de sécurisation des transitions sans coopération étroite entre collectivités.

A ce titre, le CESER souligne l'importance de la nouvelle « conférence des territoires » qui réunit notamment les 59 EPCI bretons, les Départements et les Pays, et à laquelle il reviendra de définir collectivement une armature territoriale au service des objectifs de la Breizh COP. Pour le CESER, il s'agit d'un enjeu central majeur, pour une organisation solidaire et efficace des territoires, et afin d'assurer les conditions futures de financement de leurs projets.

Par ailleurs, la Breizh COP concernant de façon particulière les jeunes générations, le CESER rappelle l'importance de donner toute sa place à la question de la jeunesse et souhaite que le Conseil régional la prenne en compte dans toutes ses dimensions, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Il sera attentif à ce titre au diagnostic jeunesse qui doit être réalisé en 2019 dans le cadre de l'observatoire des territoires.

Le Conseil régional insistant à plusieurs reprises sur la nécessité de se mobiliser avec les acteurs publics, mais aussi privés, le CESER souhaiterait connaître les acteurs privés qui seront sollicités à ce titre, et les complémentarités et réponses qui seront inventées dans ce cadre.

Eu égard aux conséquences découlant d'une nouvelle répartition des rôles et des budgets dans ce domaine, le CESER porte une attention particulière à la réforme de la formation professionnelle. Si le Conseil régional perd avec regret un champ de responsabilité important en matière d'apprentissage, avec une compétence désormais spécialisée rattachée au financement des CFA, et s'il formule des réserves quant au nouveau système qui va se mettre en place, il souligne, à juste titre, se voir conforté dans une responsabilité centrale en matière d'information sur les métiers et les formations comme en matière d'orientation, enjeux qualifiés de toujours plus essentiels, dans un contexte de chômage de masse et d'offres d'emploi non pourvues. Le CESER se montrera vigilant quant à la gouvernance et aux moyens qui seront réellement déployés pour assurer cette nouvelle mission.

Pour le CESER, il importera que les changements induits par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui prendront effet en 2020, n'affectent pas le fonctionnement des établissements et ne portent pas préjudice aux personnes formées. Le CESER invite donc le Conseil régional à poursuivre un travail en étroite coopération avec les intervenants du monde économique, comme ce pourra être le cas à l'occasion d'interventions destinées à contribuer au financement des centres de formation d'apprentis.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) s'adressant aux publics les plus éloignés de l'emploi supposera pareillement un partenariat ouvert avec l'ensemble des acteurs concernés, pour déployer des actions innovantes et transformantes. Le CESER approuve le Conseil régional dans sa volonté de définir clairement et rapidement avec l'Etat le périmètre budgétaire qui sera affecté à ce pacte régional, afin de disposer des moyens nécessaires à son application.

Le CESER se montre aussi attentif à d'autres questions qui traversent aujourd'hui le champ de la formation, dans un contexte de nombreuses évolutions et incertitudes. Ainsi, il s'inquiète du budget consacré aux lycées, pointant le risque d'un sous-dimensionnement, compte tenu des enjeux à relever dans ce secteur : plans énergie, rénovations, construction de 3 nouveaux lycées... Il s'interroge également sur les conséquences de la perte de compétence régionale sur le Conseil en évolution professionnelle (CEP).

En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral, le Conseil régional réaffirme une ambition maritime intégrée cohérente, qui doit refléter l'importance des enjeux et perspectives maritimes, et apporter une contribution originale aux objectifs de la Breizh COP. Le CESER partage cette approche et suivra avec intérêt les conditions et moyens de sa mise en œuvre.

Au plan international, le Brexit constitue à lui seul pour le début de l'exercice 2019 un vaste champ d'inquiétudes et d'incertitudes, dont les conséquences sont susceptibles d'appeler encore des interventions de la Région non programmées, que le CESER observera avec attention.

Par ailleurs, le CESER sera attentif à la revue de performance prévue mi-2019 pour l'ensemble des programmes européens dont bénéficie la région, et il demandera à être ponctuellement tenu informé des conclusions.

2.2. Des contraintes budgétaires maîtrisées

Concernant les dépenses de fonctionnement, comme souligné l'an dernier, la marge de manœuvre est certes devenue restreinte, de l'ordre de 10 M€, soit 1 % du total. Ceci invite à la poursuite d'une gestion rigoureuse, dont la Région a déjà su démontrer la capacité, et pourra nécessiter que des choix et priorisations soient réalisés. Le CESER découvrira le cas échéant avec intérêt les évolutions des politiques régionales qui en découleront.

Le Conseil régional fait à ce titre mention du renforcement du contrôle de gestion, et du développement de l'évaluation des politiques publiques. Sur un plan général, le CESER rappelle ses encouragements au développement au sein du Conseil régional d'une politique d'évaluation ambitieuse.

Face à la montée prévue de l'endettement, le CESER relève que les plafonds imposés par les ratios sécuritaires restent respectés, et que l'agence de notation renouvelle sa confiance au travers de la note AA avec perspective stable attribuée à la Bretagne.

Les prévisions de recettes reposent sur des hypothèses qui restent prudentes, ce que le CESER apprécie cette année encore. Face aux besoins de financement, il appuie l'idée de rechercher le doublement de l'enveloppe obligataire, ce qui permettrait de sécuriser une grande partie des futurs emprunts dans d'excellentes conditions de taux.

Pour conclure et dans l'attente des précisions attendues dans le budget primitif (dont les moyens répondant aux objectifs de la Breizh COP), le CESER est conscient de la complexité et de la rapidité des évolutions en cours dans la relation Etat-Région. Et même si ces évolutions découlent pour une large part de décisions et d'un calendrier national, il convient de consacrer des temps de débat aux perspectives d'évolution. Le CESER juge important de pouvoir aborder de façon plus approfondie les enjeux des « pactes girondins » annoncés par le Président de la République, dont un grand nombre de collectivités se sont saisies, avec l'éventualité de voir se renforcer la possibilité d'une différenciation. Une telle démarche de dialogue est essentielle, pour réfléchir à un processus de décentralisation qui aille dans le sens d'une action publique plus efficace et d'une démocratie renforcée.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Orientations budgétaires pour 2019

Nombre de votants : 100

Ont voté pour l'avis du CESER : 95

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Brigitte DELAHAIE Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Dans le cadre de son obligation légale de présentation de ses orientations budgétaires, le Conseil régional se livre à une introduction générale fort intéressante sur la politique qu'il compte mettre en œuvre en 2019 et au cours des prochaines années inscrivant son action dans le temps long et dans l'accompagnement des évolutions structurantes et structurelles de l'économie bretonne tout en soulignant sa volonté de satisfaire des impératifs d'efficacité, d'efficience, de réactivité ou de numérisation.

Nous notons avec satisfaction qu'en première priorité transversale, il cite « l'emploi, le développement de l'activité et le soutien des capacités de créativité de notre territoire, de nos entreprises et de nos concitoyens ». Cette réaffirmation prend d'autant plus de sens que depuis une quinzaine de jours, nombre de nos concitoyens expriment leurs difficultés à faire face aux dépenses qu'ils doivent payer et aux impôts et taxes qu'ils doivent acquitter.

De toute évidence, la France ne produit plus assez de richesses pour maintenir son niveau de vie par habitant. Cette situation nous interpelle en tant que responsables socio-économiques car elle pose la question du rapport des citoyens à l'impôt, du rapport des citoyens à la chose publique et aussi du rapport, à terme, des citoyens à la démocratie.

Nous pensons que cet appauvrissement relatif de la France et des Français réside dans des orientations que nous dénonçons avec gravité depuis de nombreuses années. Nous le redisons ici : ce n'est pas en réduisant le temps de travail, ce n'est pas avec une sphère publique hypertrophiée qui consomme 56 % de notre PIB, ce n'est pas avec le niveau de prélèvements obligatoires le plus élevé des pays développés que notre économie, de surcroît dans un contexte de monnaie unique, permettra aux Français d'accéder au plein emploi et au pouvoir d'achat auquel ils aspirent légitimement.

Si la France avait tout simplement le niveau de prélèvements obligatoires de la zone euro, et nous prenons cette référence à dessein, les prélèvements obligatoires seraient de 160 milliards d'euros inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui en France. Et nous le redisons ici, malgré ce niveau de prélèvement record, la France est obligée d'endetter ses enfants et petits-enfants pour financer ses dépenses publiques encore supérieures à ces prélèvements.

C'est ainsi qu'en 40 ans, alors que notre production a été multipliée par 9, notre dette publique, cumul de nos déficits publics annuels, a été multipliée par 55 ! La situation de nos finances publiques est telle que les pouvoirs publics n'arrivent même pas à accompagner les ménages et les entreprises dans la transition énergétique et font de taxes présentées comme environnementales, des mesures de rendement qui abondent pour l'essentiel le budget général.

Nous le disons ici avec gravité. Il nous faut, tout en prenant des mesures destinées à lutter contre le réchauffement climatique, mener une politique de réformes permettant d'une part, aux entreprises de recouvrer leur

compétitivité, et d'autre part, à la sphère publique d'être plus efficace à moindre coût, conditions nécessaires au rebond du pouvoir d'achat de la population.

Dans ce contexte, nous pensons que les orientations budgétaires et plus globalement les orientations prises par le Conseil régional doivent tenir compte de ce diagnostic : sobriété de la dépense publique, accompagnement du développement économique, en d'autres termes, maximiser l'impact de la politique menée par le conseil régional avec une économie de moyens.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de David COCAULT Union régionale Solidaires de Bretagne

Le bordereau intitulé « Orientations budgétaires 2019 -Perspectives pluriannuelles et trajectoire financière 2019-2023 » aborde au titre de la maîtrise de la trajectoire financière les sources de recettes que sont la TVA et la TICPE.

Lors des sessions des 5 février et 8 octobre 2018, nous avons tenté d'attirer l'attention de la Région et des membres de cette instance sur l'injustice fiscale et sociale que représentent tant la TVA que la TICPE.

Le 5 février, nous disions à propos de la TVA qui représente 27,24 % des recettes attendues par la région, que la fiscalité indirecte est injuste fiscalement, socialement et basée sur un modèle de consommation à proscrire ». Ainsi la TVA représente 17 % du budget des foyers les plus démunis soit 2 fois plus que pour les ménages les plus aisés.

Le 8 octobre, au sujet de la TICPE, nous affirmions que comme « comme la TVA, (elle est) une taxe injuste fiscalement et socialement, touchant de manière égale en son montant nos concitoyens sans donc tenir compte des inégalités pourtant patentes que sont les inégalités de revenus et les inégalités de localisation géographique... ».

A ces occasions, nous appelons de nos vœux une prise de conscience s'agissant d'une réalité qui s'exprime désormais dans la rue : il ne peut y avoir de projet d'avenir partagé par les bretons et les bretonnes notamment que si et seulement si la justice sociale et la justice fiscale existent.

Le mouvement des gilets jaunes est clairement l'expression non seulement d'un ras-le-bol fiscal mais aussi d'une attente forte d'une grande partie de la population qui, plus nombreuse année après année si l'on s'en tient notamment aux chiffres de la pauvreté et du chômage, se désespère des politiques publiques européenne, nationale et régionale et se désespère également d'un modèle économique capitaliste basé sur le profit, la croissance et les inégalités qui vont avec.

Solidaires, lors de ses interventions, a déjà fait les propositions suivantes :

- que la région Bretagne qui a pour objectif à son échelle le développement durable de la société et de l'environnement au travers notamment de la Breizh Cop, engage une réflexion permettant de réformer les sources de financement du budget des régions dans le sens de la justice sociale et climatique comme nous invitent Jean Jouzel et Agnès Michelot, membres du CESE, dans leur rapport intitulé « La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France » de septembre 2016.
- que dans le cadre de la Breizh Cop, et au-delà de la densification du service public, la question de la gratuité des transports collectifs soit posée. Politique de "gratuité" dont le financement devra être assuré par une imposition nationale / locale juste car basée sur la progressivité d'un barème fonction du niveau des revenus et repensant / généralisant le montant du versement transport fonction des engagements, investissements et aussi solutions apportés par les entreprises elles-mêmes au titre de la limitation des effets négatifs sur l'environnement des déplacements de leurs salariés et de leurs marchandises.

Pour Solidaires, la priorité doit être clairement donnée à la fois à la question environnementale qui devient une urgence et à la sécurisation des parcours de vie des personnes les plus démunies. Cela passe immanquablement par un changement de modèle économique et social.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional fait opportunément œuvre de pédagogie en présentant ses orientations budgétaires tout en rappelant l'état de nos finances publiques et la nécessaire baisse du déficit public auquel il est appelé, comme les autres collectivités locales, à contribuer. Il rappelle à juste titre la colossale dette publique de plus de 2 250 milliards d'euros, soit près de 100 % du PIB, après réintégration dans la dette publique, de la dette de SNCF Réseau.

Le conseil régional rappelle l'objectif national fixé aux principales collectivités locales de limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 %. Dans ce contexte, le Conseil régional dont l'objectif initial était de réduire ses dépenses de fonctionnement à hauteur de 0,75 %/an, objectif auquel nous souscrivions, nous apprend qu'il revoit ce taux à la hausse, en l'occurrence - 0,3 %, considérant qu'il hérite de dépenses antérieurement dévolues aux conseils généraux/départementaux et dont la dynamique historique était de 2 %/an. La Région nous apprend qu'en réintégrant les intérêts de la dette, les dépenses augmenteront finalement de 0,3 %.

Nous souhaitons par ailleurs alerter le Conseil régional sur une erreur technique page 22 quand il cite les « objectifs de réduction de la dette publique ». Il convient ici de rappeler que tant que la France connaîtra un déficit public, sa dette publique augmentera, en l'occurrence du montant de son déficit, soit de l'ordre de 57 milliards en 2018. Comme la trajectoire de réduction des déficits publics prévue jusqu'en 2022 laisse toujours apparaître des déficits publics, la dette publique de la France continuera de croître au moins jusqu'en 2022. Ce n'est donc pas la dette publique qui va baisser mais le taux d'endettement public, c'est-à-dire la ratio dette publique divisée par le PIB. Ainsi ce taux d'endettement ne sera susceptible de baisser que si nous arrivons à réduire le déficit public annuel tout en atteignant une croissance en volume significative, complétée d'une inflation suffisamment élevée, comprise entre 1 et 2 %, idéalement proche de 2 %. Cette précision nous semble importante car il ne faudrait pas laisser croire que la dette publique va baisser au cours des prochaines années.

La lecture des ressources du Conseil régional, part de TVA, de taxe d'apprentissage, de TICPE, de CVAE, sans compter les mécanismes de péréquation dégage une perception de grande complexité et pose la question de la lisibilité démocratique, citoyenne, des ressources dévolues aux collectivités locales, même si, compte tenu du tropisme de nombre d'élus locaux en faveur de la hausse de la dépense publique en général, nous apprécions la réelle limitation du pouvoir de taux choisie par les gouvernements successifs afin de limiter l'ardeur des collectivités locales à accroître leurs prélèvements sur les ménages et les entreprises.

Nous observons par ailleurs que la capacité de désendettement de la Région va passer de 4 ans en 2018 à près de 8 ans en 2023, ce qui représente le plafond fixé par la BEI dans le cadre de ses financements, et fait aussi flirter la Région avec la limite haute des 9 années fixée par l'Etat. Situation qui appelle la Région à maintenir une gestion rigoureuse au cours des années à venir.

Enfin, la Région aborde dans son document la question des effectifs, en écrivant, je cite, « afin de respecter les perspectives d'évolution identifiées lors des précédents débats d'orientations budgétaires, il conviendra au cours des prochaines années de maintenir une grande vigilance sur les variations d'effectifs, et de contenir la masse

salariale sur la base des effets du glissement vieillesse technicité et des mesures catégorielles qui pourraient l'impacter ». Nous souscrivons à cette analyse en soulignant les propos récents d'un ministre à qui l'on prête une ambition municipale : « je pense que les élus doivent s'inspirer des chefs d'entreprise : avoir un impact maximum en mobilisant un minimum de moyens. » Puise-t-il être entendu !

Je vous remercie de votre attention.

Confédération Générale du Travail



Intervention de Annie KERHAIGNON
Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

(M. le Président)

La CGT FORCE OUVRIERE est une Organisation Syndicale de salariés, nous ne sommes pas législateurs, à ce titre nous n'avons n'a pas mandat pour lever l'impôt. Plus que jamais la clarté, sur le rôle de chacun s'impose.

De ce fait, selon nos pratiques habituelles, nous nous abstenons sur les propositions du budget 2019 du Conseil régional.



Intervention de Didier LUCAS

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

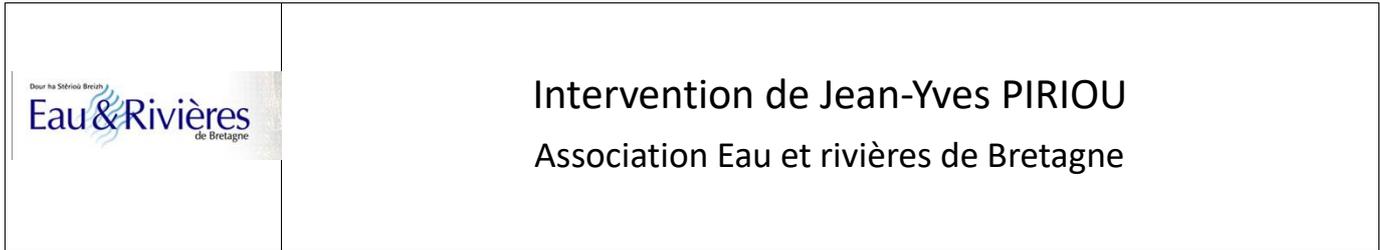
Je m'exprime au nom de la majorité des acteurs économiques du collège 1.

Dans ses orientations budgétaires, le Conseil régional réitère la priorité donnée à l'investissement. Nous soutenons cette orientation de renfort du soutien à l'investissement en faveur des entreprises bretonnes. Les exploitations agricoles font partie des bénéficiaires de ces aides. Elles sont indispensables pour rattraper le retard d'investissement du secteur agricole et répondre à la volonté régionale de promouvoir une agriculture et une agroalimentaire dynamiques et créatrices d'emploi.

Le plan « volaille » est évoqué dans les orientations budgétaires. Lors de la session CESER de juin 2018, nous avons apporté notre soutien à ce plan, en soulignant l'importance d'un appui non seulement à la construction de la nouvelle usine prévue à Châteaulin, mais également aux éleveurs qui doivent faire évoluer leurs exploitations pour répondre aux nouvelles demandes. Pour ce faire, le plan de modernisation et d'adaptation des exploitations agricoles (PCA EA) doit appuyer davantage la filière volaille. Le plafond d'aide accordé aux éleveurs de volailles doit être relevé, afin de tenir compte des montants d'investissements très élevés nécessaires pour répondre aux nouveaux cahiers de charges. Un plan de transition énergétique est également indispensable pour accompagner les éleveurs face à l'augmentation des coûts de l'énergie, à l'enjeu climatique et aux exigences des marchés en matière de bien-être animal.

Nous serons aussi très attentifs à la prise en compte dans les contrats des éleveurs des nouvelles règles issues de la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. La valeur de la part production doit revenir aux producteurs. Sans cela, les investissements seront impossibles à réaliser.

Je vous remercie de votre attention.



J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante.

Nos associations approuvent le fait que les orientations budgétaires de la Région Bretagne fassent désormais référence à la BreizhCOP, outil régional que nous soutenons. Mais s'agissant d'orientations budgétaires pluriannuelles, n'aurait-il pas fallu annoncer ce budget comme étant une étape intermédiaire avant le vote de la BreizhCOP et réinterroger les 6 grandes ambitions du projet régional pour y introduire plus de transversalité et de cohérence avec la volonté de transition ? En effet, dans chacun des 6 chapitres des ambitions du projet régional, il aurait été intéressant de voir apparaître un paragraphe entier expliquant la transversalité et la cohérence avec les autres ambitions ; par exemple en indiquant la relation entre l'accompagnement de la transformation du modèle agricole et agroalimentaire breton et toutes les autres transitions affichées dans la BreizhCOP, qu'elles soient énergétiques, écologique, alimentaire ou sociale. De même les projets d'investissement concernant les mobilités devraient mieux voir apparaître leur cohérence avec les transitions énergétique et d'aménagement du territoire.

D'autre part, l'actualité nous montre qu'une partie des citoyens s'inquiètent de la façon dont les transitions vont être mises en œuvre. Celle-ci doivent être bien expliquées. Elles seront acceptées et comprises si elles sont justes, équitables et accompagnées socialement. C'est pourquoi nous aurions souhaité qu'un 7^{ème} chapitre soit ajouté aux 6 ambitions du projet régional. Cette 7^{ème} ambition pourrait s'intituler « **Accompagnements pédagogique et social des transitions** ». En effet nous pensons que, pour éviter des incompréhensions voire des rejets par la population, il faut mener un projet éducatif qui explique d'abord les raisons des transitions programmées par la BreizhCOP. Par exemples il s'agit d'expliquer que les nécessaires préservation et restauration de la biodiversité va impacter positivement la vie quotidienne des gens, apportant à chacun bien-être et ressources pour l'avenir. Il s'agit aussi de montrer le rôle de l'aménagement du territoire dans la gestion durable des ressources en eau, ressources dont dépend l'activité économique de la Bretagne. L'éducation à l'environnement et à la transition écologique doit être considérablement renforcée en Bretagne pour la compréhension et l'acceptation des programmes régionaux réorientés. En outre il s'agit aussi de prévoir, dans cette 7^{ème} ambition régionale, des compensations sociales aux projets de transition de la BreizhCOP, non seulement pour ceux qui seront directement impactés, mais aussi en terme d'emplois à compenser, de formations à mettre en place et aussi de services publics à maintenir ou à réimplanter pour l'égalité des territoires.



Intervention de Brigitte LE CORNET

Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Bretagne

Je m'exprime au nom de la CPME de Bretagne.

A l'occasion de la présentation de la politique énergétique pour les années à venir, le Président de la République a annoncé le lancement d'une « *grande concertation de terrain sur la transition écologique et sociale afin, notamment... d'éviter que la transition écologique n'accroisse l'inégalité entre les territoires* ».

La transition écologique doit se poursuivre mais en prenant en compte les réalités territoriales et celles du monde du travail. Il convient donc maintenant d'affirmer sans ambiguïté que la fiscalité écologique doit se faire à iso-fiscalité par simple transfert. La transition écologique ne doit plus servir de prétexte à une augmentation des prélèvements obligatoires. Les mesures incitatives doivent remplacer les mesures punitives.

Cette démarche de concertation est donc à saluer car elle montre enfin, du moins peut-on l'espérer, une prise de conscience sur l'absolue nécessité de tenir compte des réalités territoriales. La CPME de Bretagne prendra naturellement part à ces réflexions pour faire entendre la voix de ceux qui, partout en Bretagne, prennent des risques pour faire vivre et développer leur entreprise et ont aujourd'hui l'impression de ne pas même être pris en considération

Autre point positif « *la hausse des taxes sur les carburants sera adaptée à l'évolution des cours du pétrole* », ce qui, en théorie, devrait limiter la hausse.

Pour autant de très nombreuses questions pratiques restent en suspens.

Le cap énergétique réaffirmé est une chose. Le cap fiscal en est visiblement une autre. Force est de constater que, sur ce point, le flou absolu reste de rigueur. Pas sûr donc que cela suffise à calmer les esprits.

Les augmentations de taxes sur les carburants prévues au 1er janvier 2019 doivent être ajournées. Plus que de primes ou de dispositifs alambiqués réservés à certains, c'est une diminution des taxes qui est attendue. Et pour cela il faudra bien enfin commencer à diminuer les dépenses publiques.

La CPME continuera quant à elle plus que jamais de militer pour la mise en place d'un bouclier fiscal pour les artisans, TPE et PME en y incluant la fiscalité locale... et la fiscalité écologique.

	<h2>Intervention de Cécile MARTIN</h2> <h3>Personnalité qualifiée</h3>
--	--

Le Conseil régional, dans ses orientations budgétaires, souligne les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises. Il est écrit, je cite, « Apparaît avec une grande acuité ce paradoxe français d'un chômage de masse et persistant, concomitant à une incapacité pour les entreprises de trouver les compétences nécessaires ». Le Conseil régional poursuit : « cette situation est un défi auquel les réponses classiques ne peuvent plus suffire. Certes, une forte amélioration de l'adéquation des formations aux besoins doit être conduite, mais la seule réponse en termes d'offre de formation ne suffira pas. L'analyse des difficultés de recrutement devra être faite en profondeur et sans tabous ».

Nous souscrivons à cette approche. Ces difficultés de recrutement ainsi décrites sont bien réelles. Pour autant, leurs causes ne concernent pas les seules questions de compétences, mais également un système dont les caractéristiques peuvent elles-mêmes constituer un frein à l'appétence au travail. Aussi, il nous semble que nous devons effectivement aborder cette question sans tabous.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Le CESER a raison de souligner la constance de la Région en matière budgétaire. Mais il aurait pu noter aussi le changement de ton dans certaines de ses appréciations. La FSU pour sa part en partage plusieurs : par exemple que la conformité à des ratios ou aux avis des agences de notation n'est sûrement pas la finalité d'une politique budgétaire. De même, lorsque la Région émet des doutes quant à la tenue des engagements financiers de l'État, ou encore lorsqu'elle qualifie la « réforme » de la formation professionnelle de « *centralisation libérale* », la FSU partage également ce point de vue.

Il est dommage cependant que la Région n'aille pas au bout de l'analyse et qu'elle ne dénonce pas plus généralement les effets catastrophiques de l'absurde obsession de la réduction de la dépense publique, cela d'autant plus qu'elle en montre parfaitement la contradiction s'agissant du *Plan d'Investissement dans les Compétences* (PIC).

La FSU en revanche ne partage pas l'optimisme de la Région sur la conjoncture économique nationale. Difficile en effet de parler d'*embellie* alors que les chiffres de la croissance pour l'an prochain ont été revus plus d'une fois à la baisse, que le troisième trimestre 2018 a connu à nouveau une forte hausse du chômage, et que la tension est aujourd'hui à son comble sur le pouvoir d'achat et la politique fiscale injuste du gouvernement.

La FSU ne partage pas davantage l'attente du « pacte girondin » que fait miroiter le Président Macron. Un pacte mais pour quelles compétences ? Et pour quel type d'action publique ? Sous couvert de « différenciation », on risque surtout d'assister à un accroissement des disparités et de la concurrence entre les régions, avec au bout du compte des transferts vers le privé et encore moins de services rendus aux citoyens. S'il y a des « centralisations libérales », il peut aussi y avoir des « décentralisations libérales ». De ce point de vue l'appel du pied répété de la Région aux « synergies » et aux « complémentarités futures avec des partenaires privés » afin « de faire mieux avec moins de moyens » n'est vraiment pas fait pour nous rassurer.

Le Budget régional est certes fortement dépendant des facteurs extérieurs. Mais la Région fait aussi des choix. Ainsi de la politique de soutien à l'activité économique et d'aide aux entreprises. Le CESER admet comme une *évidence* que cela constitue un facteur d'augmentation *non-maîtrisable* des dépenses régionales. On ne contestera pas la responsabilité de la Région dans ce domaine, mais pour autant, faut-il que ce soit le seul poste incompressible ? L'immobilier des lycées nécessite lui aussi des investissements considérables et la réalisation de tous les objectifs du *Schéma directeur des lycées* nécessiterait d'augmenter l'effort budgétaire. Qu'en sera-t-il ?

Espérons du moins qu'avec le développement du *Service Public d'Accompagnement des Entreprises* (SPAÉ) et le déploiement de 10 nouveaux agents régionaux à cet effet, nos collègues du Collège 1 seront maintenant convaincus de ce que peut apporter le développement de l'emploi public pour la richesse et le dynamisme des territoires.

Pour finir, la FSU souhaiterait que la Région éclaircisse sa position quant au niveau d'engagement qui sera désormais le sien pour la *Carte des formations professionnelles*. Car si d'un côté ses orientations évoquent un travail de régulation à poursuivre avec le rectorat, de l'autre la Région fait part de ses doutes quant à « l'intérêt d'une Carte réduite au seul champ des formations sous statut scolaire ».

Dans le contexte de la réforme annoncée de la voie professionnelle qui fragilisera comme jamais les lycées professionnels et d'une politique académique marquée par un manque certain de volontarisme de la part du rectorat pour le développement de l'offre de formations publiques, la FSU engage la Région à prendre date pour un chantier global consacré à la promotion des formations professionnelles et technologiques dans les lycées publics bretons.



Intervention de Emmanuel THAUNIER

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional place ses perspectives budgétaires dans le cadre du maintien, en 2019, de la croissance économique. L'actualité sociale nous montre que cette conjoncture favorable ne suffit pas à réguler toutes les difficultés rencontrées par les Français et les Bretons. Le chômage (7,5 % en Bretagne) et le pouvoir d'achat restent des préoccupations importantes.

Pourtant, les entreprises peinent à pourvoir les postes proposés dans de nombreux secteurs d'activités : bâtiment, transports, informatique, industrie, hôtellerie-restauration, tourisme, agriculture, ... 50 % des chefs d'entreprise rencontrent des difficultés à recruter. Plusieurs milliers de postes en Bretagne ne sont pas pourvus chaque année. L'une des raisons de ce paradoxe tient au manque de personnes qualifiées. Le constat, en Bretagne comme ailleurs, est que trop de jeunes sortent du système scolaire sans formation.

Le Conseil régional est interpellé dans ses compétences par cette question : au titre, tout d'abord, de l'orientation et de l'information sur les métiers, afin de conduire les jeunes Bretons à choisir des parcours correspondant à leurs choix individuels et aux offres de travail des entreprises. Dans cette perspective, un travail pourra être également mené avec les acteurs économiques sur la connaissance et l'attractivité de métiers en déficit de recrutement. Bien que son rôle en matière de formation professionnelle change avec la Loi Pénicaud, la Région sera en mesure de peser dans les négociations avec les acteurs de la formation professionnelle définis par les nouveaux textes, pour continuer à développer en Bretagne des formations sur l'ensemble du territoire, répondant aux besoins des activités moins bien représentées par les branches à l'échelle nationale.

La mobilité constitue l'un des autres freins à l'accès à l'emploi. Son coût est de plus en plus difficile à supporter pour de nombreux salariés et indépendants aux revenus modestes. Là aussi, la Région est concernée, à son niveau, par l'accès de la population à des systèmes de transport à faible coût maillant l'ensemble du territoire et permettant de maintenir la répartition de la population et des activités sur tous les territoires infra-régionaux.

Les difficultés à pourvoir nombre de postes en Bretagne est réelle. Elle grève la capacité de développement des entreprises, conduites parfois à renoncer à certains marchés. Le soutien de la Région peut se manifester par les points que nous venons de voir, mais, aussi, en maintenant ses efforts dans l'accompagnement de la modernisation de l'appareil productif et de l'innovation, afin de soutenir la compétitivité des entreprises bretonnes sur les marchés domestiques et internationaux.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

L'avis du CESER sur les orientations budgétaires pour 2019 s'inscrit dans une logique d'interpellation à la lumière du monde à vivre que souhaite la Breizh COP et sur lequel le CESER est à nouveau saisi.

La CGT n'ira pas jusqu'à y voir une inspiration Keynésienne de « la crise de l'économie », c'est-à-dire la crise du système fondé sur les lois du seul marché, mais le ton a changé. Ce n'est pas du seul fait de l'actualité.

Il faut dire que de crise en crise, les relations entre tous les systèmes et surtout les relations entre l'être humain et la nature mais encore plus entre les êtres humains eux-mêmes sont confondues par une misère morale, intellectuelle et sociale puisque les inégalités se creusent à mesure que des PDG explosent des rémunérations indécentes.

L'argent pour l'argent se porte bien alors qu'au pays du carnaval, Rio, la belle, se brunit.

Le carnaval est le moment où les classes sociales s'évanouissent sous les déguisements. Ce temps est très court mais sous tous les déguisements se cache la réalité.

« L'habit de fait pas le moine » : il se cache sous certains costumes des forces organisées qui érigent en idéologie politique le rejet de l'autre pour rester dans la sobriété du propos.

Bien sûr que les raisons de la colère qui s'exprime sont nombreuses et qu'il ne peut y avoir de progrès écologique sans progrès social. Qu'au slogan « ce n'est pas la fin du monde qui compte, c'est la fin du mois » ne soit répondu que des fuites en avant c'est nourrir une fois encore les oppositions.

La seule solution, c'est le changement de modèle pour le pouvoir de vivre décemment. Changement de modèle exprimé dans la Breizh Cop auquel ce bordereau fait beaucoup référence.

Dans la période actuelle, le grand patronat n'ose pas trop s'exprimer. Cela tient-il à double conjonction qu'il fait partie du problème et donc de la solution mais aussi une certaine peur ?

La peur que les pauvres, les sans grades, les travailleurs, les isolés, les travailleurs, les ouvriers, employés, privés d'emplois, retraités, ..., s'en prennent au système.

Ce même système qui crée l'injustice sociale, détruit l'emploi, dévalorise le travail. Bien sûr que le travail est miné par une gangrène de perte de sens et de sous rémunération.

Le travail a un prix et le capital un coût, c'est l'expression de notre CESER dans son étude de juin 2015 à propos des activités industrielles et de l'emploi durable, comme quoi le CESER de Bretagne confirme aussi, dans ce domaine, son rôle d'éclairer.

La CGT a mené une grande campagne sur cette question du coût du capital, la CGT est dans le vrai quand elle affirme que c'est le travail et les conditions de son exercice qui créent les richesses.

Dans l'actuel mouvement en France se pose clairement la question des moyens pour vivre et la question du pouvoir de subvenir à ses besoins, de la faiblesse des salaires et de la redistribution des richesses, formule reprise par l'avis du CESER sur la Breizh COP.

Dans le même temps, une certaine instrumentalisation sur le consentement à l'impôt mélange volontairement les genres mais aussi met en exergue l'incroyable capharnaüm dans lequel certaines et certains se trouvent. Taxes, cotisations sociales, impôts, direct et indirects, ..., tout se mélange sauf pour celles et ceux qui s'y connaissent.

Les cotisations sociales ne sont pas des taxes mais du salaire socialisé fondement de la sécurité sociale.

La CGT se permet cette réflexion puisque en écoutant certains témoignages ces jours derniers des salariées en arrivaient à cette confusion.

Puisque des femmes, non organisées, se trouvent nombreuses dans des initiatives, alors que trop souvent leurs emplois sont dévalorisés, qu'elles accumulent de plus un retard de carrière et ont moins de responsabilités, elles sont victimes de salaires et de retraites moins élevées et ce n'est qu'un recommencement alors que s'annonce une réforme des retraites dont elles seraient les principales victimes.

La CGT est bien seule d'ailleurs à affirmer clairement la défense de la retraite intergénérationnelle par répartition.

Qu'elles prennent la parole pour se déjouer d'une domination, au cinéma comme ailleurs, qu'elles agissent pour leur liberté cela devrait être de nature à égayer le monde et pourtant que nos frontières restent imperméables à l'appel à l'aide d'autres femmes, enfants, en souffrance, les hommes aussi d'ailleurs.

Bien-être, liberté et solidarité devraient être au cœur des actuelles politique publiques et il sera important de vérifier le quatrième axe d'action de la quatrième ambition des orientations budgétaires dans le budget primitif 2019.

Ainsi « 2019 devra permettre de livrer des travaux engagés dans le cadre de l'observatoire des territoires : l'index du développement durable avec des indicateurs de développement partagés entre les acteurs autour de l'économie, du social, de l'environnement et de la démocratie, un diagnostic jeunesse dans le cadre du dialogue structuré, des chiffres clés de l'égalité femmes/hommes. »

L'avis du CESER se conclue sur des évolutions en cours et d'autres à venir autour des questions de décentralisation et des relations avec l'Etat.

La CGT s'est déjà exprimé sur la question notamment au moment du pacte financier ici même dans cette assemblée.

Elle livre d'avance une réflexion avant d'entrer dans le vif du sujet en 2019 :

La révolution informationnelle et numérique, la mondialisation -pas seulement des échanges et des capitaux- apportent chaque jour un lot d'évènements et de situations qui, volontairement ou non, deviennent interdépendantes.

C'est cette situation d'interconnexions qui poussent les dominants et leurs mandatés à vouloir faire émerger une vision commune et transversale de la transformation des sociétés et en premier des systèmes collectifs de droits et de protections, de biens communs et de modèles sociaux et du service public.

C'est d'ailleurs à l'aune d'une volonté de changer de modèle que s'inscrivent les 22 propositions du Comité Action Publique 2022 puisqu'à les lire : « *faire émerger ce nouveau modèle n'est aujourd'hui plus une simple option, c'est une nécessité* ».

Dans le même temps, alors que ce comité dit être convaincu « *qu'une transformation profonde du service public est nécessaire* », ses conclusions, ne visent pas selon leurs termes « *à remettre en cause les grandes missions du service public en France* », mieux, il livre que les français sont attachés aux services publics « *qui sont une source de cohésion nationale et représentent des biens communs au service de tous.* »

C'est donc pour contourner cette contradiction forte que les éléments de réponse qui servent de fil conducteur aux travaux de ce comité reposent essentiellement sur une logique comptable d'abandon de missions ou de leur transfert vers le privé et de mise en accusation du personnel, donc du fonctionnaire et du statut.

De ce simple fait, on en revient à certains fondamentaux qui servent de piliers à l'architecture du « bâtiment France » qui n'a aucun autre exemple ailleurs dans le monde.

Alors, encore une fois, attention à ce qui se prépare...

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Nomenclature stratégique par programme »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour renforcer sa lisibilité, le budget de la Région est présenté selon une nomenclature par programme : la Nomenclature stratégique par programme (NSP).

A compter de l'exercice budgétaire 2019 et dans la poursuite du rapport soumis à la session de juin 2018 sur le point d'avancement du schéma directeur immobilier, il est proposé de fusionner les deux programmes budgétaires portant sur le budget des investissements immobiliers des lycées : ainsi, les programmes 303 et 305 sont réunis en un seul programme 303.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les deux programmes 303 « Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens » et 305 « Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées » présentant une destination très proche, le CESER prend acte de leur regroupement au sein du seul programme 303.

Cette modification va dans le sens des observations précédentes du CESER sur ces deux programmes.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Nomenclature stratégique par programme

Nombre de votants : 97

Ont voté pour l'avis du CESER : 92

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Edwige KERBORIOU et Véronique LE FAUCHEUR

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Pour une compétence régionale affirmée en matière d'information
sur les métiers, les emplois, les formations et les compétences,
au service de parcours individuels d'orientation et d'évolution professionnelle
et du développement économique de la Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie les compétences de la Région en matière d'orientation et d'évolution professionnelle. Ainsi cette loi :

- réaffirme la responsabilité de la Région sur la coordination des services participant au service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP) ;
- lui retire sa compétence en matière de mise en œuvre opérationnelle du Conseil en évolution professionnelle (CEP) dont le suivi sera confié à la future Commission paritaire interprofessionnelle régionale en charge des transitions professionnelles (CPIR) ;
- lui transfère la compétence d'information sur les métiers et les formations en direction des publics scolaire et étudiants.

Ce transfert comprend les missions exercées par les DRONISEP en matière de diffusion de la documentation et d'élaboration des publications de portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants. Il nécessite de conforter les partenariats avec les autorités académiques.

La Région entend s'engager dans une évolution structurelle de sa compétence en matière d'informations sur les métiers, les emplois, les formations et les compétences, au service de parcours individuels d'orientation et d'évolution professionnelle et du développement économique de la Bretagne. Il s'agit d'un engagement de principe qui « *ne préjuge pas des décrets et des cadres de référence futurs qui devront préciser les modalités de transfert et notamment les moyens réellement affectés aux Régions, actuellement en deçà des besoins réels* ».

La Région voit dans cette nouvelle responsabilité une opportunité de travailler en plus étroit partenariat avec les branches professionnelles, et les entreprises et les contrats d'objectifs nouvelle génération avec les branches auront vocation à participer à la structuration de l'action régionale dans ce domaine.

L'organisation de cette nouvelle offre de service s'exercera autour de 5 grands axes et enjeux :

- une offre à organiser en proximité ;
- une production d'information en lien avec les réalités socio-économiques régionales qui devra porter sur les besoins en emplois et en compétences des entreprises et secteurs professionnels, les stratégies de recrutement des entreprises, des secteurs professionnels mais également des territoires, les parcours d'insertion et les attentes et usages des publics ;
- un accès à des ressources diversifiées et adaptées aux attentes des usagers ;
- une offre de service d'information personnalisée, « *décentralisée* » et « *hors les murs* » c'est-à-dire hors des structures relevant du SPRO-EP (médiathèques, supermarchés, Restaurants du cœur...) et dans le cadre d'une plateforme numérique avec « *la possibilité d'une autonomie accompagnée, non prescriptive,*

favorisant les processus d'aide à la décision qui donnent à chacun la possibilité de décider en connaissance de cause » ;

- la formation des acteurs intervenant dans le domaine de l'information auprès des publics.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut qu'appuyer le fait qu'il est important de disposer d'une information de qualité, répondant aux attentes des publics, élaborée en lien avec les partenaires économiques et sociaux et les objectifs définis dans CPRDFOP. Il souligne le volontarisme de la Région qui entend s'engager dès à présent dans une évolution très importante de sa compétence en matière d'informations sur les métiers, les emplois, les formations et les compétences et il approuve son engagement de principe qui lui permet de se préparer dès à présent aux évolutions conséquentes que ses nouvelles compétences vont impliquer.

Le texte proposé se situe en amont des décrets et des cadres de référence futurs qui préciseront les modalités de transfert et notamment les moyens réellement affectés aux Régions. Il reste donc relativement imprécis quant à l'organisation qui sera mise en place. Il avance quelques pistes néanmoins comme par exemple la volonté d'associer les psychologues de l'Education nationale et les professeurs principaux au plan de formation des partenaires du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle.

Le CESER approuve les principes énoncés concernant la nécessité d'un accompagnement individualisé, permettant à chacun, y compris les plus « fragiles » (au sens de fragilité sociale ou de fragilité scolaire), d'accéder à l'information, mais aussi de se projeter et de construire son parcours de réussite. Ces principes se trouvaient déjà dans le cadre de référence du service public régional de l'orientation voté en avril 2015 ; ils ont été réaffirmés dans le cadre du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), et ont été validés par tous les acteurs signataires.

Le CESER tient à souligner que si la loi ne confie à la Région, s'agissant des publics scolaires et étudiants, que la mission d'informer, celle-ci ne peut être déconnectée de l'accompagnement à l'orientation.

Par ailleurs, il attire l'attention du Conseil régional sur le fait qu'il devra établir ou développer des partenariats avec les Conseils départementaux et les partenaires sociaux. Les premiers ont en effet :

- la compétence de l'insertion et dans ce cadre accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi. Le PRIC prévoit d'élargir les coopérations et partenariats avec les acteurs qui accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi, de la formation et de la société ;
- la compétence également de la protection de l'enfance avec en perspective le plan pauvreté qui prévoit d'accompagner les jeunes placés jusqu'à 21 ans et non plus 18 ans ;
- la compétence des collèges, dans lesquels ils ont déjà d'ores et déjà engagé et financé des actions d'information sur les métiers auprès des collégiens.

Quant aux partenaires sociaux, ils auront une large part de responsabilité, d'une part, en matière d'apprentissage dans le cadre des branches professionnelles paritaires et, d'autre part, en matière de suivi du Conseil en évolution professionnelle (CEP) dans le cadre de la future commission paritaire interprofessionnelle régionale (CPIR).

Par ailleurs, compte tenu de la perte de compétence de la Région en matière de mise en œuvre opérationnelle du Conseil en évolution professionnelle (CEP), le CESER préconise que les engagements des signataires du CPRDFOP permettent de maintenir une cohérence entre ce conseil et le SPRO-EP.

Le document précise que « *La production de ressources s'effectuera en complémentarité des ressources existantes notamment les ressources de l'ONISEP, et s'inscrira, pour les professionnels, dans le cadre d'une démarche*

d'ingénierie pédagogique d'information sur les métiers ». A ce titre, le CESER souligne l'importance de mobiliser toutes les compétences d'ores et déjà développées à l'échelle du territoire.

Le transfert des missions de la DRONISEP à la Région doit être l'occasion de construire au niveau régional un service d'information et d'orientation universel qui s'adresse à tous mais soit aussi personnalisé, et donc en mesure de s'adapter notamment aux publics scolaires dont les besoins sont différents de ceux des adultes. Ce service devra mobiliser les ressources et outils existants qui ont été développés par les différents acteurs : la DRONISEP mais aussi le GREF Bretagne, et les filières professionnelles. Il serait regrettable de perdre et reconstruire des outils alors même que plusieurs d'entre eux font leur preuve au quotidien : le site *Nadoz*, les vidéos sur les formations et les métiers, les plateformes téléphoniques et internet de réponses aux questions des internautes, la documentation à destination des collégiens, des lycéens, des étudiants, l'accompagnement et les ressources produites à destination des équipes éducatives, des familles, des professionnels des services d'information, ...

L'information sur les besoins en compétences des entreprises et des filières est indispensable, mais n'est pas le seul levier qui permet à une personne, qu'elle soit jeune ou adulte, de choisir un métier ou une formation dans lesquels elle se sentira bien. La notion de débouché immédiat répond davantage à la problématique d'un adulte en reconversion qu'à celle d'un élève de collège. Qui peut actuellement prédire à quoi ressemblera le marché économique auquel un élève actuellement au collège sera confronté quand il rentrera dans la vie active ? Il paraît donc indispensable de construire avec lui les compétences qui l'aideront à choisir son orientation en fonction de ce qu'il est, à déconstruire les stéréotypes, à rechercher et trier l'information utile, à appréhender son environnement quel qu'il soit.

L'information sur les formations est primordiale ; elle doit permettre à chacun de se représenter clairement la réalité d'un métier mais aussi, pour les lycéens de se représenter clairement les attendus de l'enseignement supérieur ou encore pour les collégiens de se représenter, les attendus du lycée ou des centres de formation d'apprentis (CFA).

Dans l'information qui sera donnée aux jeunes et aux familles il sera vraiment nécessaire de ne pas se limiter aux formations menant aux métiers attendus aujourd'hui par les acteurs économiques régionaux, ni du reste au seul secteur marchand car il est entendu que les entreprises de l'économie sociale et solidaire et le secteur public recrutent également.

La question du transfert à la Région de la DRONISEP est un sujet sensible – tout n'est pas aujourd'hui précisé à ce sujet. Le CESER souhaiterait connaître la position du Conseil régional et du Rectorat sur ce transfert de compétences et de personnes ainsi que sur les perspectives d'évolution de ce service.

Le CESER partage les orientations générales contenues dans ce rapport mais reste en attente de ce que l'Etat précisera dans les décrets d'application. Il sera vigilant sur la concrétisation de cette nouvelle compétence de la Région qui revient en fait à développer une meilleure orientation des jeunes.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Pour une compétence régionale affirmée en matière d'information sur les métiers, les emplois, les formations et les compétences, au service de parcours individuels d'orientation, d'évolution professionnelle et du développement économique de la Bretagne

Nombre de votants : 98

Ont voté pour l'avis du CESER : 97

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck

PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

David COCAULT (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

La CGT tient à souligner la pertinence de l'avis du CESER sur les évolutions du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle rappelant qu'il est important pour tous de disposer d'une information de qualité, répondant aux attentes des publics.

Nous restons toutefois dans l'attente des précisions sur les moyens qui permettront à la région de faire face aux évolutions conséquentes que ses nouvelles compétences vont impliquer et nous demeurons inquiets de certaines orientations.

La notion de service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle tout au long de la vie reste encore à définir.

L'accent du bordereau est donc mis sur la mission qui reste de la responsabilité de la région à savoir l'information.

Le parent pauvre de la loi reste indéniablement le véritable droit à l'accompagnement à l'orientation de tous les publics. Il s'agit même de son appauvrissement vis-à-vis de l'existant.

Dans son avis, le CESER souligne que la mission d'informer ne peut être déconnectée de l'accompagnement à l'orientation même si, s'agissant des publics scolaires et étudiants, la loi ne la confie pas en tant que tel à la Région. Il ne suffit pas d'informer pour accompagner, dans le respect des individus, l'orientation des jeunes en questionnement, des adultes en recherche de reconversion ou des personnes fragiles, face aux masses d'informations qui seraient subitement toutes accessibles. Avoir de l'information, souvent en trop grand nombre, pas forcément structurée, amène aussi à perdre le fil conducteur et la possibilité d'un choix réel.

Cela n'empêche pas, bien au contraire, comme le dit l'avis du CESER, qu'il est indispensable d'élaborer des plans de formations pour que tous les acteurs du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle s'approprient et sachent utiliser les ressources mises à disposition par la région.

La CGT souhaite insister pour que les évolutions du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle aillent vers le maintien d'un accueil des publics prenant en compte leurs spécificités, accueil qui devra aussi être disponible sur tout le territoire.

Nous regrettons à cet effet que les CIO ne soient pas cités dans l'enjeu d'une offre de service sur tout le territoire et pour tous les jeunes. Par exemple, le recours à des psychologues de l'éducation nationale n'est possible que dans les établissements publics et dans les CIO.

Ce type de structure, s'insérant dans le réseau des accompagnateurs de l'information et de l'orientation, doit rester vivant au plus proche des jeunes et de leurs familles.

La définition d'une offre de service doit tenir compte de l'expérience des professionnels existants et ne pas ouvrir la boîte de pandore à des offres de services privés, alléchés par la manne d'un nouveau financement possible.

Même si la région n'en est pas responsable, la remarque vaut aussi pour les professionnels des Fongecif dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle.

L'accès miracle à des plateformes informatiques, inaccessibles dans beaucoup de foyers, n'est pas la solution, même si cela reste un outil indispensable mais à améliorer.

La CGT regrette que la définition du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle aille jusqu'à évoquer sa présence, entre autre, dans les supermarchés. Il s'agit là d'un mélange bien léger des actions de diffusion de l'information avec les réels besoins d'accompagnement des publics. On est loin de la notion d'un véritable service public.

Enfin, la CGT, attachée au développement économique de la Bretagne, ne souhaite pourtant pas que les informations dispensées à des fins d'orientations soient trop cantonnées à l'environnement socio-économique de la Bretagne ; c'est d'autant plus vrai pour les publics scolaires mais tout aussi important pour les adultes en recherche de réorientation qui peuvent faire le choix de se former dans d'autres régions, pour d'autres métiers. L'avis du CESER doit être bien entendu sur ce point.

Par ailleurs, il nous semble que l'Etat est le meilleur garant d'une neutralité et d'une pluralité de l'information délivrée sur les métiers et les voies de la formation. L'apport des acteurs régionaux à la construction de ces informations est indispensable et pertinent mais ne doit pas constituer l'essentiel de la base informative.

C'est pour cela aussi que la CGT insiste sur le fait qu'il faut préserver un accompagnement et une information spécifique par public. Pour être efficace, le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle doit répondre aux besoins de ces publics différents et doit donc être adapté à leurs attentes. De fait, le Conseil Régional doit tout faire pour que cela soit possible.

Au risque de se répéter, la formation est la passerelle vers l'emploi de qualité et durable. La formation ne peut pas être le jouet du grand patronat qui veut prioritairement des bras et beaucoup moins des cerveaux émancipés.



Intervention de Evelyne LUCAS

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La loi du 5 septembre 2018 introduit une nouvelle évolution du champ de compétence de la Région sur le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle, en lui donnant la responsabilité de la coordination des acteurs de ce service.

Pour être efficace et répondre pleinement aux enjeux d'information large et complète, cette coordination devra impliquer tous les acteurs publics et privés de l'orientation professionnelle, mais aussi les professionnels de l'information métiers.

Elle pourra s'appuyer sur les différents outils de communication utilisés jusqu'à présent, ainsi que sur la future application mobile permettant à chacun de choisir directement une offre de formation, sans intermédiation, garantissant à toute personne l'accès à une information gratuite.

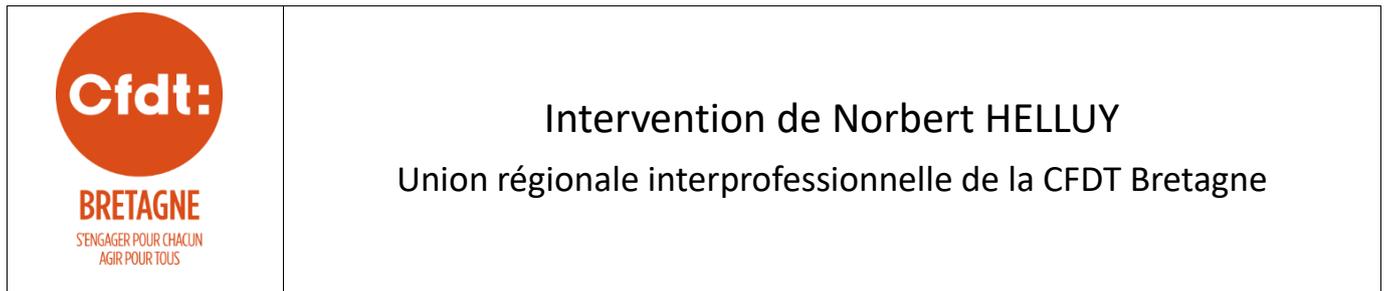
La loi octroie également à la Région une compétence complète d'information sur les métiers et les formations, en lui transférant la responsabilité de cette mission sur le public scolaire.

L'orientation est la clé de la réussite de la formation par l'alternance. La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans cette perspective plusieurs mesures : des journées d'information au collège et au lycée, de la 4ème à la 1ère et des préparations à l'apprentissage organisées par les CFA et des organismes habilités. En outre, une nouvelle classe de troisième, dite « prépa-métiers », sera créée pour les élèves souhaitant préparer leur orientation, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage, et poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle permettra de renforcer la découverte des métiers, par des stages en milieu professionnel, et préparer à l'apprentissage, notamment par des périodes d'immersion en CFA.

Comme pour la carte des formations, la concertation avec l'Education Nationale est donc indispensable en termes d'orientation et d'information métiers. Les régions, dans leurs missions de coordination, devront s'assurer de cette concertation et de l'ouverture des portes des collèges et des lycées aux organismes en charge de l'information métiers et de la valorisation de l'alternance.

Cette nouvelle compétence doit s'exercer en tenant compte des attentes des élèves pour qui l'offre en matière de découverte concrète des métiers est majoritairement ressentie comme insuffisante alors même qu'elle est considérée comme une priorité par les politiques publiques.

Je vous remercie de votre attention.



La CFDT est en accord avec l'avis du CESER qu'elle votera. Elle tient néanmoins à rappeler les points suivants :

- la volonté de la Région de mettre en œuvre rapidement sa compétence en matière d'information sur les métiers et les formations, d'y associer l'ensemble des acteurs dont ceux du quadripartisme avec comme objectif principal de répondre au besoin d'un accompagnement individualisé des personnes (scolaires et adultes).
- la perte de la compétence de la Région en matière de conseil en évolution professionnelle. Sur ce point, la CFDT sera particulièrement vigilante à ce que le nouveau dispositif soit organisé en partenariat fort avec le SPRO-EP.
- l'organisation du futur dispositif doit se faire en utilisant notamment les savoirs et les bonnes pratiques déjà existantes en Bretagne et en ayant un regard particulier sur les personnels qui ont ces connaissances et compétences et qui peuvent permettre une mise en œuvre rapide des missions. La CFDT invite aussi les différents acteurs à développer davantage leurs partenariats et actions afin d'être au plus près des différents publics, y compris les plus « fragiles », partout et plus particulièrement dans les territoires.

Pour la CFDT, l'information sur les métiers et les formations doit être complète, tant en ce qui concerne les métiers que les formations, et accessible à tous quel que soit le réseau d'enseignement (public, privé, apprentissage). Elle doit répondre aux différents souhaits des personnes, notamment en matière de développement personnel, et ne pas se situer dans une posture adéquationniste formation, emploi, territoire.

Enfin, la CFDT sera particulièrement attentive à ce que l'Etat proposera dans les décrets d'application, tant en matière d'organisation des dispositifs, de réponse aux besoins des différents publics que de mise à disposition ou de transfert de personnels.



Intervention de Edwige KERBORIOU Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

La mise en place d'une véritable coordination par le Conseil régional, des services œuvrant sur le champ de l'orientation et de l'information sur les métiers et emplois, donne un cadre qui devrait permettre une réelle mobilisation des acteurs des territoires et un décloisonnement à tous les niveaux (publics et types d'actions).

Nous pensons que le fait d'afficher clairement que l'orientation s'inscrit dans des perspectives d'insertion en phase avec les besoins des compétences des entreprises et des filières est une évolution majeure à laquelle nous souscrivons totalement.

Nous souhaitons participer pleinement à cette dynamique aux côtés de la Région, dans un contexte de fortes tensions sur le marché de l'emploi en agriculture et agroalimentaire en :

- contribuant à travers notre outil d'observation du secteur agricole et agro-alimentaire à cette dynamique d'observation tant régionale que territoriale associant les différentes branches professionnelles pour aboutir à des travaux réellement innovants
- valorisant l'étude réalisée en 2018 sur l'attractivité des métiers de la production agricole en engageant des actions innovantes, des stages d'immersion en milieu professionnel, sur des plateaux techniques, dans un cadre partenarial avec les réseaux d'enseignement, le rectorat et les entreprises et organisations professionnelles, interprofessions
- poursuivant le travail d'étude pour mesurer l'écart entre la vision et les attentes des jeunes par rapport au monde de l'entreprise et identifier ce que les entreprises proposent ou mettent en avant pour attirer les jeunes dans les entreprises agricoles. Nous souhaitons au travers de ce dispositif coordonné par la Région, mutualiser entre branches professionnelles en tension les expériences positives pour accompagner les entreprises dans le développement de leur attractivité. Nous partageons l'objectif affiché d'associer davantage les entreprises aux process d'information et d'orientation et de les accompagner dans cette démarche.
- continuant à participer aux travaux des CTEF tout en souhaitant une clarification des investissements et actions qui relèvent du niveau régional (créations de supports, de ressources, de médias pour informer sur les métiers, études...) de celles qui relèvent du niveau territorial pour éviter les redondances et optimiser les moyens (animations, mises en relations...).

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

C'est peu de dire que la *loi du 5 septembre* a bouleversé le champ de la formation professionnelle comme celui de l'orientation ; et comme on pouvait s'y attendre, le *big Bang* consiste moins à créer une nouvelle organisation qu'à ouvrir le champ des possibles au marché. En matière d'orientation c'est l'impression de chaos qui domine aujourd'hui ; car si la loi a tranché sur certains points (mise en œuvre du CEP, transfert des DRONISEP), sur bien d'autres et pas des moindres, l'incertitude demeure encore largement.

La FSU continue de contester le démantèlement de l'ONISEP qui sera désormais cantonné à de la gestion de données - dont on ne sait d'ailleurs pas bien comment elles seront désormais constituées - et qui laissera le champ libre aux éditeurs privés. La FSU refuse également les fermetures de CIO et la remise en question de la pleine appartenance des psychologues et des directeurs des CIO à l'Éducation nationale.

Dans ce contexte chaotique, la Région a la volonté d'anticiper une organisation à l'échelle de la Bretagne alors que ni le futur *Cadre de référence nationale* précisant les rôles respectifs de l'État et des régions, ni les décrets d'application ne sont encore connus.

Pour la FSU il n'est pas indifférent de savoir ce que vise cette nouvelle organisation et surtout quelle conception de l'orientation elle porte. Or on peut s'interroger sur ce que la Région entend exactement quand elle évoque « *l'amélioration de l'efficacité* » qu'elle souhaite apporter au processus d'orientation des élèves (p2 du document)? Selon quels effets attendus la Région entend-elle évaluer cette efficacité ?

Il est dit également que les élèves jugeraient aujourd'hui la découverte concrète des métiers « *insuffisante* » et la considéreraient comme « *une priorité* ». Les travaux recensés pour la conférence du CNEC (enquête *BIOP 2010* et *INJEP 2013*) montrent pourtant que ce dont ont besoin prioritairement les élèves c'est d'un accompagnement personnalisé car ils se sentent noyés d'informations surtout les élèves des milieux les plus modestes.

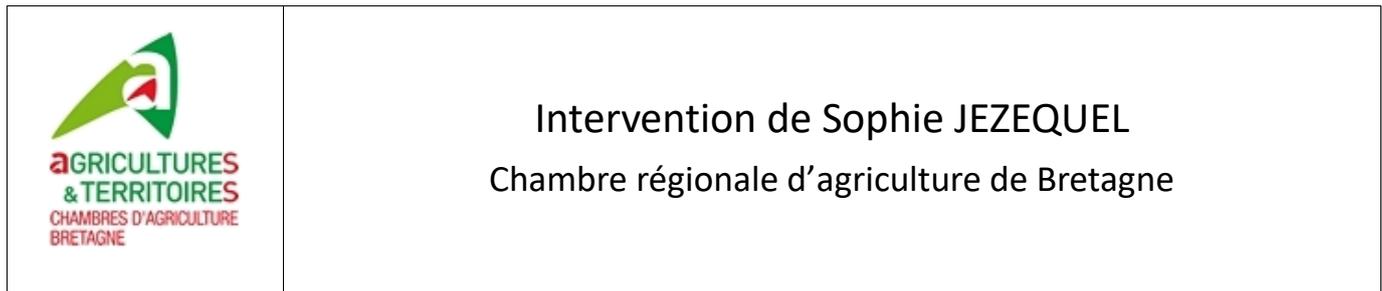
On s'interroge aussi sur la volonté de la Région d'engager les directeurs des CIO dans « *l'ingénierie pédagogique de l'information sur les métiers* ». De quoi s'agit-il au juste ?

Le métier des DCIO n'est pas de faire « *de l'information sur les métiers* », encore moins de faire la promotion des métiers en tension, de l'apprentissage, etc. Les directrices et directeurs des CIO animent l'équipe des psychologues des CIO, ils analysent la politique d'orientation et participent à l'animation de bassin, ils suivent les situations complexes des élèves et travaillent avec toutes les structures qui prennent en charge les adolescents et les jeunes adultes, en particulier les chefs d'établissements.

Avec le pilotage des PSAD, les DCIO exercent une responsabilité majeure en matière de prévention et de suivi du décrochage scolaire – une politique qui est une priorité pour la Région.

Qu'il s'agisse des CIO ou des psychologues de l'Éducation nationale, aucun ne considère que son métier consiste à faire primer le « *réalisme de l'emploi* » dans un bassin sur les aspirations des jeunes.

Les difficultés nouvelles pour les élèves comme pour les professeurs principaux générées par « *Parcoursup* » et la réforme du lycée nous montrent aujourd'hui s'il en était besoin que le travail d'accompagnement des scolaires ne saurait se limiter à la dimension « *information* ». Cela devrait du moins inciter l'ensemble de parties concernées à ne pas renforcer davantage une approche utilitariste et de court terme.



Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Nous partageons l'objectif de faciliter l'accès à l'emploi pour ceux qui sont les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi à travers le pacte régional d'investissement dans les compétences. Il s'inscrit dans le prolongement des travaux et des objectifs affichés dans le CPRDFOP qui a fait l'objet d'échanges et de débats ouverts. Nous approuvons aussi la volonté exprimée dans ce pacte de décloisonner et fluidifier les dispositifs, et les financements en faveur de l'orientation, l'emploi, la formation.

Nous pensons que le fait de s'appuyer sur les travaux d'observation emplois – métiers – compétences pour orienter les actions d'amélioration des compétences, est une très bonne chose. Les résultats de ces travaux contribueront aux actions, au bénéfice des branches professionnelles, des entreprises et des actifs.

Au travers de notre outil d'observation du secteur agricole et agroalimentaire, nous sommes intéressés pour contribuer à cette dynamique d'observation associant les différentes branches professionnelles. Cette démarche nécessitera un réel travail de coordination pour aboutir à des travaux innovants. Elle nécessitera également des moyens supplémentaires d'observation.

Le rôle renforcé des CTEF nous semble essentiel, en complément des compétences dévolues aux OPCO, car ces instances dans lesquelles nous nous impliquons depuis leur création permettent :

- une concertation locale entre les structures de l'emploi et le monde économique, et leur mobilisation ;
- une inter connaissance des acteurs sur un même territoire ;
- le portage de projets qui répondent aux problématiques spécifiques du territoire ;
- de s'appuyer sur les réseaux et/ou structures qui œuvrent localement.

Nous attirons néanmoins l'attention sur la nécessité de clarifier les actions et sujets qui doivent être traités et financés à l'échelon territorial et/ou régional.

L'ouverture des dispositifs compétences clés à un public plus large répond à une réelle nécessité pour sécuriser les parcours qualifiants. La poursuite et le renforcement des actions territoriales expérimentales répond au besoin d'innovation, d'expérimentation, tant pour sécuriser les parcours qualifiants que pour s'adapter aux évolutions des métiers.

Concernant les parcours qualifiants, nous partageons l'idée de renforcer l'accompagnement des publics, d'intensifier l'implication des entreprises tout au long de la formation, de tester dans le domaine agricole des AFEST (projets de formation en situation de travail) sachant que des initiatives comme les AEF emploi en agriculture s'inscrivent dans cet objectif. Il faudra cependant veiller à donner les moyens aux organismes de formation d'assurer ces fonctions d'accompagnement renforcé, d'individualisation des parcours, de mobilisation des entreprises aux travers des politiques d'achat de formation.

La phase d'amorçage du plan d'investissement dans les compétences qui a démarré en 2018 a permis de créer une dynamique sur les territoires avec la contribution des différents financeurs (OPCA, Pôle emploi, conseil régional, ...). Nous espérons que le lancement de la réforme de la formation ne va pas casser cette dynamique durant le premier semestre 2019 qui va constituer une phase transitoire où les rôles de chaque financeur vont être revus et où la disponibilité des crédits paraît incertaine pour ce début d'année.

Le dispositif d'évaluation au fil de l'eau de ce pacte nous paraît essentiel.

Je vous remercie de votre attention.

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Isabelle CONAN-ROUSSEAU et Anne LE MENN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) vise à mettre en œuvre au niveau territorial le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) qui constitue l'un des volets du Grand Plan d'Investissement pour la période 2018-2022. Le Pacte régional est un contrat cadre quadriennal entre l'Etat et le Conseil régional. Il sera financé par l'Etat à hauteur de 216,61 M € pour la période de 2019 à 2022.

Les publics ciblés par le Pacte régional sont les personnes, jeunes ou adultes, les plus éloignées de l'emploi.

Le Pacte comporte plusieurs objectifs : former des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, accélérer la transformation des compétences, mieux organiser les parcours de formation des personnes et repérer les besoins des entreprises et des secteurs sur un territoire.

Le Pacte s'inscrit dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), signé le 10 juillet 2017. Certains chantiers du CPRDFOP vont ainsi pouvoir alimenter les actions du Pacte (chantiers 1, 3, 9 et 10) tandis que d'autres seront accélérés par les actions entreprises par le Pacte (chantiers 5, 6, 7 et 8).

Le cadre d'élaboration du Pacte régional prévoit 3 axes d'intervention :

- Axe 1 : Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leurs contenus, au regard des besoins de l'économie en temps réel ;
- Axe 2 : Garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés ;
- Axe transversal : S'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations.

Pour atteindre les objectifs qui en découlent, la Région et l'Etat proposent à travers le Pacte régional une stratégie globale alliant plusieurs objectifs :

- Objectif 1 : aller vers les publics ;
- Objectif 2 : accompagner de manière sécurisée les publics vers, pendant et suite à la formation ;
- Objectif 3 : apporter des réponses formation mieux adaptées et innovantes au regard des besoins nouveaux de l'économie bretonne et des publics ciblés par le Pacte ;
- Objectif 4 : confier une place plus importante aux entreprises pour faciliter la montée en compétences des publics et mieux répondre à leurs besoins en compétences ;
- Objectif 5 : impliquer les territoires, maillons essentiels à la mise en œuvre du Pacte ;
- Objectif 6 : proposer une dynamique partenariale favorisant l'innovation et accompagnant la transformation souhaitée.

Le pilotage du Pacte régional s'inscrira dans le cadre de la gouvernance adoptée pour la mise en œuvre du CPRDFOP ; à ce titre, il fera l'objet d'un suivi au sein du CREFOP.

Par ailleurs, le Pacte régional prendra appui sur les dynamiques partenariales actuelles ou en développement. Ainsi, il mobilisera les contrats d'objectifs de nouvelle génération comme espaces d'animation et de coordination mobilisables et s'appuiera, de plus, sur les 14 commissions territoriales emploi formation (CTEF) qui joueront un rôle primordial dans la mise en œuvre des actions du Pacte du fait de leur proximité avec les publics et les entreprises.

Enfin, une évaluation est prévue et une synthèse des principaux indicateurs à observer tout au long de la mise en œuvre du Pacte régional est présentée. Les modalités d'évaluation du Pacte feront l'objet d'un chantier spécifique à impulser. Il est d'ores et déjà prévu qu'un groupe de travail associant l'Etat, la Région et le GREF sera constitué début 2019. Par ailleurs, un comité scientifique a été installé au niveau national dont l'objectif est d'accompagner l'évaluation d'expérimentations développées dans le cadre des Pactes régionaux. Pour la Bretagne, il est proposé à ce titre d'évaluer la nouvelle prestation de formation « PREPA projet ». Un autre élément du Pacte susceptible d'être aussi soumis à cette évaluation est une mesure d'accompagnement globale des personnes cibles. Il est prévu d'associer des laboratoires de recherche au processus d'évaluation *in itinere* du Pacte.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte du fait que le Pacte régional s'inscrit en pleine cohérence avec les objectifs du CPRDFOP. Ainsi il vise notamment, par l'articulation des logiques de parcours personnalisés, à développer la montée en compétences des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le CESER prend acte également de la remarque du Conseil régional concernant le financement du Pacte et la nécessité pour la Région et l'Etat de trouver un accord au sujet de l'année de référence et du périmètre des publics cibles du Pacte (personnes et jeunes les plus éloignés de l'emploi).

Il souligne l'importance, ainsi qu'il est prévu dans le Pacte, de s'appuyer sur les dynamiques partenariales existant dans les territoires. Il est essentiel d'associer davantage les structures d'insertion, les associations caritatives et les professionnels spécialisés (social) en proximité avec les publics demandeurs d'emploi pour qu'ils travaillent avec les services de droit commun de l'emploi (Missions Locales, Pôle emploi, Cap emploi...). La collaboration entre l'ensemble de ces acteurs (associations, organismes de formation, organisations professionnelles...) permettra d'aller à la rencontre des « invisibles » qui ne sont inscrits auprès d'aucune structure d'accompagnement vers l'emploi.

Concernant les contenus et les modalités de mise en œuvre des formations, le CESER est très favorable à la réflexion sur les pratiques pédagogiques existantes et notamment sur les pratiques d'apprentissage qui intègrent les formations en situation de travail (FEST). Dans son étude sur la lutte contre l'illettrisme présentée lors de cette même session¹, il formule une préconisation qui va exactement dans ce sens.

Néanmoins, le développement de la formation e-learning et la volonté d'une forte digitalisation pourrait complexifier l'accès à la formation et la reprise d'activité pour les publics en insertion. Face à l'augmentation des modules de formations à distance, le CESER sera vigilant à ce que soit mis en place un accompagnement pédagogique de proximité pour l'ensemble de ces publics peu qualifiés.

Quant aux dispositifs de formation « compétences clés » ou de certification « CléA », le CESER a souligné dans son étude citée plus haut qu'ils ne sont pas toujours adaptés pour les publics en situation d'illettrisme.

¹ CESER de Bretagne, L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous. Décembre 2018

Les personnes en situation d'illettrisme et les personnes en situation d'illectronisme sont très présentes en Bretagne (pour l'illettrisme, environ 200 000 adultes et près de 1 900 jeunes de 17 ans identifiés chaque année lors des journées Défense et Citoyenneté). Le CESER appelle de ses vœux une prise en charge plus forte de ces publics et préconise d'intégrer des modules « savoirs de base », c'est-à-dire en lecture, en écriture, en calcul et en numérique, dans toutes les formations de niveau V et infra niveau V, avec un accompagnement adapté.

S'agissant des entreprises, en lien avec l'objectif 4 du Pacte (« *confier une place plus importante aux entreprises* »), le CESER a également formulé des préconisations dans son étude sur l'illettrisme. A ce titre, il souligne la nécessité de sensibiliser les employeurs à l'accueil et à l'intégration de l'ensemble des personnes peu qualifiées. Il s'interroge sur les moyens qui seront mis en œuvre pour qu'ils assument pleinement leur rôle d'acteurs dans la montée en compétences des publics cibles du Pacte.

Par ailleurs, le CESER tient à préciser qu'il ne s'agit pas uniquement d'amener les personnes à un parcours de formation (ainsi que cela était le cas avec les plans de mobilisation pour l'emploi déjà réalisés) mais bien à l'emploi durable, d'où l'importance accordée à la structuration des parcours individuels. En ce sens, il faut donc faciliter les transitions professionnelles et permettre aux personnes d'avoir le pouvoir d'agir sur leur propre parcours.

Au sujet de l'aide financière qui sera accordée par le Conseil régional aux stagiaires de la formation professionnelle, au lieu d'une rémunération, à compter de janvier 2019, le CESER s'est exprimé lors de sa session du mois d'octobre. Ainsi qu'il l'a alors exprimé, il sera particulièrement attentif à la mise en œuvre de ces nouvelles mesures d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle et escompte qu'une évaluation de leur impact sur les publics les plus fragiles sera réalisée.

Le CESER approuve l'idée d'avoir des « référents fil rouge » sous réserve toutefois qu'il ne s'agisse pas d'un nouvel opérateur qui viendrait s'ajouter à ceux qui existent déjà. Rappelons que les opérateurs du Conseil en évolution professionnelle (CEP) ont pleine légitimité à remplir cette fonction.

Au sujet du suivi du Pacte régional, le CESER prend acte du fait qu'une évaluation *in itinere* est prévue ; il souligne que les indicateurs et les critères d'évaluation, de même que la composition et le rôle du comité d'évaluation devront être définis très précisément.

Le CESER tient à souligner qu'il participe aujourd'hui à l'évaluation du CPRDFOP et que, pour la suite, en raison des liens très forts entre le CPRDFOP et le Pacte, il souhaite aussi être associé à l'évaluation de ce dernier.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

Nombre de votants : 95

Ont voté pour l'avis du CESER : 95

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHÉL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage les remarques de la commission formation du CESER et souhaite insister sur quelques points.

La CGT voudrait que le PRIC veille à ne pas réduire les offres de formation aux demandeurs d'emploi aux seules formations définies que par certains comme étant celles du moment.

La principale question demeure de permettre réellement à tous l'accès à des formations incluses dans un parcours avec un objectif qualifiant permettant de répondre à l'objectif de faire de la formation un levier de performance économique et sociale et non une réponse aux besoins immédiat en emploi à n'importe quel prix.

Il faudra pour cela définir plus précisément les moyens pour l'accompagnement sécurisé à l'accès à la qualification avec un suivi de la qualité de cette offre de service. L'avis du CESER précise son appréciation positive de l'appui sur les dynamiques partenariales, mais qu'en sera-t-il alors que des menaces pèsent sur l'avenir des missions locales et des moyens dans les pôles emploi ? On ne pourra pas mettre en place des accompagnements de qualité sans personnels dédiés et expérimentés.

La CGT propose aussi de travailler le partenariat avec les entreprises pour que les parcours de formation, commencés en tant que demandeurs d'emploi, puissent se poursuivre dans les entreprises sur le territoire. C'est aussi vers les entreprises qu'il faudrait développer des actions territoriales pour permettre l'accès à des actions de formations pour tous les salariés, tout au long de leur vie, sur leur temps de travail. Il faudrait par exemple faire inscrire dans tous les plans de formation celles permettant d'obtenir le certificat CLéA. (Certification interprofessionnelle de socles de connaissances)

La CGT note l'importance d'avoir un diagnostic complet intégrant l'avis des organisations syndicales sur les réels besoins en emploi et l'impact de la qualité de l'emploi dans les entreprises sur l'attractivité de ces emplois. L'analyse des seuls chiffres de pôle emploi n'est pas suffisante pour déterminer les problématiques. Peut-on déclarer un métier « en tension » quand la majorité des offres est en CDD ou en temps partiel ? Cette question mérite d'être posée car ce ne devrait pas être aux demandeurs d'emplois et aux salariés de payer les difficultés d'organisation ou la course aux profits des entreprises.

La CGT regrette aussi la dérive largement répandue, y compris dans les textes régionaux, de la notion de compétences remplaçant celle de qualification. Cette approche compétence, mise en avant aussi par le Conseil Régional, conforte les entreprises dans leur course à la réponse immédiate à leurs besoins sans souci du lendemain et contredit de ce fait l'objectif de répondre aux besoins d'avenir de l'économie bretonne.

La CGT rappelle que la qualification permet de garantir un niveau socle de maîtrise de savoirs permettant de construire un parcours professionnel. Le savoir-faire est aujourd'hui confisqué par les entreprises qui veulent seulement une simple adaptation à leurs seuls besoins alors que la construction d'un parcours professionnels permettant de capitaliser pour le futur sur les compétences acquises est d'une double portée, pour le salarié comme pour l'employeur.

C'est bien pour cette raison que l'identification des besoins de formation ne peut être que paritaire et se tenir dans les instances où siègent les représentants des salariés, dans l'entreprise ou au niveau interprofessionnel.

C'est aussi pour ça que la CGT souligne que la question de l'évolution de référentiels de certification ne doit pas être confiée aux pôles emplois territoriaux qui ne voient que les demandes particulières des entreprises mais aux niveaux des branches professionnelles. C'est à elles de s'organiser pour mettre en place des observatoires des métiers et des qualifications et de faire évoluer les référentiels des métiers.

La CGT alerte aussi sur la question de la qualité de l'offre de formation. La mise en avant de critères dans les clauses d'achat est indispensable, il faut ainsi des indicateurs de suivi de la qualité tels que des centres avec des formateurs majoritairement en CDI, tels que des temps de formation individualisés, tels que des formations accessibles sur tout le territoire, tels que des formations réellement mixtes.

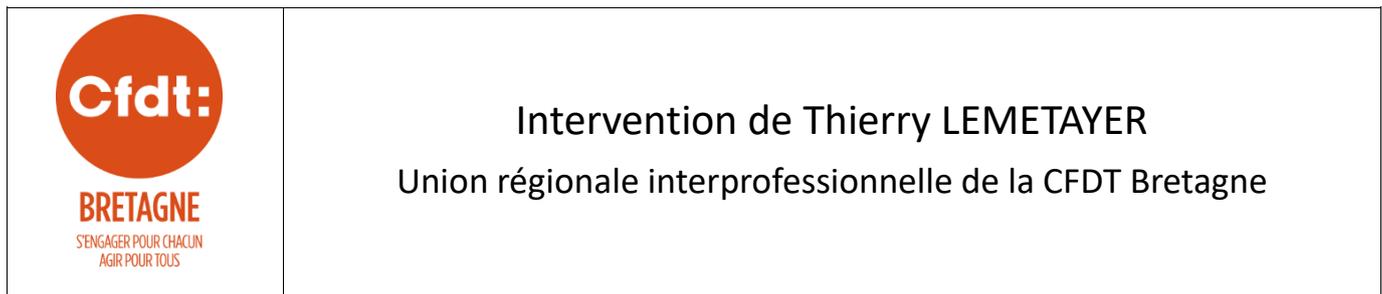
Il faut s'assurer de disposer d'organismes de formation confortés dans la durée pour pouvoir répondre à ces exigences de qualité. Le Conseil Régional pourrait décider de soutenir les centres tels que ceux de l'AFPA, qui sont en grande difficulté aujourd'hui et risquent de perdre rapidement le professionnalisme qui leur était reconnu s'ils doivent passer sous les fourches caudines de la sacro-sainte mise en concurrence. La liberté du marché ne devrait pas conduire à la dégradation de la qualité de l'offre de formation.

L'objectif de la région d'augmenter la qualification des jeunes, même non-inscrits à pôle emploi, ne peut qu'être partagé par la CGT, surtout s'il est individualisé et avec des sessions spécifiques. Mais le passage par contrat de professionnalisation ne risque-t-il pas de rendre le parcours difficilement accessible par manque d'entreprises accueillantes ? Nous alertons aussi sur le développement de la numérisation pour la formation qui peut exclure certains publics pourtant prioritaires et sur l'introduction des Actions de Formation en Situation de Travail, sans gardes fous, notamment la vérification de la capacité des entreprises à le mettre en place avec l'objectif et les moyens de réellement former un salarié.

La CGT reprend l'exemple de la fibre optique pour mettre en avant le constat du manque d'anticipation par les branches professionnelles des besoins alors que le plan Très Haut Débit était pourtant lancé. Les GPEC des entreprises n'incluaient pas l'évaluation des besoins en capacités propres, même pas en sous-traitance sur cette question, et ne l'inclue toujours pas.

Le besoin existe pour le développement de la fibre optique mais cela exige des salariés formés avec de vrais métiers incluant une qualification qui pourra leur servir dans le temps et servir également le bien public puisque c'est un domaine de temps long.

Enfin, la CGT s'inquiète de l'impact de la réforme du financement des CFA sur le financement des formations professionnelles initiales, notamment sur les moyens qui seront disponibles dans les lycées professionnels.



Un Pacte évolutif qui s'inscrit dans le CPRDFOP.

La CFDT partage l'avis du CESER sur ce Plan Régional d'Investissement Compétences (PRIC) :

La CFDT, s'est largement investie dans les travaux partenariaux engagés depuis plusieurs années sur notre territoire. Elle a inscrit ce pacte dans une logique de continuité tant pour progresser quant aux enjeux d'atteindre les publics les plus éloignés, que dans la qualité de l'accompagnement à un parcours sécurisé.

Dans ce contexte de réforme de l'emploi de la formation et de l'orientation, il est essentiel que l'articulation du PRIC avec le CPRDFOP soit posée.

Ce contrat de plan est structurant car il engage tous ses signataires, il témoigne aussi de la capacité collective à co-construire des orientations et objectifs, ainsi que des axes de travail opérationnels d'ores et déjà engagés. La CFDT partage la vision d'un pacte accélérateur des orientations que nous avons fixées. Un pacte qui ne doit donc pas se construire en parallèle ou se substituer au CPRDFOP mais bien s'y inscrire pleinement.

Améliorer le repérage des publics les plus éloignés de l'emploi ou encore dits invisibles, ne se fera pas sans élargir le cercle des partenaires sociaux bien sûr, mais aussi des acteurs qui suivent les plus éloignés, les invisibles (jeunes de l'aide sociale, personnes au RSA ...), c'est-à-dire des acteurs du social sur le territoire, CCAS, CDAS, associations caritatives... Et si l'échelon régional doit le rendre possible, la mise en œuvre se fera à l'échelle du territoire infra régional. Pour la CFDT, la contractualisation, à ce niveau, sera un facteur de réussite.

Le CPRDFOP comme le plan 500 000 ont permis d'avancer ensemble sur une vision de l'évaluation et du diagnostic EFOP. L'ayant largement portée, nous tenons à souligner comme une avancée majeure, l'ambition d'établir un diagnostic relatif aux différents parcours tant pour les emplois que pour les formations suivies.

Effectivement les différents chantiers engagés vont nous donner la matière pour avancer rapidement sur les différents axes fixés.

Toute la question de l'universalité du droit à l'accompagnement global *mais personnalisé* est posée pour une logique de parcours qualifiant et pourra se concevoir par étapes et par l'acquisition de bloc de compétences. L'accompagnement sera là essentiel et à structurer en proximité. Les lieux d'orientation étant à ce jour peu connus par les citoyens, de nouvelles formes d'accompagnement sont à inventer, particulièrement au regard des personnes ciblées. A ce titre, le chantier 3 du CPRDFOP relatif à l'orientation tout au long de la vie sera un réel outil au service de cette ambition.

Comme le précise l'avis, si les nouveaux modes de formation, AFEST, e-learning, peuvent être des outils, ils ne sont effectivement que des outils au service d'un accompagnement pédagogique de proximité. Des expérimentations peuvent être projetées mais seront à construire avec les partenaires de l'entreprise sur les territoires.

Pour notre organisation, le contexte de réforme, le renforcement du rôle des branches paritaires, la construction de plan nationaux par public nous oblige à rechercher une cohérence territoriale. En ce sens la construction de contrats d'objectifs renouvelés est essentielle : il ne s'agit pas pour autant de reconstruire une logique de tuyaux d'orgue qui rendrait imperméables les filières ou branches entre elles. La CFDT souhaite que ces nouveaux contrats se construisent sur une base commune permettant d'acquérir, quel que soit le secteur, les compétences dites transverses, celles qui justement peuvent permettre de rebondir.

L'Etat organise en région un premier temps de partage des objectifs du plan pauvreté. Ce plan porte l'ambition de réduire les inégalités sociales et éducatives en permettant à chacun d'accéder dès son plus jeune âge à un parcours sécurisé.

Construire les conditions d'un accompagnement global de chacun, dans un accès aux droits universels et pour autant personnalisé tels sont les enjeux communs à ces différents plans. Une articulation à penser pour que les objectifs du CPRDFOP comme du PRIC soient en cohérence avec cette ambition. La CFDT votera cet avis du CESER.



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1

Le Conseil régional a présenté le 19 novembre 2018 le Pacte régional d'investissement en compétences issu du plan d'investissement en compétences 2019 - 2022 national, doté de 15 milliards d'euros. Le pacte breton sera financé par l'Etat à hauteur de 216 millions d'euros.

Le Plan d'Investissement en Compétences a pour objectif d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi dans les différentes mutations en cours, tant dans le monde du travail que dans les filières d'activité.

Trois axes d'intervention sont prévus par le cadre de l'élaboration du Pacte régional : 1° proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leurs contenus, au regard des besoins de l'économie en temps réel ; 2° garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés ; et 3° s'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations.

Le PRIC pour la Bretagne a identifié six objectifs et propose d'agir de manière transversale, avec des démarches nouvelles de production d'informations et de recueil des besoins, en intensifiant et expérimentant de nouveaux modes d'achat de la formation.

Nous attendons de ce Pacte régional d'investissement en compétences qu'il réponde aux besoins des individus et des entreprises du territoire qui doivent faire face à des difficultés d'insertion ou de reconversion professionnelle, à une méconnaissance des formations proposées et de leurs financements, à des difficultés de recrutement dans plusieurs secteurs d'activités et, enfin, à la dégradation de l'image de certains métiers.

Compte tenu des enjeux de ce pacte, il serait opportun pour le CESER d'avoir annuellement un suivi de sa mise en œuvre, à travers la connaissance du nombre de personnes accompagnées ayant retrouvé un emploi et un bilan de l'utilisation des 216 millions d'euros.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Annie SAULNIER Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional nous présente aujourd'hui un plan ambitieux pour les quatre prochaines années, visant à construire une « société de compétences ». Il a pour objectif de proposer un plan d'action à destination des demandeurs d'emploi peu qualifiés et éloignés du marché du travail. Pour ce faire, une dotation de 216,6 millions d'euros est prévue pour accompagner cette transformation jusqu'en 2022.

Nous serons des partenaires vigilants et constructifs pour le déploiement régional de ce Pacte. En effet, les précédents plans nationaux de formation des demandeurs d'emploi n'ont pas atteint les résultats qualitatifs escomptés. La Cour des comptes l'a d'ailleurs souligné dans son rapport relatif au « Plan 500 000 » : les taux de retour à l'emploi restent faibles au regard des budgets octroyés.

Nous soutenons la volonté de changer de paradigme et mettre en œuvre un Pacte régional à visée qualitative autant que quantitative. Il en va de l'intérêt des demandeurs d'emploi bretons, à la recherche d'une insertion professionnelle réussie, et de celui des entreprises, dont beaucoup peinent à recruter !

En ce sens, le diagnostic et les enjeux proposés dans ce document sont conformes à nos attentes.

Nous avons d'ores et déjà posé ce diagnostic et ces enjeux dans le cadre des travaux du CPRDFOP, auquel nous avons été directement associés tant à sa rédaction qu'à la signature, il y a quelques mois seulement. Or, il fixe le cadre et les orientations de la politique régionale en matière de formation pour les 5 prochaines années. Il nous paraît essentiel que le Pacte régional qui sera signé en décembre 2018 se place dans ce cadre contractuel.

Cela implique donc d'optimiser les travaux à venir et éviter tous « doublons » ou contradictions, entre les chantiers du CPRDFOP et ceux du Pacte régional. Nous y veillerons.

D'une manière générale, nous veillerons à ce que le Pacte régional permette de :

- Garantir l'association effective des organisations professionnelles pour assurer un lien fort entre les politiques de branches et les politiques territoriales.
- Mettre en place une politique d'information et d'orientation de tous les publics permettant de dynamiser les mobilités professionnelles et qui soit véritablement axée sur les besoins en emploi au moyen d'une information commune et objectivée.
- Piloter, analyser et évaluer, en étant exigeant sur le niveau et la qualité des informations, par la définition d'indicateurs-clés, partagés pour chacun des thèmes identifiés par le Pacte régional.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Créés en 2016 dans le cadre du Plan 500 000, adoubés par le CPRDFOP, les Comités Territoriaux Emploi-Formation, ou CTEF, doivent maintenant être rénovés grâce au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, et ceci en moins de deux ans !

Les 14 CTEF sont aujourd'hui présentés comme des lieux d'expression des territoires et de leurs projets, pilotés par l'Etat et la Région. Nous avons toujours affirmé que seul le Bureau du CREFOP peut être considéré comme lieu de gouvernance et nous ne souscrivons pas à la multiplication de ces lieux infra-départementaux.

D'ailleurs, qui est aujourd'hui capable de nous indiquer ce qui se passe réellement au sein de ces 14 comités, quelles actions sont engagées, avec qui, pour quel objectif ? C'est le flou le plus total ! Leur action est aujourd'hui illisible et leur image négative vue des acteurs économiques : beaucoup de réunions pour peu de résultats.

C'est pourquoi nous souscrivons à la volonté du Pacte régional de clarifier le rôle des 14 Comités Territoriaux Emploi Formation, mais ne pouvons agréer celle de les renforcer.

Le Pacte régional entend donner des moyens supplémentaires aux CTEF notamment pour initier des projets de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences. Or, demain les Opérateurs de Compétences (successeurs des OPCA) auront également cette compétence et ce rôle renforcé. Ne vaut-il mieux pas envisager une logique de co-construction et de partenariats, plutôt que des moyens nouveaux ?

Par ailleurs, et nous le répétons régulièrement dans cette instance, nos organisations n'ont pas les moyens de participer à toutes les réunions organisées par ces 14 CTEF. Comment les considérer alors, comme des lieux « d'interconnaissance des acteurs et des actions » ?

Nous demandons au Conseil régional et aux représentants de l'Etat de donner une meilleure lisibilité des actions engagées par ces comités locaux, et de présenter un premier rapport de leurs activités devant le Bureau du CREFOP.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Pacte régional prévoit de proposer une offre de service personnalisée aux entreprises exprimant des difficultés de recrutement. Elle aura pour objectif d'offrir une meilleure lisibilité, en direction des entreprises, des dispositifs favorisant le recrutement de personnes qualifiées, la recherche d'une mutualisation des dispositifs voire d'une mutualisation financière.

Cette action nous paraît extrêmement importante dans le cadre des simplifications administratives, que nous appelons de nos vœux régulièrement dans cette instance. Cependant, force est de constater, que le Pacte régional ne propose aujourd'hui que la mise en œuvre d'une étude préparatoire, et non une offre de service immédiate.

Dans le même esprit, le Pacte régional prévoit la création de « task force » opérationnelles réunissant les financeurs régionaux de la formation (Région, Pôle emploi, partenaires sociaux...). Elle aura pour mission d'objectiver l'expression des besoins en compétences, d'imaginer les réponses formation adaptées aux besoins des entreprises, d'analyser les dispositifs pertinents, de développer les actions de formation, de suivre leur réalisation et de dresser les bilans et les évaluations.

Des réponses agiles et réactives sont attendues par les entreprises qui peinent trop souvent à recruter, et se confrontent trop souvent à la complexité administrative et financière de nos institutions ! Nous soutiendrons cette action destinée à « intensifier les réponses réactives aux besoins en compétences des entreprises ».

Enfin, le Pacte régional évoque la participation des entreprises à l'acquisition des compétences des demandeurs d'emploi, afin de « favoriser l'émergence d'une entreprise apprenante ». Cela fait notamment référence aux dispositifs d'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST), job rotation, alternance inversée, etc.

Le principe de l'entreprise « apprenante » n'est pas une innovation en soi : tous les jours, les entreprises forment les salariés et leurs proposent des modalités pédagogiques variées. L'ouverture des entreprises vers le public des « demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail », dans une approche formative, nécessitera de définir ce concept et ses attendus, en lien avec les représentants des employeurs.

L'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) est l'une des modalités évoquées dans le Pacte Régional. A ce jour, elle n'a été expérimentée qu'avec un public de salariés, et pour un nombre restreint d'entreprises. Un travail d'ingénierie pédagogique sera indispensable pour définir ce qui peut être attendu pour le public demandeurs d'emploi très éloignés du marché du travail, ce que l'entreprise peut également en attendre, avant de mettre en place une démarche expérimentale sur certains territoires/branches sur la base du volontariat.

Je vous remercie de votre attention.

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteurs : Norbert HELLUY et Emmanuel THAUNIER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Evolution de la Carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2019

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région, en application de la loi du 5 septembre 2018, arrête, après accord du Recteur et pour la dernière fois dans cette configuration, la carte régionale des formations professionnelles initiales, dans sa double composante scolaire et apprentissage.

Les évolutions présentées pour la rentrée 2019 s'inscrivent dans la stricte continuité des procédures et engagements pratiqués précédemment et concernant plus particulièrement l'apprentissage, la « Région a souhaité s'inscrire dans une logique volontariste de consolidation de l'offre de formation déjà existante, en confortant les logiques de filières ». L'ensemble des acteurs concernés par cette carte ont été associés à sa réalisation, dans la plus grande transparence et concertation.

Au-delà du cadre de référence et des enjeux transversaux réaffirmés dans le CPRDFOP, le Conseil régional a souhaité pour la rentrée 2019 poursuivre les priorités définies l'année dernière, à savoir :

- la prise en compte des enjeux démographiques à l'échelle des territoires ;
- la poursuite de l'expérimentation des parcours mixtes ;
- le renforcement de l'offre de formation en lien avec le numérique.

La nouvelle carte propose 148 mesures pour la rentrée 2019, à savoir : 99 ouvertures de formation, 17 mises en œuvre de projets mixtes, 15 pérennisations de formations ouvertes à titre expérimental (apprentissage), 6 augmentations de capacité d'accueil et 11 fermetures. Parmi ces projets, 111 concernent l'apprentissage, 20 des formations sous statut scolaire et 17 des projets mixtes. La moitié des projets concerne les formations supérieures, 28 % concernent le niveau 5 (CAP, MC5) et 22 % le niveau 4 (Bac pro, MC4, ...).

Pour ce qui est des mesures en lien avec les priorités régionales, il est à noter notamment la prise en compte de 12 projets de formation en lien avec le numérique couvrant des champs d'application diversifiés : e-commerce/e-business, génie industriel (robotisation, réalité augmentée), optronique (photonique), cyberdéfense, systèmes numériques (maintenance assistance, support pour l'exploitation ...).

Un effort particulier a été fait pour consolider les formations dans le domaine agricole (comme les BTS en favorisant un meilleur équilibre territorial) ainsi que dans le domaine industriel.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER renouvelle son soutien à la démarche engagée par le Conseil régional qui consiste à construire la carte régionale des formations professionnelles initiales de manière transparente, participative et pédagogique. Cette démarche a permis d'organiser un traitement uniforme des demandes d'évolutions proposées par les lycées et par les centres de formation d'apprentis (CFA) ; cela n'a pu qu'améliorer la visibilité concernant les changements apportés à la carte des formations professionnelles initiales pour les rentrées 2018 puis 2019. Elle permet de prendre en compte une répartition équilibrée de l'offre de formations sur l'ensemble du territoire dans le but de

favoriser l'accès de tous aux formations professionnelles initiales, y compris les publics jeunes et peu mobiles. Pour le CESER, il est essentiel qu'à l'avenir cette préoccupation d'une répartition équilibrée de l'offre de formations sur l'ensemble du territoire régional articulante du mieux possible l'offre de formations par apprentissage et l'offre de formations sous statut scolaire, continue d'être portée par le Conseil régional et les Autorités académiques, avec les branches professionnelles. Elle devra trouver sa traduction dans le nouveau schéma de l'alternance prévu par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dont l'élaboration sera de la responsabilité de la Région. Il est important que ce schéma puisse être fortement investi par la Région et les Autorités académiques.

Le CESER prend acte du fait que ce schéma de l'alternance sera constitutif du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et qu'il définira les orientations en matière de formation professionnelle initiale et continue, y compris celles relevant des formations sanitaires et sociales¹.

L'articulation avec les formations sanitaires et sociales est effectivement à rechercher ; cette année, les évolutions annoncées au niveau des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et Instituts de formations des aides-soignants (IFAS) ont eu des conséquences sur les établissements (et les postes) où sont les préparations aux concours.

Le CESER, comme il l'avait déjà dit l'année dernière, soutient le Conseil régional dans sa politique d'incitation à la coopération entre établissements afin de mieux répondre aux besoins des jeunes, des familles et des entreprises et de créer ainsi une véritable dynamique du territoire. Il considère qu'il faudra poursuivre le développement d'une culture de coopération plutôt que de concurrence entre établissements d'un même territoire, y compris demain, alors que la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 aura modifié le contexte et les responsabilités de chacun.

Alors que l'accent est mis sur l'ouverture des formations par apprentissage, le CESER réitère comme l'année passée, son invitation aux entreprises à s'engager pleinement dans l'accueil et l'accompagnement des apprentis.

En ce qui concerne les mesures expérimentales et notamment l'expérimentation des parcours mixtes, le CESER souhaiterait qu'une évaluation soit réalisée avant toute généralisation.

Malgré les efforts entrepris, le CESER s'étonne de l'absence de prévisions d'ouvertures de baccalauréats professionnels dans le bassin de Rennes alors que le nombre d'élèves augmente et que la situation est déjà très tendue.

Il s'étonne aussi du fait que, s'agissant de l'offre de formation post-3^{ème}, les propositions d'ouverture sous statut scolaire soient pratiquement inexistantes.

Le CESER encourage le Conseil régional dans sa volonté de soutenir les formations professionnelles initiales en lien avec l'activité industrielle. Le Conseil régional précise qu'il s'agit d'accompagner le développement « d'activités émergentes en lien avec les transitions numériques et environnementales » et de répondre aux difficultés de recrutement dans les métiers de l'industrie ainsi qu'au nécessaire renouvellement des actifs.

Il note toutefois que l'objectif de « formations aux transitions », notamment numérique, est toujours peu lisible dans les mesures relevant de la responsabilité de l'Education nationale ; on n'identifie dans la carte que deux

¹ Article 34 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

mesures nouvelles (BTS photonique à Dantec-Lannion et option A Info-réseau du BTS Systèmes Num à Vauban-Brest).

Le CESER tient à redire, ainsi qu'il l'a fait l'an passé au sujet de la carte des formations 2018, qu'il existe des enjeux considérables autour de la transition énergétique et écologique, en lien avec le changement climatique. La formation et l'éducation sont des leviers puissants pour réussir cette transition² ; il est plus qu'urgent de les actionner et de faire apparaître plus nettement ces enjeux dans la nouvelle carte.

Le fait que la majorité des projets de formations préparant à des métiers industriels qui ont été déposés aient reçu un avis favorable illustre la qualité du dialogue qui a été établi entre les établissements d'enseignement et les besoins exprimés par les entreprises. Le CESER incite le Conseil régional à évaluer les effets de la politique de soutien aux formations professionnelles initiales industrielles en établissant un référentiel de critères qui permettraient de mesurer l'atteinte des objectifs visés.

² CESER de Bretagne, Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne (2017)

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Evolution de la Carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2019

Nombre de votants : 85

Ont voté pour l'avis du CESER : 85

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUÉTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Evelyne LUCAS

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1

Le Conseil régional a élaboré le projet de carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2019. La préparation de ces choix s'est faite en concertation avec les représentants paritaires des branches professionnelles et l'Académie.

Pour leur part, les centres de formation n'ont pas connaissance des motivations des décisions prises, ni dans le cadre d'un refus, ni dans le cadre d'une autorisation d'ouverture de nouvelles formations. Pour la transparence des choix des autorités publiques, ces avis pourraient être communiqués en parallèle de la notification.

Nous avons constaté que le nombre de demandes d'ouverture pour la rentrée 2019 de la part des UFA de l'Education nationale était en augmentation significative ; elles sont réparties dans un grand nombre de lycées, par petits lots de 2 à 3 places en augmentation d'effectif sur des classes existantes. Il faut rappeler que la pédagogie par apprentissage est une vraie spécificité, que les jeunes nécessitent un accompagnement individualisé, que les calendriers de formation doivent être adaptés aux besoins des entreprises, que les professeurs doivent être en contact régulier avec les maîtres d'apprentissage, que les formations doivent correspondre aux intentions d'embauche issues des propositions des branches professionnelles et répondre à une analyse détaillée du contexte économique.

Nous doutons de la réussite de jeunes apprentis « noyés » dans des classes constituées essentiellement d'élèves en formation permanente. Pour réussir l'alternance doit être valorisée et non marginalisée.

De plus, ces demandes d'ouverture se sont faites en 2019 sans aucune concertation avec les CFA du territoire. Nous espérons que cela n'augure pas d'une démarche indépendante de l'Education Nationale dans les années à venir et que nous pourrons retrouver, dans le cadre futur résultant de la réforme de la formation, la concertation initiée depuis plusieurs années par le Conseil régional de Bretagne.

Comme la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifiera profondément, dès septembre 2019, le fonctionnement de l'apprentissage et son financement, en libéralisant notamment l'ouverture de CFA et de nouvelles formations, nous pensons que l'anticipation et la concertation seront encore plus nécessaires pour éviter la concurrence entre CFA, pour présenter une offre claire et qualitative aux jeunes bretons, pour pérenniser la situation financière des CFA et enfin pour permettre le développement des formations par apprentissage appelé de leurs vœux par les entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

	<h2>Intervention de Franck PELLERIN</h2> <h3>Personnalité qualifiée</h3>
--	--

Je m'exprime au nom du Conseil de l'agriculture régional « Formation ».

Dans le contexte de réforme de la formation professionnelle, la méthode mise en œuvre par la Région en lien avec les autorités académiques et avec les branches professionnelles a globalement contribué à établir un espace de dialogue pertinent avec les différents acteurs de la formation professionnelle.

La réforme de la formation professionnelle vise à renforcer le lien formation – entreprise. La Région et les autorités académiques (DRAAF pour l'agriculture) conservent des prérogatives importantes en matière de moyens dédiés à la formation professionnelle. Les branches, dans leur rôle de représentants des entreprises, ne pourront certainement pas répondre de façon satisfaisante aux ambitions de la loi avenir professionnelle sans maintenir un travail cohérent et étroit avec la Région et les autorités académiques (DRAAF pour l'agriculture).

A cet égard, les mots « rupture avec la dynamique des dernières années » et « retrait de la compétence historique », utilisés dans le rapport, mettent en évidence un a priori d'emblée défavorable de la réforme. Cela ne paraît trouver sa place dans ce type de rapport. Une telle appréciation pourrait à la limite se comprendre s'il était conforté par un retour qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre des compétences actuelles.

La mise en œuvre de la prochaine carte des formations professionnelles pour la rentrée 2019 vise à répondre pour le secteur agricole à l'enjeu fort de la transmission des entreprises agricoles et du renouvellement des générations. Répondre à cet enjeu, dans l'environnement social et économique actuel, induit une montée en compétence tant dans la formation initiale que dans la formation continue. Et la profession appelle de ces vœux cette montée en compétence.

Si dans le détail, on pourrait émettre quelques interrogations sur la pertinence de telle ou telle mesure, les mesures prévues dans le cadre de cette carte des formations professionnelles correspondent à l'esprit général des orientations de la profession.

Il s'agit maintenant pour la branche agricole de maintenir un dialogue riche et constructif avec les acteurs de la formation professionnelle, dès lors que nous aurons tous les éléments de mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional nous présente aujourd'hui le projet de carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2019.

Cette année, les travaux préparatoires de la carte pour la rentrée 2019 ont suscité de nombreux débats. Je pense notamment à l'initiative du Rectorat de proposer des ouvertures en apprentissage dans les lycées professionnels où des places étaient vacantes. A raison de 2 à 3 places par classe, et pour environ 360 places, et ce, sans concertation préalable avec les branches professionnelles, la démarche était en contradiction totale avec nos habitudes de dialogue et de co-construction « à la bretonne ».

Ces propositions ont d'ailleurs reçu des avis défavorables des Commissions paritaires de branches, mais aussi de la commission Formation du CREFOP. Nous constatons avec satisfaction que ces propositions n'ont pas été retenues par le Conseil régional.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifiera profondément dès janvier 2020, le fonctionnement de l'apprentissage, son financement, son écosystème et les compétences de chaque acteur.

Cependant, l'esprit de cette loi n'est pas de diviser davantage et de davantage travailler encore en silo. Il en va de l'intérêt général des jeunes bretons, des entreprises, de l'économie et du développement de l'apprentissage !

La concertation, la co-construction, la collaboration, la mutualisation –et, pour le dire beaucoup plus simplement, l'échange le plus élémentaire- doivent continuer de présider aux décisions d'ouverture de places en apprentissage.

De ce point de vue, il nous paraît incontournable que l'Education Nationale soit pleinement et entièrement partie prenante de cette démarche commune pour développer cette voie pédagogique.

La recette de l'apprentissage repose sur un trinôme : jeunes, CFA et entreprises. Comment garantir au jeune un parcours de qualité, une entreprise d'accueil et une insertion à terme, si nous n'avons pas tous au préalable partagé un diagnostic sur la carte des formations ? Comment trouver une entreprise d'accueil si la formation ne correspond pas aux besoins ?

C'est pourquoi, cette année encore, nous nous étonnons que malgré l'avis défavorable de certaines commissions paritaires de branches, des sections seront ouvertes. Et inversement, les priorités de branches professionnelles ne seront pas suivies d'effets ; les ouvertures proposées n'ayant pas été retenues.

Si nous portons de longue date, au nom du MEDEF Bretagne, la volonté de « faire plus » en matière d'apprentissage, nous tenons à rappeler que celle-ci doit être corrélée à la volonté de « faire mieux ».

Il nous faut donc agir de concert, pour répondre aux attentes légitimes des jeunes bretons, mais aussi aux besoins en compétences des entreprises, dont les carnets de commande se remplissent mais qui peinent trop souvent encore à recruter.

Alors que le « dialogue à la bretonne » est souvent salué au niveau national, nous attendons, que soit pleinement appliquée et poursuivie, en Bretagne, cette vision innovante, collaborative et coconstruite de l'apprentissage, qui caractérise les acteurs de l'emploi et de la formation bretons.

Je vous remercie de votre attention.

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Jean-Marc CLERY et Lydie POREE
Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteuse : Claudine PERRON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Grandes orientations de la nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La politique linguistique du Conseil régional, initiée en décembre 2004, est déclinée depuis le rapport d'actualisation de mars 2012 autour d'une soixantaine d'engagements structurés selon trois axes majeurs :

- le soutien à la transmission des langues de Bretagne ;
- le développement de leur connaissance et de leur présence dans la vie publique, sociale et culturelle ;
- le développement de leur usage dans les politiques et la communication régionales.

Rappelant les principales étapes du développement de cette politique ainsi que les initiatives permettant d'échanger sur les avancées avec tous les acteurs (Rencontres régionales de la langue bretonne en octobre 2016, Assises du gallo « *Cârrouje* » en novembre 2016), le rapport expose les principaux enseignements et enjeux issus de l'enquête sociolinguistique menée par *TMO-Régions* en juin 2018 auprès de plus de 8 000 personnes sur le territoire de la Bretagne historique.

A partir des conclusions de cette enquête présentée au Conseil culturel de Bretagne en octobre dernier et de l'analyse détaillée des politiques engagées depuis 2012, le présent rapport annonce que le budget 2019 marquera une nouvelle étape dans la politique régionale de soutien et de développement des langues de Bretagne, notamment dans la perspective de la prochaine Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne (2020-2025).

La Région Bretagne évoque sa volonté d'agir pour obtenir, dans le cadre de la « différenciation » promise par le Président de la République, les compétences, les capacités réglementaires et les moyens lui permettant de répondre aux attentes de la société bretonne en matière de transmission et de présence des langues de Bretagne.

Le présent rapport annonce la création d'une Conférence territoriale des langues de Bretagne réunissant les quatre départements et la Loire-Atlantique, la Région Pays-de-Loire, les EPCI, les associations de collectivités, l'Office public de la langue bretonne et les établissements publics dans l'objectif d'élaborer des stratégies partagées. Il annonce également, pour la première fois, la mise en œuvre d'un plan d'action structuré en faveur de la langue galloise.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations générales

Le CESER salue la grande qualité de ce rapport qui dresse un état des lieux exhaustif de la situation des langues de Bretagne ainsi que de la politique multi-leviers mise en œuvre par la Région. Il approuve l'idée d'une politique régionale inclusive offrant à chacun.e la possibilité de l'appropriation de la langue.

Le breton et le gallo, comme les autres langues de France, « appartiennent au patrimoine de la France » (art. 75-1 de la Constitution). Ces deux langues sont cependant toujours très gravement menacées ainsi que le démontre

l'Enquête TMO-Régions qui met en évidence l'allongement important de l'âge moyen des locuteurs, tant en breton qu'en gallo.

Le CESER considère important que l'ensemble de la société bretonne, dont une grande partie a un attachement à l'une, l'autre ou aux deux langues de Bretagne, ait aujourd'hui une claire conscience de cette réalité. Une communication d'ampleur des résultats de cette enquête et des enjeux de transmission qui se posent pour la survie des langues de Bretagne apparaît de ce point de vue tout à fait nécessaire.

Le CESER reconnaît la constance et le volontarisme de la politique régionale de soutien aux langues de Bretagne ; il salue à cet égard le rôle majeur de l'Office public de la langue bretonne - *Ofis publik ar Brezhoneg* - dans la poursuite de cette politique, ainsi que la mise en place de l'Institut de la langue gallo début 2017. La volonté de renforcer les missions et les moyens de ces instances va dans le bon sens. De même, la création d'une Conférence territoriale de la langue bretonne et d'un Comité de la langue gallo permettra de mieux partager les stratégies et les moyens nécessaires à la vitalisation des langues de Bretagne.

Concernant la nécessité d'un cadre juridique, comme le rappelle le Président du Conseil régional dans son bordereau, la situation des langues régionales en France reste juridiquement précaire. Le CESER encourage donc le Conseil régional à agir dans le cadre de la différenciation pour obtenir les moyens nécessaires permettant de répondre aux besoins spécifiques du breton et du gallo.

2.2. Observations sur la transmission des langues de Bretagne

Sur proposition de la commission Formation, emploi et éducation

La politique régionale en faveur de la transmission de la langue bretonne se décline selon trois champs d'actions : le soutien à la formation des enseignant.es et à la formation pour adultes, l'impulsion donnée au développement des filières bilingues, de l'initiation et de l'optionnel dans le cadre de la politique académique et notamment de la *Carte des pôles bilingues*, et enfin des objectifs quantitatifs en termes d'augmentation du nombre d'enseignant.e.s recruté.e.s.

Concernant l'ensemble des dispositifs de formation à la langue bretonne mis en place par la Région à destination des enseignant.e.s ou futur.es enseignant.e.s (*Desk/Enseignement, Skoazell*) et de la formation professionnelle, le CESER renvoie aux appréciations positives portées dans ses avis sur le programme 318 du budget régional.

La transmission du gallo, aujourd'hui essentiellement familiale via les ascendants, atteignant ses limites, le CESER estime urgent de développer davantage l'offre d'enseignement en milieu scolaire afin de sauvegarder la langue, ceci afin d'augmenter le nombre d'apprenant.e.s du primaire à l'université. Il observe que la politique régionale à mener pour le gallo doit cependant se décliner d'une autre manière que pour le breton en ce qui concerne le recrutement d'enseignant.e.s en l'absence actuellement de cursus de gallo à l'université. A ce propos, il note avec intérêt la proposition de réflexion conjointe avec les autorités académiques d'un parcours spécifique pour le gallo dans les Masters d'enseignement et d'une expérimentation de filière bilingue français-gallo.

Le CESER apprécie aussi positivement l'objectif d'adaptation au gallo du dispositif *Desk-Enseignement* existant pour le breton ainsi que l'idée d'une réflexion conjointe avec le rectorat pour la mise en place d'un Diplôme de compétence en langue (DCL). Le CESER approuve également les objectifs en matière de développement de l'offre de formation continue, autre axe essentiel pour la sauvegarde du gallo. Comme c'est le cas pour la formation continue en breton, les secteurs professionnels visés semblent particulièrement pertinents.

Le CESER approuve le choix du Conseil régional de faire évoluer la prise en compte du gallo dans les institutions, et notamment auprès du Conseil académique des langues régionales (CALR) des académies de Nantes et de Rennes

afin de soutenir l'enseignement du gallo dans le second degré. La mise en place d'un futur Comité de la langue galloise regroupant des collectivités territoriales paraît également être un levier intéressant.

Pour autant, en dépit des avancées produites ces deux dernières années par la Convention spécifique, notamment l'ouverture de nouvelles filières bilingues dans le 2nd degré, le CESER constate qu'en matière de filières et de postes, la politique régionale reste étroitement tributaire des choix du rectorat, qu'il s'agisse du breton ou du gallo¹.

Les décisions des autorités académiques pèsent tout particulièrement sur le développement des langues régionales dans le réseau public. Le CESER souligne à cet égard l'abandon du projet d'élargir à l'ensemble des départements l'enseignement d'initiation à la langue bretonne pratiqué dans certaines écoles publiques monolingues du Finistère, ceci alors que la « Feuille de route académique 2017-2021 » en faisait pourtant la proposition.

Le CESER repère deux points particuliers de fragilité, voire de blocage, pour le développement de l'enseignement des langues de Bretagne :

- l'insuffisance du recrutement en breton dans le 2nd degré qui freine l'ouverture de nouveaux sites bilingues et qui compromet également le bon fonctionnement des sites existants ;
- la déstabilisation de l'enseignement optionnel² en breton comme en gallo, au collège et au lycée, du fait des réformes.

En conclusion, le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre sa politique de soutien actif au gallo et au breton, bilingues comme optionnels, au service du plus grand nombre. Il l'appelle en particulier à veiller au développement équilibré de la carte des filières bilingues, cela dans un contexte de disparités marquées dans les évolutions de la démographie scolaire bretonne³.

2.3. Observations sur le développement de la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique

Sur proposition de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

- Développer la présence de la langue bretonne⁴

Les résultats de l'enquête sociolinguistique reflètent une forte volonté de la population de développer la présence du breton, notamment dans les services publics (59 %), les signalisations bilingues (73 %) et les émissions radios/télévisions (55 %). Le CESER se félicite que le Conseil régional ait entendu les attentes de la population bretonne à passer d'une « co-officialité symbolique » à une « co-officialité de fait » de la langue bretonne.

S'agissant de l'appui à la sensibilisation, la pratique, la connaissance et la diffusion linguistiques, il semble important, pour le CESER, de définir une politique volontaire pour accélérer la présence de la langue bretonne dans les services publics et d'homogénéiser les signalétiques sur l'ensemble du territoire.

¹ En termes d'effectifs, le réseau public représente près de 45 % du bilingue breton enseigné dans l'académie de Rennes et la totalité du gallo (données CALR, janvier 2018).

² 2 400 élèves suivent l'option breton dans les collèges et les lycées publics de l'académie (effectifs comparables pour le réseau catholique) ; 500 élèves suivent l'option gallo, exclusivement dans l'enseignement public (données CALR, janvier 2018).

³ Le département du Finistère qui concentre actuellement la moitié des effectifs du 1^{er} degré bilingue public (3 250 élèves sur 6 600 au total) connaît un net ralentissement de sa démographie ; dans le réseau catholique, c'est le département du Morbihan, plus dynamique démographiquement, qui concentre la majorité des élèves du bilingue 1^{er} degré (2 000 élèves sur 4 500 au total).

⁴ L'expression « langue bretonne » fait ici référence au breton. Celle de « langues de Bretagne » rassemble ce dernier et le gallo.

Concernant la volonté d'assurer une présence territoriale, les Ententes de pays sont le maillon essentiel et le mieux adapté à l'organisation, l'animation et la diffusion de la langue bretonne dans les territoires. Elles sont aussi les mieux placées pour l'organisation des activités jeunesse. Le CESER se réjouit que la Conférence territoriale s'empare de ce sujet et demande au Conseil régional de suivre attentivement l'avancée des projets.

S'agissant de l'intensification de la présence de la langue bretonne dans les médias, depuis trop longtemps le Conseil régional souhaite une meilleure diffusion dans les radios et télévisions. Le CESER espère que ce sujet, primordial pour la revitalisation de la langue, sera enfin résolu. Le numérique est aussi un projet d'avenir et le CESER attend l'achèvement de la synthèse vocale qui permettra d'avoir plus d'objets connectés bretonnants (GPS, ascenseurs...).

Dans le cadre de l'encouragement des pratiques culturelles, le CESER approuve l'intention du Conseil régional d'introduire dans les clauses de financement des salles, la clause de diffusion d'au moins une représentation en breton par an, même si ce minimum semble faible.

Un autre enjeu est le développement de la place de la langue bretonne dans l'institution régionale. La progression de la place du breton dans le fonctionnement et la communication du Conseil régional est bien engagée, même si beaucoup reste à faire dans le domaine des transports, de l'innovation numérique et dans le champ du sport. Dans le domaine culturel, le CESER approuve que les conventions régionales de financement des manifestations culturelles prévoient le bilinguisme de la signalétique et des actions de communication.

- Développer la présence du gallo

L'enquête sociolinguistique montre un grand intérêt pour la langue gallo de la part de la population concernée. Il est intéressant que les grands fondamentaux des droits de l'humain soient repris par le Conseil régional pour montrer la nécessité d'une prise en compte du gallo dans la politique régionale. Pour le CESER, il est important, comme le prévoit le Conseil régional, de mobiliser les différentes institutions pouvant aider à la reconnaissance du gallo.

Concernant l'objectif du développement de la présence de la langue gallo dans la société, le Conseil régional a bien pris conscience du besoin de visibilité du gallo dans l'espace public tant au niveau de l'audiovisuel, de la radio, de la presse que du numérique. De même, il apparaît important de soutenir l'édition dans ses différentes formes. La création artistique en langue gallo doit bénéficier d'aide à la création ainsi que de bonnes conditions d'accueil dans les lieux de représentation. Le CESER approuve le soutien apporté à diverses initiatives telles que la charte « *Du galo, dam yan, dam vèr* », le dispositif « *Mouéz du galo* », les manifestations culturelles valorisant le gallo et les « *Priz du galo* ».

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Nouvelles orientations pour la politique langues de Bretagne

Nombre de votants : 81

Ont voté pour l'avis du CESER : 81

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUÉTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU se reconnaît globalement dans l'avis du CESER même si celui-ci reste bien trop évasif sur la situation de l'enseignement du breton dans les collèges et les lycées publics. Alors que les filières bilingues des écoles connaissent une croissance continue de leurs effectifs et des postes sous l'impulsion de la nouvelle *Convention état-région* signée en décembre 2015, le second degré, lui est en crise : en 6 ans le volume en emplois n'y a progressé que de 10 % contre 34 % dans le premier degré alors que les effectifs des classes bilingues ont augmenté sur la même période de plus de 40 % contre 26 % dans le premier degré.

De manière délibérée le rectorat a décidé d'utiliser les enseignant.es de l'optionnel pour accompagner la hausse des effectifs des filières bilingues. La chute des effectifs dans l'option breton lui en a fourni l'occasion. De fait, l'érosion de l'option constatée depuis 2010 est devenue massive, accélérée depuis 2016 par la réforme du collège.

Aujourd'hui, c'est plus du tiers des options bretons qui se retrouvent directement menacées de disparition et la réforme du lycée qui marginalisera encore davantage l'option risque bien de porter le coup fatal.

La FSU le répète depuis des années : en déstabilisant l'option on risque à terme de compromettre le développement même du bilingue. Mais le rectorat s'en soucie-t-il vraiment ? On peut en douter car à part en de brèves périodes le volontarisme a toujours manqué du côté du rectorat.

La FSU défend la nécessité d'une politique nationale pour les langues régionales ; la situation très inégale des *langues de France* selon les régions prouve assez que le développement par voie de conventions n'est pas la solution. Pour autant, en Bretagne, le volontarisme de la Région pousse l'État à tenir ses engagements, même si c'est de mauvaise grâce et trop souvent en deçà des objectifs.

Le CESER ne s'exprime pas non plus sur la « *complémentarité des réseaux* » qui constitue la ligne directrice commune à la Région et au rectorat. Plutôt que de « complémentarité » on devrait parler de concurrence, et le plus souvent c'est le service public d'éducation qui en fait le frais. Rien à voir avec une moindre qualité de l'enseignement bilingue dans le public puisque, en dépit des difficultés auxquelles les enseignant.es sont confronté.es, toutes les évaluations démontrent la supériorité du niveau de langue dans les classes du public par rapport au privé confessionnel.

Soyons clairs, la FSU et les collègues du bilingue public n'ont aucune hostilité envers le réseau *Diwan*. Nous partageons les mêmes valeurs, de gratuité et de laïcité et nos combats sont souvent communs. Historiquement, *Diwan* a répondu à la demande de breton ans la société quand l'Éducation nationale ne le faisait pas. La FSU pour sa part porte toujours le mandat d'intégration des écoles *Diwan* dans le *service public de l'Éducation nationale*.

Avec *Diwan*, s'il peut y avoir des tensions, c'est essentiellement parce que le rectorat, de propos délibéré, crée des situations déstabilisantes pour les classes bilingues publiques.

Il en va tout autrement avec l'enseignement privé catholique qui porte d'autres valeurs et qui a décidé de faire de l'école un terrain de reconquête idéologique. Nous ne partageons pas ces valeurs, et nous dénonçons le *magistère* qu'exercent certaines directions diocésaines, comme celle du Morbihan qui n'avait pas hésité à donner des consignes en faveur de « *la Manif pour tous* ».

Pour la FSU le combat pour la promotion des langues régionales n'est pas une question annexe. Parce qu'elles participent de la richesse de notre culture commune c'est au *service public d'éducation nationale* d'en organiser l'enseignement. Celui-ci doit répondre à la hauteur de la demande sociale qui s'exprime. Pour cela, l'enquête socio-linguistique qui a été menée en Bretagne constitue un point d'appui déterminant.

Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Rapporteurs : Pierre BARBIER et Claudine PERRON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Nouvelle stratégie régionale d’inventaire du patrimoine culturel :
Comment forger un regard commun sur nos héritages
pour construire la société de demain »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En raison de son rôle essentiel de révélateur et de sa capacité à participer à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne, le Conseil régional de Bretagne propose de faire de l'Inventaire du patrimoine, compétence transférée aux Régions par la loi de décentralisation de 2004, un moteur, une illustration de l'engagement de la Région Bretagne en faveur de son action sur et avec les territoires.

Depuis plus de 50 ans, au plus près du terrain, l'Inventaire explore l'ensemble des champs patrimoniaux, immobilier ou mobilier, public ou privé, matériel ou immatériel... L'élargissement constant du concept de patrimoine rend le domaine d'exploration infini. La méthodologie - toujours réinterrogée - est sans cesse enrichie même si la mission « recenser, étudier, et faire connaître » reste inchangée.

En intégrant les services régionaux, l'Inventaire a également investi de nouveaux enjeux et de nouveaux chantiers. Fort de cette compétence au service des territoires et des politiques régionales, le Conseil régional souhaite aujourd'hui se doter d'un cadre stratégique et définir des orientations pérennes.

Tant dans la ressource qu'il constitue, que dans la façon dont on l'appréhende, le patrimoine est en effet une ressource pour construire l'avenir. Fort de cette conviction, le Conseil régional s'attache à élargir les domaines d'étude de la programmation d'études d'Inventaire :

- en priorisant l'exploration des thématiques majeures du territoire (patrimoine maritime et fluvial...);
- en renforçant le lien entre toutes les formes de patrimoine (matériel, immatériel, culturel, paysager, mobilier...);
- et en affirmant sa volonté de les articuler plus étroitement avec les autres politiques de la Région (voies navigables, tourisme, aménagement, sports, lycées, formation, ports, transports...).

Convaincu de ce rôle de révélateur de patrimoines, le Conseil régional souhaite que le rapport proposé soit un **document référence**, définissant en interne un cadre précis, et donnant à lire les axes et objectifs de la programmation de la Région pour cette compétence au service du territoire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient à souligner la volonté du Conseil régional de se doter d'un cadre stratégique et définir des orientations pérennes en ce qui concerne l'Inventaire du patrimoine.

Plus de 50 ans après le choix d'André Malraux d'initier en Bretagne la démarche d'Inventaire général des richesses artistiques de la France pour les « recenser, étudier et faire connaître » (1964) et après 10 ans d'exercice de la compétence par la Région (loi de 2004 avec transfert effectif de compétence en 2008), l'Inventaire du patrimoine a permis d'accumuler entre autres 120 000 dossiers d'étude et 500 000 clichés de photothèque. Ceci place largement la Bretagne au premier rang français, l'Occitanie venant au second avec 40 000 dossiers.

Si la Bretagne possède plus de 3 000 édifices et 18 000 objets protégés au titre des Monuments historiques, service qui reste de la compétence de l'Etat, la loi de 2004 précise que l'Inventaire a pour mission d'investir l'ensemble des champs patrimoniaux.

Le rapport présenté rappelle que l'histoire de l'architecture n'a de sens qu'en investissant celle des gens qui habitent ou occupent les bâtiments, les objets qui accompagnent leur vie, les savoir-faire mis en œuvre, la façon dont les témoignages et héritages se transmettent... Cette extension de la notion de patrimoine (matériel, immatériel, immobilier, mobilier, culturel, paysager...) s'accompagne d'un élargissement dans le temps puisque la période contemporaine fait aussi partie du champ de l'Inventaire.

Le CESER ne peut que se féliciter de la démarche participative mise en œuvre par le Conseil régional, impliquant les habitants.e.s et les acteurs locaux du patrimoine dont les associations, ce qui rejoint les préconisations formulées dans son étude sur la vie associative (2017). En leur apportant des outils, une formation à une méthodologie et un accompagnement humain, les services de la Région cherchent à être des garants du caractère scientifique de la production de ces membres de la société civile.

De même, le CESER relève avec intérêt le souhait du Conseil régional d'élargir l'accès à la connaissance du patrimoine en multipliant les temps et les supports d'échange avec le public telle la mise en place d'un nouveau portail numérique. Il souligne également la volonté d'articuler l'Inventaire avec les autres politiques régionales, le patrimoine étant une ressource pour construire l'avenir en faveur du développement durable, de l'économie et de la valorisation des territoires : voies navigables, tourisme, aménagement, sport, lycées, formation, ports, transports, environnement, paysages et patrimoine naturel... Ceci résonne pleinement avec la préconisation du CESER de « favoriser la présence de l'art, de la culture et du patrimoine sous toutes leurs formes dans les espaces publics et les aménager en ce sens », dans son rapport « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne* » (2016).

Cependant, à la lecture de ce bordereau, le CESER attire l'attention sur la place sans doute insuffisante donnée aux relations avec l'Université. Une plus grande articulation du travail avec celui des laboratoires de recherche (chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants) ne peut sembler que souhaitable et bénéfique. Si le rapport fait plusieurs fois référence au master 2 « Restauration et réhabilitation de patrimoine bâti » de Rennes 2, il ne faudrait pas que seul le patrimoine bâti concerne le partenariat Région – Universités. D'autres formations, tant à Lorient, Quimper, Brest ou Rennes, concernent le patrimoine (matériel et/ou immatériel) et son articulation avec plusieurs politiques régionales dont le tourisme, la culture, l'aménagement, l'environnement, etc. Une interconnexion avec le Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC), laboratoire interdisciplinaire fondé en 1969 et son fonds très riche en documents écrits, sonores, numérisés... semble en particulier à rechercher.

La collaboration des enseignants-chercheurs qui travaillent sur les processus de patrimonialisation ne pourrait que renforcer le caractère scientifique de la recherche conduite par les acteurs locaux. C'est plus largement tout l'apport des sciences humaines et sociales qui peut consolider le travail de l'Inventaire du patrimoine. Le rapport ne fait pas référence à l'existence d'un conseil scientifique auprès du service de l'Inventaire. La mise en place d'un tel conseil à l'image de ceux créés auprès de l'Office public de la langue bretonne ou des Parcs naturels régionaux serait de nature à renforcer ces collaborations avec les universités.

Enfin, le CESER fait sienne l'observation du Président du Conseil régional lorsqu'il écrit : « A l'heure où nos sociétés doivent relever des défis sans cesse plus complexes, le patrimoine et sa connaissance participent pleinement à la construction d'une conscience collective. C'est particulièrement vrai en Bretagne, où l'histoire et l'architecture marquent durablement les paysages, les esprits et l'imaginaire ».

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Nouvelle stratégie régionale d'inventaire du patrimoine culturel

Nombre de votants : 79

Ont voté pour l'avis du CESER : 79

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUÉTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

En complément de l'avis du CESER concernant la nouvelle stratégie régionale sur l'inventaire du patrimoine culturel.

Nous invitons le Conseil régional à réaliser notamment avec l'équipe des étudiant.e.s accueillie au sein de ses services, une étude sur « femmes et culture en Bretagne », autrement dit l'inventaire matrimonial de la Bretagne qui jalonne l'histoire culturelle de la Bretagne.

Les liens sont à faire avec notamment les associations qui ont réalisé des travaux importants comme Histoire du féminisme à Rennes et la Maison des associations des Côtes d'Armor qui rendent visibles en particulier les parcours de femmes : écrivaines, femmes politiques, artistes qui n'ont pas la notoriété méritée.

En vous remerciant pour votre attention.

Commission « Economie et innovation »

Rapporteuses : Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des
comptes de Bretagne relatives au contrôle des comptes et de la gestion de
l'association Bretagne Commerce International »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport de la Chambre régionale des comptes s'intéresse à la gestion de l'association Bretagne Commerce International sur la période 2013 – 2017 et conclut sur une situation financière « satisfaisante ».

Le Budget de BCI en 2017 est de 7,3 M€. Financée à près de 70 % par le Conseil régional (3,5 M€) et la Chambre de commerce et d'industrie régionale, BCI a pour missions d'informer et d'accompagner les entreprises bretonnes vers l'international et de faciliter l'arrivée d'investisseurs étrangers en Bretagne. Elle effectue cette mission dans le cadre du Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) 2013 – 2016 du Conseil régional.

Le rapport souligne les points suivants :

- une fluidité des échanges à améliorer avec les autres acteurs de l'international, la diversité des acteurs rendant complexe la mise en place d'un guichet unique pour les entreprises ;
- des indicateurs opérationnels existent pour évaluer l'activité jugée « soutenue » mais il manque une évaluation « objective ».

Le rapport constate une irrégularité de mise en œuvre dans la mise à disposition de personnels à Bretagne Filières intervenue entre 2015 et 2017 (valeur 170 000 €), la jugeant en dehors de l'objet social.

Pour finir, la Chambre régionale des comptes recommande :

- de mieux différencier la gouvernance entre fonction de décision et de gestion (directoire) et celle de son contrôle (conseil de surveillance) ;
- de mieux encadrer la politique salariale en adoptant une grille des salaires ;
- une application des principes de la commande publique ;
- une évaluation et un renouvellement de la convention 2013 – 2016 avec Business France relative aux modalités de coopérations ;
- que BCI adapte et développe sa coopération avec les différents partenaires (échange de données, partage d'outils) dans le cadre du plan régional d'internationalisation des entreprises.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'association Bretagne Commerce International (BCI) est issue de la fusion de Bretagne international et de CCI international. Le CESER s'était félicité de sa création en juin 2012, puisqu'elle visait à améliorer l'efficacité de l'accompagnement des entreprises à l'international. Dans son rapport sur « *L'internationalisation du système productif alimentaire breton* » (septembre 2013), le CESER appelait d'ailleurs à encourager et développer les prestations proposées par BCI, perçue comme une structure performante travaillant en lien avec Bretagne Développement Innovation, le Conseil régional et le réseau des chambres consulaires.

Pour le CESER, ce rapport confirme l'intérêt des actions menées par BCI, notamment lorsqu'il souligne l'importance du nombre d'actions réalisées (10 267 en 2016) ainsi que du nombre d'entreprises aidées (2 224 en 2016). En complément à ces données de suivi, le CESER encourage BCI à poursuivre le développement d'indicateurs d'impact, comme suggéré par la Chambre régionale des comptes.

En revanche, le CESER regrette que l'articulation entre les acteurs de l'accompagnement à l'international reste insuffisante, en particulier avec les acteurs nationaux, BCI partageant ses informations avec eux sans qu'il y ait de réciprocité. Le CESER ne peut que déplorer cette nouvelle illustration de la complexité de l'écosystème d'accompagnement des entreprises, qu'il avait pointée dans son rapport « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* » (juin 2015).

Le CESER note toutefois plusieurs éléments encourageants pour l'avenir :

- les Chambres de commerce et d'industrie ont voté un « schéma sectoriel d'appui aux entreprises volet international », qui s'appuie sur BCI et doit permettre de renforcer les articulations avec le club d'affaires World trade center ;
- dans sa lettre de réponse à la Chambre régionale des comptes, le président du Conseil régional informe que des discussions sur une nouvelle version du Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE, qui avait été tacitement reconduit) sont en cours. Le CESER souhaite pouvoir être associé à ces discussions, étant entendu que le PRIE est un outil pertinent pour renforcer la coordination des acteurs. Le CESER suggère par ailleurs que le futur PRIE tienne compte des enjeux de la Breizh COP.

Compte-tenu de ces observations, le CESER sera attentif à la réelle amélioration de l'articulation entre les acteurs de l'accompagnement. Concernant le fonctionnement de BCI, il suivra la mise en œuvre d'une gouvernance avec Conseil de surveillance, ainsi que le développement des coopérations avec le World trade center

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Bretagne commerce international

Nombre de votants : 75

Ont voté pour l'avis du CESER : 75

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteuses : Marie-Françoise LE HENANF et Lydie POREE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Soutenir la mobilité européenne et internationale des jeunes bretons : Bilan et perspectives »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La politique de soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes Breton.ne.s est une partie du programme 302 « Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées » particulièrement soutenue par la Région. Son dynamisme a été encore développé ces trois dernières années à la faveur d'une part du travail réalisé par les différents partenaires au sein du Comité régional de la mobilité européenne et internationale (COREMOB) et d'autre part de l'impact croissant du programme européen Erasmus +.

Mis en place en juin 2015, le COREMOB fait l'objet d'un bilan positif de ses activités. Une de ses principales ambitions est d'accroître et de diversifier la mobilité internationale, afin d'établir une réelle égalité des chances entre les jeunes et entre les territoires. Les acteurs bretons de la mobilité ont décidé d'organiser leur action au sein du COREMOB autour de cinq chantiers co-financés par le Conseil régional, l'Etat et le Rectorat :

- Chantier 0 : Promouvoir la mobilité européenne et internationale des jeunes ;
- Chantier 1 : Améliorer l'accès à l'information, la rendre plus lisible ;
- Chantier 2 : Favoriser la mise en réseau et la formation des professionnels de la mobilité internationale ;
- Chantier 3 : Proposer un accompagnement spécifique aux jeunes les plus éloignés de la mobilité internationale ;
- Chantier 4 : Améliorer la préparation et la valorisation de toutes les mobilités.

A l'aune de ce premier bilan enthousiaste et encourageant pour le COREMOB, la Région réaffirme sa volonté de maintenir son investissement dans cette démarche en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes Breton.ne.s.

Le programme Erasmus + a quant à lui pour objectif de donner aux étudiants, aux stagiaires, aux professionnels et aux jeunes d'une manière générale, avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. Depuis 2015, la Région répond chaque année aux appels à projets du programme pour des projets de mobilités de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, comme par exemple le projet B'Mouve (Bretagne mobilité ouverture vers l'Europe) (350 000€ de financement) qui permet la mobilité de 270 bénéficiaires (élèves, étudiants et personnels). Afin de préparer au mieux la période de programmation 2021/2027 la Région a organisé une consultation des acteurs. L'analyse des questionnaires a permis d'identifier des propositions partagées qui amènent à 4 orientations majeures que la Bretagne souhaite défendre dans la période actuelle de négociation des futurs programmes européens :

- une augmentation du futur budget du programme ;
- une réelle attente dans la simplification de ses règles et de ses modalités de mise en œuvre; une vigilance particulière sera portée spécifiquement sur l'éligibilité de certains bénéficiaires ;
- une prise en compte plus affirmée de la formation professionnelle ;
- une démarche plus concertée dans la mobilisation des acteurs pour favoriser les échanges entre bénéficiaires et faciliter la diffusion des « bonnes pratiques » entre les partenaires.

L'ensemble de ces éléments seront traduits dans un document support de cette « position bretonne ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le bilan des actions menées par le COREMOB depuis sa création en 2015 jusqu'à 2017 apparaît être une excellente source d'information. Le CESER apprécie la clarté de la présentation de ce bilan. En premier lieu, le COREMOB s'est posé des questions sur son fonctionnement et sa structuration, en vue de les améliorer, comme le montre le compte rendu des actions menées dans le cadre des différents chantiers. Les actions menées visent aussi bien les structures que les professionnels de la mobilité, et bien évidemment les publics visés par les différents dispositifs. Le CESER approuve notamment la volonté du COREMOB d'ouvrir la mobilité européenne et internationale aux publics qui en sont les plus éloignés, et notamment aux « jeunes avec moins d'opportunités », selon l'expression consacrée par les programmes européens dédiés à la jeunesse¹.

Comme le rappelle le bordereau du Conseil régional, le CESER souligne l'opportunité que représente le programme Erasmus+ dans ses composantes, « Education Formation », « Jeunesse » et « Sport », pour développer la mobilité européenne et internationale des publics concernés dans les territoires de Bretagne. Il partage la volonté de la Région Bretagne de défendre un programme Erasmus+ ambitieux à l'heure des négociations sur les futurs programmes européens (2021-2027). Le CESER approuve la démarche de consultation initiée par le Conseil régional, également mise en œuvre pour la politique de cohésion et la politique agricole commune (avis du CESER, session du 4 décembre 2017). Il partage les quatre orientations majeures identifiées à l'issue de la consultation et constituant la « position bretonne », les deux premières — augmentation du budget et simplification — étant également portées par la Région au sujet de la politique de cohésion et de la politique agricole commune (PAC). Le CESER regrette cependant que le bordereau n'explique pas plus les deux autres propositions et s'étonne de l'absence des enjeux liés à l'inclusion des publics les plus éloignés de la mobilité européenne et internationale et à la mixité sociale et territoriale.

¹ C'est dans le cadre des programmes européens dédiés à la jeunesse – successivement le Programme Jeunesse (2000-2006) et le Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA) couvrant la période 2007 à 2013 – qu'a été énoncée pour la première fois la notion de « jeunes avec moins d'opportunités (JAMO) ». Cette notion désigne les jeunes handicapés ou issus d'un milieu culturel, géographique ou socio-économique défavorisé.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Soutenir la mobilité européenne et internationale des jeunes bretons : bilan et perspectives

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1

Le comité interministériel de la jeunesse du 21 janvier 2013 a fait de la mobilité européenne des jeunes un chantier prioritaire. Après l'installation en octobre 2013 d'un comité permanent au niveau national, la circulaire interministérielle du 23 février 2015 a précisé la mise en place de comités régionaux de la mobilité européenne (COREMOB), déclinaisons régionales de ce comité permanent, et instances stratégiques et politiques de pilotage des actions de mobilité sur le territoire.

En Bretagne, le COREMOB a été installé le 22 juin 2015. Il est co-piloté par le Conseil régional et l'Etat, avec l'appui des chefs de file de la plateforme régionale de mobilité.

Dans le bilan 2015/2017, on constate que le COREMOB a permis l'organisation et la professionnalisation des acteurs de la mobilité en Bretagne. Les résultats en sont concluants : la mobilité dans 2 filières de formation jusqu'ici peu représentées dans les projets Erasmus+, l'enseignement scolaire et la formation professionnelle, a été dynamisée. Ainsi, lors du dernier appel à projets Erasmus+, en 2018, 82 projets de mobilité sur les 91 déposés en Bretagne ont obtenu un financement. Enfin, entre 2014 et 2018, le programme ERASMUS+ volet Education Formation en Bretagne a mobilisé près de 25 millions d'euros bénéficiant à 169 structures et 3 millions d'euros pour le volet jeunesse.

L'action du COREMOB doit être encouragée et soutenue car elle constitue la clé de voûte de la politique du Conseil régional en matière de mobilité internationale des jeunes.

Au sein de la mobilité internationale des jeunes, celle des apprentis prend une place de plus en plus importante : plus de 1 700 en ont bénéficié entre 2014 et 2018, formés dans 11 filières, du niveau V au niveau II, vers 15 destinations européennes. C'est pourquoi les acteurs régionaux de l'apprentissage pourraient être mieux représentés au sein du COREMOB.

Cette représentation semble d'autant plus nécessaire au moment où le Conseil régional perd la responsabilité de l'apprentissage.

Je vous remercie de votre attention.

	<h2>Intervention de Danielle CHARLES-LE BIHAN</h2> <h3>Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne</h3>
---	--

La CFDT soutient pleinement l'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Soutenir la mobilité européenne et internationale des jeunes bretons ». Nous approuvons tout particulièrement la volonté et l'action du Conseil régional et du Comité régional de la mobilité européenne et internationale (COREMOB) « *en vue d'ouvrir la mobilité européenne et internationale, aux publics qui en sont les plus éloignés et notamment aux « jeunes avec moins d'opportunités »* selon l'expression consacrée, par les programmes européens dédiés à la jeunesse. Cette dynamique concerne la mobilité sortante de nos jeunes bretons.

La CFDT considère en outre que la Région doit aussi être impliquée pour encourager la mobilité internationale et européenne entrante dans nos universités bretonnes, qui accueillent un nombre important d'étudiants francophones de pays en développement ou émergents du Maghreb, d'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud Est... A cet égard, la CFDT déplore la récente annonce par le premier ministre d'une augmentation des droits d'inscriptions pour les étudiants hors-Union Européenne qui apparaît choquante, sur la forme comme sur le fond.

Sur la forme, comment accepter que l'on couvre une telle mesure de l'appellation « bienvenue en France » ? Un tel double langage est inacceptable.

Sur le fond, cette augmentation va de fait exclure les étudiants les plus modestes des pays déjà en difficulté. Le rayonnement de la France dans le monde, et en particulier dans l'aire francophone, ne pourra que s'affaiblir. Elle fait déjà naître un sentiment d'abandon voire de rejet dans la jeunesse des pays qui se sentent visés. Les personnels des universités, quant à eux, se verront contraints de discriminer entre les candidats à l'inscription en fonction de leur nationalité, contrairement aux principes universitaires d'inclusion et d'universalité, et suivant des critères nécessairement contestables.

Le véritable problème, que le gouvernement devrait traiter en priorité, c'est comment mieux accueillir tous les étudiants ?

Croit-on vraiment que ce manque de moyens massif sera comblé en ponctionnant les étudiants étrangers ?

La CFDT, via sa fédération SGEN-CFDT a demandé au gouvernement de retirer ce plan mal pensé, dont la seule annonce a d'ores et déjà produit un effet désastreux, en France et dans le monde, sur l'image de notre enseignement supérieur. La CFDT demande à la Région Bretagne son soutien dans cette démarche.